

# HSBC Assurances Vie (France)

**Rapport sur la Solvabilité  
et la Situation Financière 2023**



**HSBC**  
Assurances

---

Pour toute copie papier du présent rapport, veuillez adresser votre demande à :

HSBC Assurances Vie (France)  
Service des relations publiques  
Immeuble Cœur Défense  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
La Défense 4 - 92400 Courbevoie

Le rapport est également disponible sur le site internet suivant : [assurancesvie.hsbc.fr](http://assurancesvie.hsbc.fr)

---

## Sommaire

---

- 1 Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2023
- 2 Synthèse
  - Présentation de HSBC Assurances Vie (France)
  - Chiffres clés de l'année 2023
  - Synthèse du rapport
  - Avertissement
- 6 Section A : Activités et résultats
  - A.1. Activités
  - A.2. Résultats des activités de souscription
  - A.3. Résultats des investissements
  - A.4. Résultat par produits et dépenses
- 16 Section B : Système de gouvernance
  - B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
  - B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
  - B.3. Système de gestion des risques
  - B.4. Contrôle interne
  - B.5. Fonction d'Audit interne
  - B.6. Fonction Actuarielle
  - B.7. La gestion des activités sous-traitées
- 32 Section C : Profil de risque
  - C.1. Risque de souscription
  - C.2. Risque de marché
  - C.3. Risque de liquidité
  - C.4. Risque de contrepartie
  - C.5. Risque opérationnel
  - C.6. Autres risques importants
- 46 Section D : Valorisation à des fins de solvabilité
  - D.1. Actifs
  - D.2. Valorisation des provisions techniques
  - D.3. Autres éléments de passif
  - D.4. Méthodes de valorisation alternatives
- 58 Section E : Gestion du capital
  - E.1. Fonds propres
  - E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)
  - E.3. Utilisation du sous-module "Risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR
  - E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
  - E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR
- 64 Annexes
  - Annexe 1 S.02.01.17 : Bilan
  - Annexe 2 S.05.01.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
  - Annexe 3 S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT
  - Annexe 4 S.22.01.01.01 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
  - Annexe 5 S.23.01.01 : Fonds propres
  - Annexe 6 S.25.04.11 : Capital de solvabilité requis
  - Annexe 7 S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance vie uniquement
- 76 Glossaire

## Synthèse

### Présentation de HSBC Assurances Vie (France)

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances qui manufacture des produits d'assurance épargne, emprunteur et temporaire décès distribués en France. Elle est une filiale à 100 % de la Banque HSBC Continental Europe, et appartient à ce titre au Groupe HSBC, l'un des principaux groupes bancaires au monde. HSBC Assurances Vie (France) bénéficie de son réseau de distribution en France auprès des entreprises et des particuliers, ainsi que des investissements du Groupe dans son activité. Fidèle aux valeurs et aux engagements du Groupe HSBC, la compagnie met tout en œuvre pour assurer un traitement juste et équitable de ses clients, des produits en accord avec leurs besoins ainsi qu'une gestion des risques prudente et pérenne. Dans le cadre de la gestion de l'Actif Général, HSBC Assurances Vie (France) a établi depuis 2019 une politique d'investissement durable. Cette politique intègre, en lien avec la politique du Groupe, des critères d'exclusion d'activités spécifiques au sein d'une liste de secteurs d'activités à impacts ESG négatifs. Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) enrichit régulièrement son offre en Unités de Compte de solutions d'investissements durables, l'ensemble de la gamme d'investissements répondant à l'appétit aux risques et aux attentes des assurés.

### Chiffres clés de l'année 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	
<i>(sauf ratio de solvabilité en pourcentage)</i>	
	31.12.2023
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	1 173
<b>Résultat net</b> .....	81
<b>Total bilan Solvabilité 2</b> .....	22 185
<b>Ratio de Solvabilité 2</b> .....	287 %

### Synthèse du rapport

#### A. Activité et performance

En 2023, HSBC Assurances Vie (France) s'est attaché à mettre en œuvre l'accord de partenariat avec My Money group ("MMG") dans le cadre du projet de cession de la banque de détail HSBC en France, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour mémoire, le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMG SAS ("My Money Group") et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente planifiée des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, et concomitamment, un accord a été signé en ce qui concerne la continuité de service et la distribution des produits d'assurance de HSBC Assurances Vie (France) pour les clients de la banque de détail.

Par ailleurs, HSBC a enrichi son offre en unités de compte, poursuivi sa politique de finance durable et amélioré son efficacité opérationnelle et sa qualité de service envers ses clients.

Ces actions ont été menées dans un contexte externe marqué par la baisse des taux d'intérêts notamment sur le dernier trimestre parallèlement à un déclin progressif de l'inflation. Sur son activité épargne, en 2023, HSBC Assurances Vie (France) a enregistré une baisse de 22 % de la collecte brute mais présente des encours stables par rapport à l'exercice précédent à 20,3 milliards EUR en normes françaises. Cette stabilisation (+ 22 millions EUR soit + 0,1 %) se décompose entre une baisse de 387 millions EUR sur le fonds Euros comparable à celle observée en 2022, et une hausse de 408 millions sur les unités de compte liée à l'évolution favorable des marchés contrairement à 2022.

Le résultat net s'établit à 81 millions EUR en normes comptables françaises. Le chiffre d'affaires à 1 173 millions d'euros est en baisse de 339 millions d'euros par rapport à 2022, pénalisé par le recul de la collecte dans un environnement où le réseau de distribution était focalisé sur la cession des activités de la banque de détail de HSBC Continental Europe. Le ratio de solvabilité 2 s'établit à 287 %, en forte hausse par rapport à l'année 2022.

Ces résultats sont le reflet de décisions prudentes de la compagnie dans un environnement économique particulièrement volatil en 2023, tant sur le marché des taux que sur celui des actions, même si ce fut dans des proportions moindres qu'en 2022.

---

## B. Système de gouvernance

HSBC Assurances Vie (France) a mis en place un système de gouvernance strict et robuste. Ce dernier respecte à la fois les exigences réglementaires Solvabilité 2 et les politiques, normes et directives du Groupe HSBC. La gouvernance de la compagnie est organisée autour du Conseil d'Administration qui définit la stratégie et l'appétence au risque de la compagnie en lien avec les orientations du groupe HSBC. Assisté par le Comité d'Audit et des Risques, il veille notamment au respect de ses directives et détermine les orientations de HSBC Assurances Vie (France).

Par ailleurs, conformément à la réglementation Solvabilité 2, les quatre fonctions clés sont en place au sein de la compagnie : gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et fonction actuarielle. Les responsables de ces fonctions participent à la gouvernance de la compagnie en intervenant en toute indépendance et sur leur périmètre, en communiquant les résultats de leurs travaux au Comité d'Audit et des Risques, puis au Conseil d'Administration.

Enfin, ce système comprend une évaluation propre des risques et de la solvabilité (ORSA – *Own Risk and Solvency Assessment*), processus permettant de piloter l'ensemble des risques de l'entreprise et d'évaluer, notamment, les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie. L'ORSA intègre également des calculs prospectifs permettant d'anticiper l'évolution du profil de risque de la compagnie en fonction de différents scénarios de stress.

---

## C. Profil de risque

HSBC Assurances Vie (France) est sensible à différents types d'aléas intégrés dans son profil de risque et exprimés en exigence de capital de solvabilité. Compte tenu de ce profil de risque, la formule standard est adaptée pour le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie (France). La compagnie s'assure ainsi de la bonne couverture de ses risques et de la suffisante capitalisation de son bilan. Les principaux risques auxquels est exposée la compagnie sont les suivants :

Capital de solvabilité requis net<sup>1</sup> au 31.12.2023 (en pourcentage)

Risque de marché. ....	51,3 %
Risque de souscription (vie et santé) .....	41,4 %
Risque opérationnel. ....	6,9 %
Risque de contrepartie .....	0,4 %

<sup>1</sup> Le capital de solvabilité requis net prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés à l'absorption des pertes par les provisions techniques et les impôts différés.

En lien avec le système de gestion des risques, des techniques d'atténuation sont utilisées pour maîtriser les deux types de risques principaux auxquels est exposée HSBC Assurances Vie (France) :

- Risque de souscription : les processus de gestion de ce risque se caractérisent majoritairement par des limites strictes en matière de gestion des sinistres, des procédures d'approbation et de revue des produits (nouveaux et existants), des révisions tarifaires, une politique de réassurance prudente et une gestion stricte des dépenses ;
- Risque de marché : les processus de gestion de ce risque portent principalement sur l'investissement privilégié dans des titres présentant une qualité de crédit élevée et sur l'utilisation d'outils de couverture financière limitant l'impact de la volatilité du marché.

HSBC Assurances Vie (France) est en outre sensible à d'autres risques (comme le risque opérationnel, le risque de contrepartie ou le risque de liquidité) qui sont également encadrés par un système de gestion strict.

Enfin, HSBC Assurances Vie (France) est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. C'est le cas notamment du risque de réputation et des risques émergents. Parmi ceux-ci, la compagnie est plus particulièrement attentive aux risques liés au cyber-risque, aux risques liés aux changements climatiques, au changement de modèle de distribution et à la crise russo-ukrainienne (et son impact sur l'environnement macroéconomique).

Aucun événement lié à des conditions existantes à la date de clôture et nécessitant un ajustement des comptes de l'exercice 2023 n'a été relevé.

**Synthèse** (suite)**D. Valorisation à des fins de solvabilité**

Le système de gestion des risques s'appuie sur un bilan solide dont les postes sont évalués par l'intermédiaire de règles prudentielles décrites dans la directive et le règlement délégué relatifs à Solvabilité 2. Le bilan prudentiel de HSBC Assurances Vie (France) est arrêté au 31 décembre. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou cédés entre des parties informées, consentantes et dans les conditions normales de marché (hors ajustements liés visant à tenir compte du risque de crédit propre à la Société). Les provisions techniques sont ainsi valorisées de manière à couvrir tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices futurs (y compris discrétionnaire), ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties. De même, les actifs sont évalués à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur le marché, si ces derniers sont disponibles. En pratique,

HSBC Assurances Vie (France) utilise le dernier cours coté connu extrait d'un fournisseur de données financières.

Cette valorisation, qui permet d'intégrer une dimension prospective et prudentielle au bilan, a donc pour conséquence la création d'écarts entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en référentiel Solvabilité 2.

**E. Gestion du capital**

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie (France) décrits précédemment concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour le couvrir.

Les calculs de solvabilité permettent de déterminer un ratio de solvabilité en capital minimal (MCR) et un ratio de solvabilité en capital requis (SCR), indicateurs clés de solidité de la compagnie.

Au 31 décembre 2023, les indicateurs de solvabilité de la compagnie ainsi que le classement des fonds propres sont les suivants :

<i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	31.12.2023
<b>Ratio de fonds propres éligibles sur MCR</b> .....	546 %
<b>Ratio de fonds propres éligibles sur SCR</b> .....	287 %
<b>Ratio de fonds propres éligibles sur SCR</b> (sans ajustement de volatilité) .....	270 %
<b>MCR</b> .....	264
<b>SCR</b> .....	587
<b>Fonds propres disponibles</b> .....	1 753

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues) .....	115	115			
Réserve de réconciliation .....	796	796			
Fonds excédentaires .....	378	378			
Dettes subordonnées .....	423		101	322	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets .....	41				41
<b>Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements</b> .....	<b>1 753</b>	<b>1 289</b>	<b>101</b>	<b>322</b>	<b>41</b>
<b>Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR</b> .....	<b>1 684</b>	<b>1 289</b>	<b>101</b>	<b>294</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR</b> .....	<b>1 443</b>	<b>1 289</b>	<b>101</b>	<b>53</b>	<b>0</b>

Les résultats de l'activité et les indicateurs de solvabilité démontrent la capacité de développement de HSBC Assurances Vie (France) dans un contexte économique moins volatil que l'année précédente, où les taux et les volatilités de marché diminuent, combiné à des marchés actions en nette progression. La compagnie se caractérise par une gestion prudente des risques, un bon niveau de capitalisation et un bilan solide qui lui permettent de continuer à développer son activité et de préparer l'avenir.

Ainsi au 31 décembre 2023, les fonds propres avant distribution sont stables, l'impact positif du résultat de l'exercice étant réduit par un remboursement de TSR et la reprise de PPE. La baisse après distribution est la conséquence de la distribution prévue d'un dividende de 60 millions EUR.

D'autre part, le SCR passe de 751 millions EUR à 587 millions EUR (- 22 %), suite à la diminution des risques de souscription et de marché.

Ces éléments structurants assurent également la viabilité et la continuité des décisions stratégiques tournées vers l'accompagnement des clients.

## **Avertissement**

---

Les chiffres figurant dans ce rapport ne sont pas audités. Ce rapport peut contenir des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. La valeur des provisions techniques repose ainsi sur des projections de flux de trésorerie sur un horizon long et exige la formulation d'hypothèses et l'utilisation de modèles. Cet exercice suppose aussi le recours à l'appréciation et à l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des calculs. A ce titre, la valeur des provisions techniques comporte une part d'incertitude.

Aucune garantie ne peut être ainsi donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à HSBC Assurances Vie (France) et ses investissements ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation financière générale.

Les informations contenues dans ce rapport, dans la mesure où elles ne proviennent pas de HSBC Assurances Vie (France), ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. La responsabilité de HSBC Assurances Vie (France) ne saurait être engagée.

## Section A : Activités et résultats

### A.1. Activités

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances spécialisée dans la conception d'une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en France en matière d'assurance vie, d'assurance emprunteur et de prévoyance (temporaire décès essentiellement).

C'est une société anonyme au capital de 115 000 000 EUR dont le siège se situe à Courbevoie. HSBC Assurances Vie (France), avec 245 collaborateurs, est une filiale à 100 % de la banque HSBC Continental Europe. La compagnie fait donc partie du Groupe HSBC, l'un des groupes bancaires mondiaux les plus solides, dont le siège social se situe à Londres. Elle est ainsi liée aux politiques et lignes directrices du Groupe et s'appuie sur son expertise et son réseau de distribution. HSBC Assurances Vie (France) tire également un avantage concurrentiel fort de ce lien, puisqu'elle bénéficie directement des investissements financiers déployés en France par le Groupe HSBC.

#### A.1.1. Contexte externe

Le secteur de la bancassurance, en pleine mutation, s'inscrivait depuis plus d'une dizaine d'années dans un contexte de persistance de taux d'intérêt très bas voire nuls. Dès le début d'année 2022, les taux d'intérêts repartirent brutalement à la hausse dans un contexte d'inflation marquée. L'année 2023 s'inscrit dans un prolongement de cette tendance inflationniste débutée en 2022 même si celle-ci s'est nettement stabilisée, puis a progressivement diminué.

Le contexte macroéconomique international est lui aussi marqué par une inflation mondiale persistante, avec une croissance faible ou modérée dans les pays occidentaux. Ce contexte dépend en partie de la poursuite ou du démarrage de conflits mondiaux. Ces derniers font peser des incertitudes lourdes ainsi que d'importants risques quant aux coûts des matières premières (céréales, pétrole), aux coûts de transport des marchandises, impactant directement les coûts finaux et ainsi le pouvoir d'achat des ménages.

Ces incertitudes pèsent sur l'industrie assurantienne mais celle-ci conserve sa solidité pour faire face à ses engagements.

HSBC Assurances Vie (France), tout comme ses pairs, a donc évolué dans un environnement de nouveau complexe en 2023 dont les principales caractéristiques peuvent se résumer comme suit :

- Au regard des marchés financiers :
  - l'année 2023 a été marquée par une poursuite des hausses de taux par les banques centrales, à

un rythme toutefois plus modéré face à une inflation déclinante ; ce qui permet d'anticiper un assouplissement monétaire au cours de l'année 2024 ;

- l'activité économique s'est inscrite en ralentissement en zone euro, pénalisée par le resserrement monétaire, par opposition à une accélération de la croissance américaine, portée par un marché du travail exceptionnellement solide et une consommation des ménages très dynamique ;
  - les marchés financiers ont évolué au gré des données d'inflation, avec une volatilité toutefois moins prononcée qu'en 2022 ;
  - l'Euro s'est stabilisé à un niveau relativement faible face au dollar, mais en remontant vers le seuil de 1,10 dollar ;
  - la hausse des taux d'intérêt a fortement réduit la capacité d'emprunt des ménages et a, de manière combinée avec la progressive remontée du taux d'usure, partiellement paralysé le marché immobilier ;
  - l'arrivée à échéance des PGE combinée à la hausse des tarifs de l'énergie ont continué à peser très fortement sur l'activité et la rentabilité de nombre d'entreprises ;
  - la variation des taux a entraîné une forte volatilité des ratios de solvabilité des compagnies d'assurances au titre de leur activité d'épargne long terme.
- En matière réglementaire :
- poursuite de l'adaptation aux impacts de l'entrée en vigueur de la loi Lemoine dont le potentiel impact sur l'assurance emprunteur est important : résiliation infra-annuelle, suppression de la sélection médicale selon le niveau des capitaux empruntés, modification des délais appliqués au droit à l'oubli ;
  - le Règlement DORA (*Digital Operational Resilience Act*) qui exige que les entités financières signalent, rapidement et de manière exhaustive, les incidents majeurs liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) aux autorités de surveillance et aux acteurs du marché ;
  - loi AGECE (loi Anti-Gaspillage) : importants moyens déployés dans l'accompagnement des projets industriels dans l'objectif de contribuer au développement des systèmes productifs durables et de soutenir l'exemplarité d'un point de vue environnemental, avec notamment la pérennisation du Fonds vert jusqu'en 2027 et

son renforcement à hauteur de 2,5 milliards EUR dès 2024 ;

- arrivée de la loi Industrie Verte avec deux objectifs principaux : un objectif environnemental pour une meilleure décarbonation des sites industriels et un objectif économique par une réindustrialisation de la France. Le financement de l'industrie verte passe par la mobilisation de l'épargne privée, principalement *via* deux mesures : l'instauration d'une part de non coté dans l'assurance vie et le plan épargne retraite (PER) d'une part, et la création d'un nouveau livret d'épargne pour les jeunes, d'autre part ;
- la réglementation relative à la considération des critères de durabilité liés à l'environnement, aux questions sociales et de gouvernance (ESG) s'est renforcée :
  - Mise en application du Règlement délégué qui complète le règlement SFDR<sup>1</sup> par des normes techniques et renforce les exigences de publication en détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à "ne pas causer de préjudice important".
  - La directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), adoptée le 28 novembre 2022, vient notamment compléter les règlements SFDR et Taxonomie, et amende les règlements sur l'audit ainsi que la directive NFRD (*non financial reporting directive*) qui avait introduit l'obligation du reporting extra-financier (la DPEF).
  - Poursuite de la surveillance et de la lutte contre le *greenwashing*.
  - Déploiement par l'ACPR, sur la base du volontariat, de son deuxième exercice de *stress test* climatique exclusivement réservé aux assureurs.
  - Renforcement des recommandations de la Banque centrale européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.
- Les travaux relatifs à l'implémentation de la norme comptable IFRS 17, imposant aux compagnies d'assurance une première expression des comptes au travers de cette norme, ont abouti permettant un premier exercice comptable 2023 sous cette norme.

– En matière de comportement assurés :

- une recherche de rendements d'investissements plus importants, dans un contexte de hausse des rendements des livrets bancaires et réglementés ;
- une prise de conscience de la crise climatique s'affirme comme l'un des enjeux fondamentaux pour les années à venir ;
- une recherche de sens dans les investissements avec des demandes d'investissements socialement responsables ;
- plus de flexibilité et de transparence en termes de lisibilité de leur contrat, de personnalisation et d'accessibilité sans effort aux produits et services ;
- une place toujours plus importante du digital : accent sur l'expérience client et développement de l'usage des applications mobile, omnicanalité ;
- une utilisation généralisée des comparateurs en ligne et des réseaux sociaux.

– En termes de concurrence et de produits :

- évolution progressive des propositions de valeur vers des propositions plus complètes visant à prévenir, accompagner et atténuer les risques ;
- une évolution du modèle opérationnel impacté par la crise Covid, avec l'humain toujours au centre du dispositif mais un développement du *phygital*<sup>2</sup> et un renforcement de la multidistribution ;
- des offres commerciales se multipliant afin d'attirer de nouveaux capitaux et "relier" le capital investi avec des investissements sur des placements à des rendements plus élevés du fait de l'inflation ;
- des stratégies de croissance centrées autour du client et de son parcours fluidifié ;
- des stratégies de digitalisation avec des investissements importants et de plus en plus souvent portées par des partenariats innovants ;
- le développement de l'Intelligence Artificielle (IA) et de l'utilisation de la donnée ;
- une accélération de l'utilisation de la donnée permettant une tarification prédictive et un allègement du parcours client en termes de sélection médicale, grâce au travail conjoint assureur/réassureur ;

1 *SFDR* : la réglementation SFDR, entrée en vigueur en mars 2021, donne aux gérants d'actifs un cadre permettant l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tant au niveau de l'entreprise que des fonds/produits.

2 *Phygital* : le terme "Phygital" est utilisé pour nommer l'utilisation de la technologie permettant de faire le lien entre le monde numérique et le monde physique. D'où le nom : *phy*(sique)(*di*)gital. L'objectif est clair : offrir à l'utilisateur une expérience interactive unique en alliant l'expérience physique en point de vente, la relation client, le contact humain avec l'expérience digitale et les interactions en ligne.

## Section A : Activités et résultats (suite)

- une transformation des systèmes d'information avec recours au *cloud*<sup>1</sup> pour tendre vers une plateformes permettant des connexions immédiates et facilitées avec des distributeurs et autres partenaires de service ;
  - une compétitivité accrue autour des prix, services et garanties ;
  - le développement d'acteurs spécialisés : *robo-advisors*, courtiers spécialisés, plateformes de services.
- En matière d'organisation du travail et de protection sociale :
- la rétention et le recrutement des talents au sein des organisations ;
  - l'accélération des méthodes dites AGILE ;
  - la généralisation du télétravail et l'accoutumation aux outils digitaux de communication.
- En plus des impacts sur son marché local, le développement de la compagnie d'assurances en France s'inscrit dans le cadre suivant :
- Les travaux relatifs à la vente de son principal réseau de distribution – la banque de détail HSBC en France – à My Money Group, devenant effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'incitant à repenser son modèle d'affaires et son organisation.
  - Le respect des normes Groupe, les *Global Standards*, visant à lutter contre la criminalité financière, à éviter le blanchiment d'argent et à veiller au respect des sanctions financières internationales grâce notamment à un haut niveau d'exigence dans les contrôles mis en place.
  - Le respect de la politique *Conduct* du Groupe HSBC qui a introduit depuis 2013 des règles d'éthique et de transparence pour tous les collaborateurs au service du client, notamment en termes de traitement des clients et d'intégrité des marchés.
  - Plus généralement, le respect de toutes les normes, politiques et procédures du Groupe HSBC.

### A.1.2. Présentation générale de l'activité

#### Lignes d'activité

HSBC Assurances Vie (France) commercialise ses contrats en France uniquement. Les besoins clés d'assurance des clients sont identifiés pour l'activité WPB (*Wealth and Private Banking*) et pour l'activité CMB (*Commercial Market Banking*) qui diffuse principalement de la prévoyance à destination des entreprises.

La compagnie d'assurances couvre ainsi chaque étape de la vie de ses clients : constitution, valorisation du capital, préparation de la retraite, protection des proches, transmission du patrimoine mais aussi pour la personne morale, la protection des dirigeants, assurant ainsi la pérennité et la transmission de leurs entreprises. Elle est également en mesure de proposer une réponse adaptée à sa clientèle haut de gamme.

Selon le référentiel Solvabilité 2, les produits de la compagnie sont regroupés dans les lignes d'activité suivantes :

- 30 : Assurance avec participation aux bénéfices ;
- 31 : Assurance indexée et en unités de compte ;
- 32 : Autre assurance vie (garantie décès de l'emprunteur, temporaire décès) ;
- 33 : Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé (garantie incapacité-invalidité de l'emprunteur).

#### Canaux de distribution

HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi en 2023 la distribution de ses produits par l'intermédiaire des deux canaux de distribution suivants :

- WPB (*Wealth and Private Banking*) : la banque des particuliers et des professionnels (ex-*RBMW*, *Retail Banking and Wealth Management*), et la banque privée ;
- CMB (*Commercial Market Banking*) : la banque des entreprises.

<sup>1</sup> *Le cloud computing* (en français, "informatique dans les nuages") fait référence à l'utilisation de la mémoire et des capacités de calcul des ordinateurs et des serveurs répartis dans le monde entier et liés par un réseau. Les applications et les données ne se trouvent plus sur un ordinateur déterminé mais dans un nuage (cloud) composé de nombreux serveurs distants interconnectés.

## Produits

HSBC Assurances Vie (France) accompagne ses distributeurs dans de nouvelles offres produits et poursuit le développement de ses activités épargne, prévoyance et emprunteur.

Les contrats d'assurance vie proposant une large gamme de supports financiers, ils s'adressent à différents types d'investisseurs, notamment aux personnes souhaitant investir dans des supports qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou des supports qui ont un objectif d'investissement durable ou de réduction d'émission de carbone.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Pacte, et de l'engagement déontologique de France Assureurs (ex-FFA : Fédération Française des Assurances), HSBC Assurances Vie (France) permet aux clients qui le souhaitent de transférer un ancien contrat HSBC Assurances Vie (France) vers un contrat de même nature, ouvert à la commercialisation, auprès du même distributeur, tout en conservant l'antériorité fiscale du contrat d'origine.

## Clients

HSBC Assurances Vie (France) compte près de 303 000 clients dont la répartition par canal de distribution est la suivante :

- 85 % issus de l'ex-RBWM ;
- 0,1 % issus de CMB ;
- 8,5 % issus d'autres réseaux de distributions bancaires anciennement filiales de HSBC Continental Europe (ex-Banques régionales) ;
- 0,3 % issus des CGPI et Banque privée ;
- 6 % en *stand-alone* (clients qui n'ont plus de courtiers).

## Faits marquants

L'année 2023 a été marquée par :

- La finalisation du programme visant à mettre en œuvre l'accord de partenariat avec My Money Group ("MMG"), suite à la cession de la banque de détail HSBC en France :
  - réalisation des travaux d'interfaçage ;
  - mise en place de la gouvernance du partenariat ;
  - définition du plan de développement.
- La poursuite de la gestion de la solvabilité de la compagnie dans un environnement de remontée des taux d'intérêt et de forte volatilité des marchés financiers.

- La mise en place des normes IFRS 17 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans les normes comptables de la compagnie et l'intégration de ces nouvelles normes dans les activités courantes de la compagnie et des modèles de solvabilité.
- L'adaptation et l'implémentation continue de normes et réglementations : RGPD, PRIIPS, SFDR, IDD, AGEC, loi pouvoir d'achat.
- La mise en place d'un traité de réassurance du Fonds Euro afin d'assurer un meilleur pilotage de la solvabilité.
- La publication du second rapport "Loi Energie Climat" de la compagnie.
- Signature du Code de conduite ESG du Groupe HSBC par plus des quatre cinquièmes des fournisseurs de HSBC Assurances Vie (France).
- L'enrichissement de notre offre en Fonds Article 8 et 9 : deux nouveaux fonds Article 9 et 6 nouveaux fonds Article 8 SFDR.
- L'accélération de la stratégie en matière de finance durable avec 1 618 millions EUR d'investissements verts (+ 11 % en un an), durables ou à vocation "Sociale".
- L'engagement d'investissement de 60 millions EUR dans le programme Tibi2 ayant pour but de favoriser le développement d'entreprises inscrites dans une optique de décarbonation.
- L'analyse de la structure IT et la définition d'une stratégie IT à cinq ans.
- Poursuite de l'amélioration de notre efficacité opérationnelle et de la qualité de nos services envers nos clients :
  - déploiement d'un outil de signature électronique propriétaire ;
  - premières APIs (*Application Programming Interface*) permettant de se connecter à des distributeurs externes.
- Définition du modèle opérationnel de gestion des clients "*stand-alone*" avec la mise en œuvre d'un partenariat avec un prestataire.
- La poursuite d'une organisation hybride présentiel et télétravail pour l'ensemble des collaborateurs avec la poursuite des actions RH pour prévenir l'isolement et les risques psychosociaux (#résilience, *Mental health program* et *Financial well-being*).
- Formation des Responsables d'équipe à travers un cursus complet d'organisation du travail et de "leadership".

## Section A : Activités et résultats (suite)

Par ailleurs, l'expertise de HSBC Assurances Vie (France) et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont de nouveau été reconnues en 2023 par différentes récompenses :

- Les Oscars de l'assurance vie 2023 pour HSBC Evolution Patrimoine Vie 2 ;
- Les Oscars de l'assurance vie 2023 pour HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2 ;
- Les Oscars de l'assurance vie 2023 pour HSBC Solution Famille ;
- Les Victoires d'Argent 2023 pour HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2 ;
- Label d'excellence 2023 des Dossiers de l'Épargne pour le produit HSBC Protection Homme Clé ;
- Label d'excellence 2023 des Dossiers de l'Épargne pour le produit HSBC Solution Famille pour la 5<sup>e</sup> année consécutive.

### Contacts

Il convient également de noter que l'autorité de contrôle de HSBC Assurances Vie (France) est l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège est situé au 4, place de Budapest, 75009 Paris. Cette autorité administrative indépendante, dévolue au secteur de la banque et de l'assurance, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Enfin, le Commissaire aux comptes titulaire de HSBC Assurances Vie (France) est PricewaterhouseCoopers, dont le siège est situé au Crystal Park, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine.

### A.1.3. Enjeux de HSBC Assurances Vie (France)

La gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) s'inscrit dans son statut de bancassureur français tout en respectant les normes et procédures du Groupe HSBC. Ces enjeux structurent son agilité interne et sa résistance aux mutations économiques, réglementaires et technologiques de son marché. Ils sont de deux types, internes et externes, et sont multidimensionnels.

D'une part, les enjeux internes de la compagnie portent sur :

- le lancement et le développement du partenariat de distribution avec le réseau CCF ;
- la préparation à une distribution diversifiée ;

- la modernisation de l'architecture et de l'organisation IT ;
- l'accélération de la digitalisation au service de l'efficacité opérationnelle et des clients ;
- l'amélioration continue de la satisfaction des assurés vis-à-vis des produits et services ;
- le développement de l'usage de la donnée visant à l'amélioration de la connaissance des clients et l'accroissement de la compétitivité ;
- la maîtrise du capital, la gestion des risques et le prolongement d'une politique de coûts maîtrisés ;
- la poursuite de la politique finance durable au travers de sa proposition client et de ses investissements, par exemple avec la création d'un Fonds d'investissement innovant "Natural Capital Fund" dédié aux projets liés à l'agriculture, l'exploitation durable des forêts, dans lequel HSBC Assurances Vie (France), pour son actif général, s'est engagée à investir 30 millions EUR ;
- le développement et le bien-être de ses collaborateurs : formation continue, nouvelles compétences, organisation du travail.

D'autre part, les enjeux externes de la compagnie se traduisent par la capacité de HSBC Assurances Vie (France) à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à s'adapter aux évolutions du marché financier, à anticiper les transformations du secteur de l'assurance et à faire face aux nouveaux concurrents.

### A.1.4. Stratégie et perspectives

HSBC Assurances Vie (France) est en cours de transformation afin de lui permettre de croître, et de garantir sa rentabilité et sa capacité d'investissement à long terme.

A ce titre, cinq axes clés définissent le cadre de ses actions engagées et à venir :

- Renouer avec la compétitivité au travers du partenariat avec CCF
  - exécuter le partenariat avec CCF tout en impulsant la dynamique commerciale dès 2024 ;
  - accélérer la diversification des produits pour CCF ;
  - améliorer l'expérience opérationnelle et client : optimisation des fonctionnalités et des parcours B2B et B2C.

- Construire le modèle de distribution multipartenaires
  - déployer le plan stratégique IT : *cloud*, mode SaaS (*software as a service* – modèle de distribution IT à travers le *cloud*), APIs, B2B et B2C, organisation des équipes ;
  - poursuivre l'identification de potentiels nouveaux canaux de distribution internes et externes à HSBC Continental Europe : acquisition client, enrichissement de la proposition client par une offre de services, digital et rationalisation.
- Consolider nos engagements ESG
  - tirer parti d'un outil automatisé de reporting et de collecte des données ESG, plateforme pour renforcer la gestion de la performance ESG et l'analyse de l'exposition aux risques ESG ;
  - enrichir la politique d'investissement durable avec des jalons et des objectifs ESG alignés sur la stratégie durable du Groupe HSBC ;
- définir la stratégie de l'offre Unité de Compte ;
- accélérer la culture ESG des collaborateurs.
- Accompagner le développement des collaborateurs
  - poursuivre les communications internes sur notre stratégie et ses priorités en favorisant les échanges avec la Direction Générale ;
  - capitaliser sur les ressources HSBC Continental Europe en matière de Diversité & Inclusion et d'actions de bénévolat pour soutenir l'engagement ;
  - renforcer les plans de formation personnalisés.

Le contexte interne et l'environnement externe dans lesquels évolue HSBC Assurances Vie (France) sont des éléments explicatifs significatifs des résultats de souscription et d'investissements de la compagnie. Ces résultats, détaillés ci-après, reflètent ainsi l'importance des décisions stratégiques et des conditions économiques.

## A.2. Résultats des activités de souscription

La performance de HSBC Assurances Vie (France) en 2023 s'inscrit dans un environnement économique en amélioration par rapport à l'année dernière, marquée par la remontée des taux jusqu'en septembre 2023 ainsi qu'un contexte réglementaire soutenu avec l'adaptation et l'implémentation de normes et réglementations : RGPD, PRIIPS, SFDR, IDD, AGEC, loi pouvoir d'achat.

### A.2.1. Indicateurs des activités de souscription

Les indicateurs, exprimés en normes comptables françaises, de suivi des activités de souscription sont détaillés au sein du tableau ci-dessous :

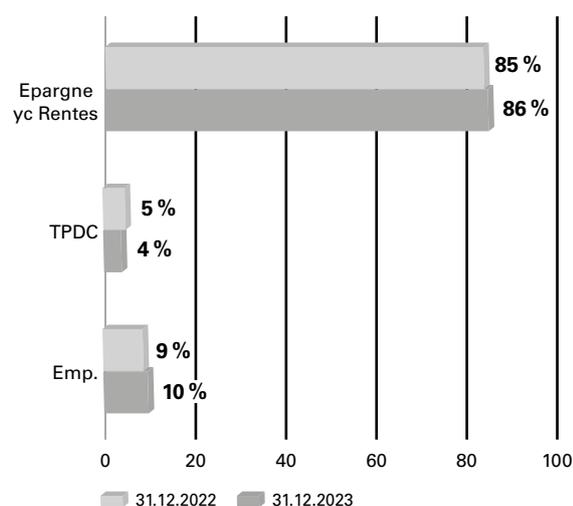
(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Variations	Var. %
<b>Primes brutes de réassurance</b> .....	<b>1 173,3</b>	<b>1 511,9</b>	<b>(338,6)</b>	<b>(22,4%)</b>
Production Epargne Vie.....	1 122,4	1 456,7	(334,3)	(22,9%)
dont UC .....	402,9	630,0	(227,1)	(36,0%)
<i>UC en %</i> .....	<i>35,9%</i>	<i>43,3%</i>	<i>(7,4%)</i>	
Autres produits d'assurance .....	50,9	55,2	(4,3)	(7,8%)
dont Emprunteurs .....	34,5	38,5	(4,0)	(10,5%)
dont temporaire décès .....	16,5	16,7	(0,2)	(1,2%)
<b>Encours Epargne</b> .....	<b>20 318,7</b>	<b>20 297,2</b>	<b>21,5</b>	<b>0,1%</b>
Euro .....	14 243,2	14 630,1	(386,8)	(2,6%)
UC.....	6 075,5	5 667,2	408,3	7,2%
<i>UC en %</i> .....	<i>29,9%</i>	<i>27,9%</i>	<i>2,0%</i>	

## Section A : Activités et résultats (suite)

Le chiffre d'affaires affiche une baisse de 22 % par rapport à 2022. La production en unités de compte représente 36 % de la production Epargne Vie contre 43 % l'année précédente et 34 % des primes globales brutes de réassurances.

Il convient de noter que si l'activité protection (prévoyance et emprunteur) a un poids marginal dans le chiffre d'affaires annuel, sa part dans les revenus (dont marge technique, commissions sur entrée et sur encours), illustrée par le schéma ci-dessous, équivaut à 14 % du total de la compagnie en 2023, légèrement en baisse par rapport à 2022 (15 % en 2022).

### Part des activités dans le revenu manufacturé



En termes de performance financière, les résultats de l'année 2023 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Variations	Var. %
Marge brute (commissions sur encours et entrée, et marge technique) .....	142,6	139,2	3,4	2,4 %
Frais généraux .....	(74,8)	(63,3)	(11,6)	18,3 %
Autres .....	26,0	15,9	10,0	63,2 %
<b>Résultat technique</b> .....	<b>93,7</b>	<b>91,8</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0 %</b>

Le résultat technique est en hausse de 2 % par rapport à 2022 et s'élève à 94 millions EUR (contre 92 millions EUR en 2022).

Ces résultats reflètent l'environnement économique et l'activité commerciale décrits ci-dessus. Les éléments suivants méritent d'être soulignés :

- La marge brute est en hausse de 3 millions EUR en 2023, expliquée par la hausse des commissions sur unité de comptes et des commissions d'arbitrages sur l'activité Epargne puis la hausse des autres produits d'assurances ;

L'année 2023 a été marquée par un contexte moins favorable que l'année précédente, impactée par la finalisation du programme visant à mettre en œuvre l'accord de partenariat avec My Money Group ("MMG"), lié à la cession de la banque de détail HSBC en France avec la réalisation des travaux d'interfaçage, la mise en place de la gouvernance et du partenariat et la définition du plan de développement.

HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi sa politique commerciale de diversification et de rééquilibrage de la collecte (axée sur les contrats en unités de compte), dans le respect de l'appétit au risque des assurés.

La collecte brute en assurance-vie s'est élevée à 1 122 millions EUR (- 23 % par rapport à 2022), dont 403 millions EUR sur les unités de compte (- 36 % par rapport à 2022) qui représentent 36 % de la collecte. La collecte nette en assurance-vie sur le réseau HSBC Continental Europe s'élève à - 450 millions EUR en 2023, essentiellement sur les contrats en euros. Les encours gérés par la société d'assurance représentent 20,3 milliards EUR en ligne avec l'année 2022. Au sein de ceux-ci, les unités de compte représentent 30 %, et sont en augmentation de 408 millions EUR par rapport à 2022 (+ 7 %).

- Les frais généraux augmentent de 18 % en 2023 liés à l'accélération du programme BELLE. Ce programme vise à mettre en œuvre l'accord de partenariat avec My Money Bank ("MMB") à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec pour objectif la continuité de service et de la distribution des produits d'assurance HSBC Assurances Vie (France) pour les clients MMB. Ces charges représentent 16,1 millions EUR en 2023, contre 8,2 millions EUR en 2022 ;
- Le résultat technique s'améliore avec l'impact des ajustements techniques en ligne avec l'amélioration sur 2023 de l'environnement économique.

### A.2.2. Résultat par branche d'activité

Au 31 décembre 2023, les résultats de souscription répartis par branche d'activité Solvabilité 2 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en UC	Autres assurances vie	Total
Primes émises brutes de réassurance ..	6,6	719,4	403,0	44,3	1 173,3
Charge des sinistres bruts de réassurance .....	(2,9)	(1 516,1)	(436,7)	(11,4)	(1 967,1)
Variation des autres provisions techniques brutes de réassurance ...	(0,4)	(484,3)	(219,0)	(6,1)	(709,8)
Dépenses engagées .....	(3,6)	(129,5)	(36,6)	(9,9)	(179,5)

Ces chiffres illustrent la prédominance de l'assurance avec participation aux bénéficiaires (61 % du total des primes émises brutes). Nous notons cependant une décroissance de la part de l'assurance indexée et en unités de compte (34 % contre 42 % en 2022). L'assurance maladie, correspondant à l'assurance emprunteur incapacité/invalidité, et les autres assurances vie, correspondant à l'assurance temporaire décès, complètent les activités de HSBC Assurances Vie (France).

### A.3. Résultats des investissements

#### A.3.1. Activités d'investissement

Après une année 2022 inédite par la force d'intervention des autorités budgétaires et monétaires pour maîtriser la crise du pouvoir d'achat provoquée par les déséquilibres post-Covid puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'année 2023 s'est caractérisée par la poursuite des hausses de taux par les banques centrales, toutefois plus adaptée au profil déclinant de l'inflation. Pour autant, à défaut d'une contraction sévère, l'activité économique s'est maintenue dans les principales économies développées. La croissance en zone euro a été hétérogène : en Allemagne, elle est restée fragilisée par son secteur manufacturier, tandis que les économies du "sud" de la zone ont fait preuve de robustesse, à l'image de l'Italie et de l'Espagne, permise par des investissements importants. L'économie française a quant à elle bénéficié de la relative bonne tenue de la demande interne. Au cours de l'année, les enquêtes de conjoncture ont eu tendance à illustrer un pessimisme prononcé de la part des entreprises, contrastant avec les résultats économiques effectivement obtenus. Aux Etats-Unis, la communauté des économistes a été surprise par la solidité du marché du travail et de la consommation des ménages. Enfin, en Chine, après un redémarrage encourageant constaté à la suite des restrictions monétaires, le pays s'est retrouvé pénalisé par la situation morose de son marché immobilier et d'un marché du travail en berne, en particulier chez les jeunes actifs. S'agissant de l'inflation, la poursuite de

la remontée des taux par les banques centrales, conjuguée i) au déblocage progressif des chaînes d'approvisionnement et ii) à la baisse des prix sur les marchés de l'énergie et de l'alimentation ont entraîné un ralentissement du rythme de progression des prix à la production et, in fine, à la consommation. Si on exclut les éléments volatils tels que l'alimentation ou l'énergie, le taux d'inflation a été plus résistant, avec une décreue survenue que très tardivement et toujours à des niveaux jugés élevés par les autorités monétaires.

En 2023, dans ce contexte, les taux d'intérêt ont enregistré une baisse de - 71 pbs sur le taux de référence à 10 ans en zone euro, à 2,49 % contre 3,20 % à fin décembre 2022. Le taux 10 ans américain est resté stable en 2023 à 3,88 %. En Europe, le rendement des emprunts d'Etat français (OAT) à 10 ans a baissé de - 56 pbs dans la lignée du taux de *swap* 10 ans Euro pour s'établir à 2,56 % au 29 décembre 2023 contre 3,12 % au 30 décembre 2022 (source : Bloomberg GFRN10 Index).

Sur les marchés en actions cotées, la relative bonne tenue des fondamentaux des entreprises, conjuguée à des perspectives de taux moins élevés, a bénéficié aux actifs plus risqués, qui ont été moins perméables à l'environnement obligataire. Ainsi les performances enregistrées sont de + 17 % sur l'indice CAC40 (France) et 19 % sur l'Eurostoxx50 (indice des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro) et + 24 % sur l'indice S&P500 (US).

Dans cet environnement complexe, la politique de gestion de HSBC Assurances Vie (France) est restée fidèle à ses trois piliers : la prudence, la qualité de crédit et la diversification. Les résultats liés aux activités d'investissement au 31 décembre 2023 et en millions EUR sont les suivants :

Catégorie d'actifs	Dividendes	Intérêts	Profits et pertes nets	Pertes et gains non réalisés	Total N	Total N-1	Ecart N/N-1
Obligations souveraines . . . . .	0	75	0	34	109	108	2
Obligations d'entreprises . . . . .	0	140	(7)	10	142	121	22
Actions . . . . .	8	0	25	27	60	(59)	120
Fonds d'investissement . . . . .	14	57	539	90	700	(936)	1 636
Titres structurés . . . . .	0	56	59	159	273	(380)	654
Immobilisations corporelles. . .	20	0	0	0	20	29	(9)
Instruments de couverture ( <i>call et put</i> ) . . . . .	1	0	0	(97)	(96)	84	(179)
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>328</b>	<b>616</b>	<b>222</b>	<b>1 210</b>	<b>(1 035)</b>	<b>2 245</b>

Les données reprises dans le tableau ci-dessus sont valorisées selon la norme Solvabilité 2. Les marchés actions comme les marchés obligataires ont connu une performance positive en 2023. Le retour de la visibilité sur les perspectives inflationnistes a conduit les banquiers centraux à progressivement converger vers la fin du processus de hausses de taux, conduisant la communauté financière à anticiper un cycle de réduction des taux directeurs au cours de l'année 2024. Ceci s'est traduit par une détente généralisée et d'ampleur des conditions financières au cours du dernier trimestre 2023, renchérissant le prix des obligations et produits structurés en portefeuille ainsi que la valeur des actions cotées et de certains fonds d'investissement en représentation du fonds Euro.

Sur les obligations souveraines, la production d'intérêts est en légère augmentation par rapport à 2022 du fait d'un début de relution du portefeuille obligataire (+ 5 millions EUR à 75 millions EUR en 2023 vs 70 millions EUR en 2022) compensé partiellement par une production d'intérêts en légère baisse sur les obligations corporates et financières (- 2 millions EUR à 140 millions EUR en 2023 vs 142 millions EUR en 2022). Par ailleurs, la production d'intérêts des fonds de dette privée augmente

significativement à 57 contre 42 en 2022. La production d'intérêts totale s'établissant à 328 millions EUR contre 307 millions EUR. Enfin, le portefeuille immobilier en direct voit sa valeur de marché marginalement baisser, l'écart par rapport à 2022 venant d'un versement de dividende moindre en 2023 *versus* 2022 mais toujours satisfaisant.

Enfin, la bonne performance des marchés permet une revalorisation positive des actifs en valeur de marché (norme Solvabilité 2) sur quasiment toutes les classes d'actifs.

#### A.3.5. Investissements dans une titrisation

HSBC Assurances Vie (France) utilise des véhicules de titrisation à des fins de financement de l'économie réelle (financement de PME et prêts à des collectivités locales notamment), sans utiliser d'effet de levier et totalement transposables. Le processus de sélection des fonds (*Full Due Diligence Process*) intègre notamment une évaluation complète et très large de leur dispositif de gestion des risques (risque investissement, conformité réglementaire, lutte anti-blanchiment, risque opérationnel, ESG).

#### A.4. Résultat par produits et dépenses

Dans un environnement économique plus favorable qu'en 2022, le résultat net après impôt de HSBC Assurances Vie (France) est en hausse de 8,2 millions EUR, soit + 11,2 % par rapport à l'année précédente.

Ces résultats reflètent l'environnement économique et l'activité commerciale de l'année 2023. Les éléments suivants méritent d'être soulignés :

- la marge brute est en hausse de 3 millions EUR en 2023, expliquée par la hausse des commissions sur unité de comptes et des commissions d'arbitrages sur l'activité Epargne ;
- les frais généraux augmentent de 18 % en 2023 liés à l'accélération du programme BELLE. Ce programme vise à mettre en œuvre l'accord de

partenariat avec My Money Bank ("MMB") à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec pour objectif la continuité de service et de la distribution des produits d'assurance HSBC Assurances Vie (France) pour les clients MMB. Ces charges représentent 16,1 millions EUR en 2023, contre 8,2 millions EUR en 2022 ;

- le poste "Autres" s'améliore avec l'impact favorable des ajustements techniques liés à une reprise de la Provision Globale Mathématique Complémentaire plus importante qu'en 2022 (+ 25,5 millions EUR en 2023 en comparaison à + 15,8 millions EUR l'année précédente), fortement marquée par la hausse des taux en 2023 par rapport à 2022.

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Variations	Var. %
Marge brute .....	142,6	139,2	3,4	2,4 %
Frais généraux .....	(74,8)	(63,3)	(11,6)	18,3 %
Autres .....	26,0	15,9	10,0	63,2 %
<b>Résultat technique</b> .....	<b>93,7</b>	<b>91,8</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0 %</b>
Résultat non technique avant impôts .....	12,9	14,8	(1,9)	(13,1 %)
<b>Résultat net avant impôts</b> .....	<b>106,6</b>	<b>106,6</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,1 %)</b>
Impôts sur les sociétés .....	(25,1)	(33,4)	8,2	(24,7 %)
<b>Résultat net après impôts</b> .....	<b>81,4</b>	<b>73,3</b>	<b>8,2</b>	<b>11,2 %</b>

## Section B : Système de gouvernance

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1. Présentation de la structure de gouvernance et de l'organisation de la compagnie

##### B.1.1.1. Principes généraux

La gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est assurée selon les grands principes détaillés ci-après :

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre. De ce fait, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il est collectivement responsable de la gouvernance et met en place une gestion prudente qui permet le succès à long terme de la Société. Le président du Conseil d'Administration dirige et oriente les travaux de cette instance ;
- Les actionnaires, c'est-à-dire HSBC Continental Europe à près de 100 %, s'assurent de l'efficacité de la structure de gouvernance ;

- La Direction Générale composée des deux dirigeants effectifs (Directeur Général et Directeur Général Délégué) dirige les activités de la Société, est en charge de la gestion courante et la représente vis-à-vis des tiers. Pour mener à bien ces travaux, elle s'appuie sur le Comité Exécutif.

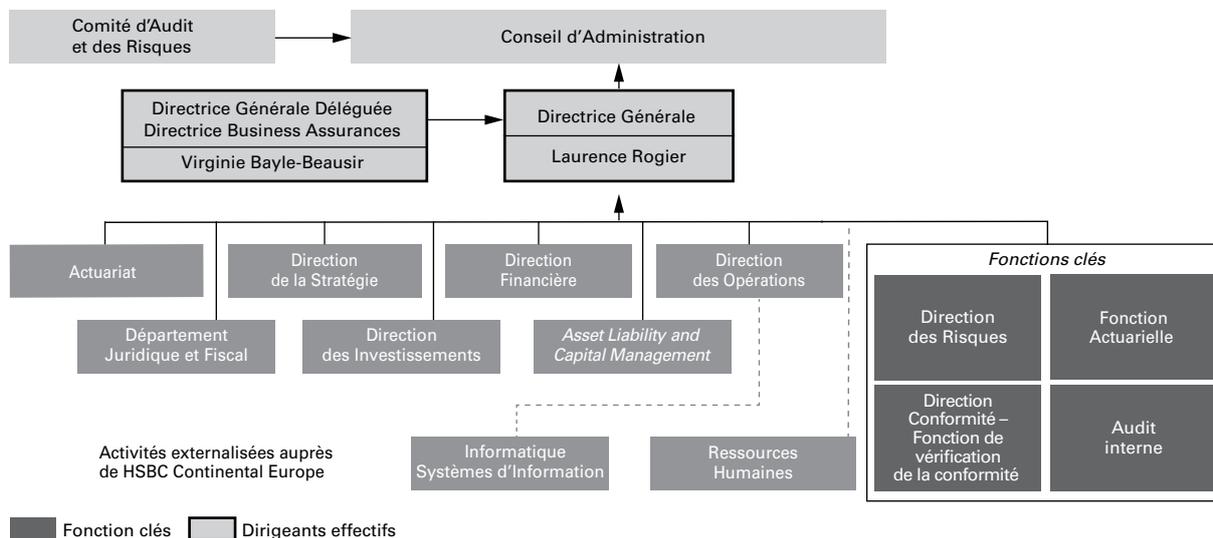
HSBC Assurances Vie (France), comme toutes les entités du Groupe HSBC, s'attache à appliquer des standards élevés en matière de gouvernement d'entreprise. Le Groupe HSBC dispose d'un ensemble complet de principes, de politiques et de procédures afin de s'assurer que le Groupe est bien géré avec un niveau de supervision et de contrôle approprié.

Enfin, la gouvernance est articulée en vue d'assurer une gestion saine et prudente des risques ainsi que la mise en place d'un *risk appetite* (appétence au risque) limité.

##### B.1.1.2. Structure de gouvernance

La Société a mis en place, dans le cadre de la gouvernance Groupe, un système de gouvernance visant à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système comprend une structure organisationnelle transparente adéquate, avec une séparation claire et appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif de transmission des informations.

La gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est structurée de la façon suivante :



Chacun des éléments clés de la structure de gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est développé ci-après.

#### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a un rôle clé dans la gouvernance de la Société en fixant la stratégie et l'appétence au risque de HSBC Assurances Vie

(France) et en veillant à leur mise en œuvre et à leur gestion. Il tient compte dans son fonctionnement de la position de HSBC Assurances Vie (France), compagnie d'assurances agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, détenue à 100 % directement par HSBC Continental Europe, membre d'un Groupe bancaire international.

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Plus spécifiquement :

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations, à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale de HSBC Assurances Vie (France), supervise et contrôle leur mise en œuvre par les dirigeants effectifs ;
- Il supervise et contrôle les prises de décisions et les actions des dirigeants effectifs, assure une surveillance efficace des dirigeants effectifs, remet en question de façon constructive et examine de manière critique les propositions et les informations reçues des dirigeants effectifs ainsi que leurs décisions ;
- Il veille à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- Il approuve les projets d'investissement ou de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat de la Société ;
- En matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance interne et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ; il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ; il approuve les limites globales de risque ;
- Il examine les rapports réguliers présentant l'analyse et le suivi des risques associés à l'activité et aux résultats ;
- Il est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
- Il veille, dans le cadre de la gestion de la Société, à la réputation du Groupe HSBC en France et dans le monde.

Au cours de l'exercice 2023, il a été composé de dix administrateurs, dont trois administrateurs externes au Groupe HSBC, deux d'entre eux étant indépendants.

Afin de préparer ses délibérations dans certains domaines, le Conseil d'Administration a constitué un Comité spécialisé, le Comité d'Audit et des Risques, qui a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées à l'information financière et aux risques ainsi qu'à la gouvernance des risques.

Ses principales missions au regard du système de gestion des risques, définies dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

- Examiner l'intégrité des états financiers, la communication d'informations dans le cadre de Solvabilité 2, les communications relatives à la performance financière, l'efficacité de l'Audit interne et du processus d'audit externe, l'efficacité des systèmes de contrôle financier interne ;
- S'assurer de la prise en compte de l'appétence au risque dans la stratégie et les business plans de la Société ainsi que du contexte macroéconomique et financier ;
- Examiner l'appétence aux risques de la Société et faire des recommandations au Conseil d'Administration pour approbation, au moins une fois par an ;
- Examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques de la Société et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- Examiner le processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA – *Own Risk and Solvency Assessment*) et faire des recommandations au Conseil d'Administration ;
- Surveiller toutes les questions liées aux risques impactant la Société dont la gouvernance des risques et les systèmes de contrôle interne et conseiller le Conseil d'Administration sur ces questions et sur l'appétence aux risques ;
- Revoir les rapports réguliers sur la gestion des risques afin d'évaluer les risques liés aux activités et éventuellement demander des évaluations approfondies sur des risques non identifiés ;
- S'assurer de l'existence de procédures adéquates pour suivre, de manière suffisamment rapide et exacte, les grands risques ou les types de risque dont l'importance peut croître, ainsi que la conformité des activités avec les politiques du Groupe ;

## Section B : Système de gouvernance (suite)

- Examiner toutes les conclusions importantes des revues réglementaires et des échanges avec l'autorité de contrôle concernant la gouvernance des risques, le processus d'évaluation et de gestion des risques ;
- Veiller à l'efficacité du système de contrôle interne ;
- S'assurer que la fonction de gestion des risques dispose de ressources adéquates et du positionnement approprié au sein de la Société et qu'elle est libre de toute contrainte ou restriction. Il reçoit les conclusions de l'Audit interne sur les processus de contrôle interne en matière de gestion des risques et s'assure qu'ils sont adaptés à la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- Fournir au Conseil d'Administration toute assurance supplémentaire, qu'il pourrait raisonnablement demander, concernant la fiabilité des informations sur les risques qui lui sont transmises.

Les travaux du Comité font l'objet de rapports détaillés par son Président et sont débattus en séance du Conseil. Dans ce cadre, le Conseil est tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et des Risques, notamment en matière de supervision, de projets et de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne et externe, de conformité et de contrôle permanent.

Si les opérations de suivi et de revue du Comité font apparaître des problèmes ou des besoins d'amélioration, le Comité présente au Conseil d'Administration des recommandations sur les actions nécessaires pour traiter le problème soulevé ou apporter les améliorations requises.

Le Comité se réunit indépendamment avec les Commissaires aux comptes, le Directeur des Risques (*Chief Risk Officer*) et le Responsable de l'Audit interne au moins deux fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus.

Par ailleurs, deux certificats, signés par le président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France), sont transmis deux fois par an au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC Continental Europe confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports.

### *Les Dirigeants effectifs*

Les Dirigeants effectifs sont responsables de la mise en œuvre des stratégies définies par le Conseil et en rendent compte régulièrement au Conseil. Ils interviennent dans toute décision significative avant sa mise en œuvre.

Les Dirigeants effectifs sont les suivants :

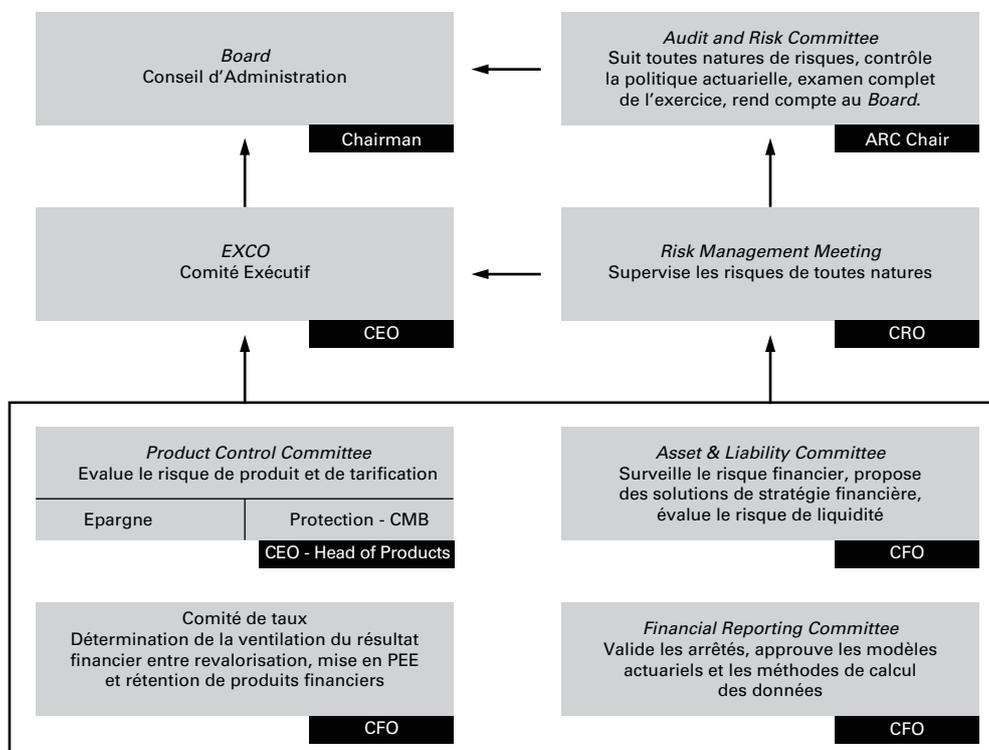
- Laurence Rogier, Directrice Générale, dirige la compagnie ; elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la compagnie et la représente également en présence de tiers ;
- Virginie Bayle-Beausir, Directrice Business Assurance, est Directrice Générale Déléguée rattachée à la Directrice Générale de HSBC Assurances Vie (France).

Virginie Bayle-Beausir se charge plus particulièrement de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie commerciale et de la maîtrise des risques s'y rapportant. En cas d'indisponibilité de la Directrice Générale, la Directrice Générale Déléguée a la capacité d'engager l'entreprise sans limite de montant et d'assurer les activités courantes de l'entreprise.

### Les comités

Afin de mener à bien ses missions, la Direction Générale s'appuie sur le Comité Exécutif et sur différents comités qui recouvrent les différentes natures de risques qui pèsent sur l'entreprise.

Les comités sont organisés de la façon suivante :



### Les fonctions clés

La directive Solvabilité 2 définit les quatre fonctions clés suivantes :

- La fonction gestion des risques : le responsable de la gestion des risques rend compte du niveau de risque et du suivi du *risk appetite* au Comité d'Audit et des Risques. Il présente également un rapport sur la gestion des risques à chaque Conseil d'Administration. Par ailleurs, il anime le *Risk Management Meeting* et donne des avis sur la gestion globale du risque de l'entreprise ;
- La fonction de vérification de la conformité : le responsable de la fonction de vérification de la conformité identifie et évalue le risque de conformité ; il détermine également l'impact des évolutions réglementaires sur les activités de HSBC Assurances Vie (France) et transmet le résultat de ses observations aux membres du Comité d'Audit et des Risques par l'intermédiaire de son plan de conformité ;
- La fonction Audit interne : le responsable de la fonction Audit interne intervient comme troisième ligne de défense. Il est en charge du contrôle et de l'évaluation du système de contrôle interne mis en place ainsi que du système de gouvernance. Il transmet les conclusions et les recommandations de ses travaux au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques auquel il rend compte et présente pour approbation le plan d'audit de l'année ;
- La Fonction Actuarielle : le responsable de la Fonction Actuarielle effectue des travaux de revue et de contrôle, en informe le Comité d'Audit et des Risques puis le Conseil d'Administration et communique annuellement, dans un rapport, les résultats de ses travaux.

Par ailleurs, chaque fonction clé est représentée au Comité d'Audit et des Risques.

#### B.1.1.3. Conventions réglementées

Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de convention réglementée signée au cours de l'exercice ou des exercices précédents et continuant à produire des effets.

## Section B : Système de gouvernance (suite)

### B.1.2. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération de HSBC Assurances Vie (France), filiale de HSBC Continental Europe, s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération de HSBC Continental Europe et de ses instances de gouvernance et plus généralement dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe HSBC dont les principes généraux sont soumis aux règles édictées par le régulateur anglais ("FCA"/"PRA") et qui s'appliquent de façon homogène à l'ensemble des entités du Groupe.

Elle est organisée autour des principes suivants :

- Les enveloppes de rémunérations variables discrétionnaires sont déterminées en fonction de la performance financière et durable du Groupe, de sa compétitivité commerciale et de sa gestion maîtrisée des risques du Groupe et des différents métiers qui le composent. Ces enveloppes budgétaires sont ensuite réparties selon la performance de chaque ligne de métier. Elles sont susceptibles d'être revues et ajustées lors de la clôture définitive des comptes annuels.
- Les rémunérations fixes peuvent être revues conformément aux enveloppes budgétaires annuelles définies en local, selon la performance économique et le positionnement de l'entreprise sur son marché ;
- La Politique de Rémunération adopte une approche de rémunération totale (salaire de base + variable) avec un niveau de variable différencié en fonction de la performance individuelle ;
- La Politique de Rémunération adopte une approche discrétionnaire pour déterminer la rémunération variable plutôt qu'une approche automatique basée sur des formules qui pourrait encourager des comportements inappropriés en matière de prise de risque ou de vente inadaptées aux clients ;
- La Politique de Rémunération adopte une approche de rémunération totale distinguant clairement les éléments de rémunération fixe (salaire de base, et éventuellement prime fixe), les éléments de rémunération variable (rémunération variable individuelle discrétionnaire ou collective) et les indemnités versées en cas de départ de l'entreprise ;
- Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. En toute hypothèse, la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale afin de pouvoir prévoir la possibilité de réduire ou de ne pas verser de composante variable ;
- Un principe de versement différé de la rémunération variable sous forme d'actions HSBC est mis en place pour les collaborateurs éligibles afin de mieux corréliser la composante variable de la rémunération avec la performance du Groupe, d'aider à la rétention de nos collaborateurs et de répondre aux obligations du régulateur ;
- L'engagement est pris de ne pas mettre en œuvre de méthodes ou instruments permettant de contourner les principes réglementaires en matière de rémunération variable applicables aux entreprises d'assurances et de réassurance ;
- Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;
- Des packages de rémunération compétitifs sur le marché sont mis en place.

Sa déclinaison vise à assurer que le mécanisme de rémunération est conforme aux exigences réglementaires et à un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux de HSBC Assurances Vie (France).

La Politique de Rémunération suit les directives annuelles élaborées par le Groupe HSBC, les lignes de métier (Business Assurance, DBS, Finance, Risques...) auxquelles les collaborateurs sont affectés ainsi que les principes, chaque fois qu'ils sont applicables, de la politique de rémunération de HSBC Continental Europe.

Du fait de son appartenance au Groupe HSBC, HSBC Assurances Vie (France) est tenue de communiquer ou de solliciter l'avis du Comité des Rémunérations de HSBC Continental Europe (France) qui valide les principes généraux et la conformité de sa Politique de Rémunération avec les exigences du Groupe.

La Politique de Rémunération est présentée une fois par an pour approbation au Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie (France), après validation de la fonction de Vérification de la Conformité.

Les fonctions du Responsable des Risques et de la Vérification de la Conformité veillent à la conformité de la Politique de Rémunération avec les normes en vigueur.

La Politique de Rémunération fait l'objet, une fois par an, d'une évaluation centrale et indépendante assurée par l'Audit interne.

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme "Personnels identifiés" pour HSBC Assurances Vie (France) sont concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation Solvabilité 2.

La liste des “Personnels identifiés” est approuvée chaque année par le Responsable de la Conformité, le Comité des Rémunérations de HSBC Continental Europe et le Conseil d’Administration de HSBC Assurances Vie (France). Elle regroupe les collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) dont l’activité a un impact important sur le profil de risque de la Société, soit :

- Les membres du Conseil d’Administration,
- Les Dirigeants effectifs,
- Les membres du Comité Exécutif dont les membres sont choisis par la Directrice Générale, s’ils ne sont pas inclus dans les autres catégories et s’ils exercent une fonction stratégique impactant le profil de risque de l’entreprise ;
- Les collaborateurs occupant les fonctions clés suivantes : Responsable de l’Audit interne, Responsable des Risques, Responsable de l’Actuariat et Responsable de la Vérification de la Conformité ; et
- Les autres personnes dont l’activité a un impact important sur le profil de risque de l’entreprise (les “Preneurs de Risque”).

Le responsable de la fonction Vérification de la Conformité, avec l’appui de la fonction RH, identifie les collaborateurs qui répondent aux critères selon un processus d’identification validé par la Société.

La liste des Personnels Identifiés est revue deux fois par an. Le premier de ces deux examens a lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre ou au début du 2<sup>e</sup> trimestre et le second dans le courant du 3<sup>e</sup> trimestre.

Les collaborateurs qualifiés de Personnels Identifiés sont informés individuellement de leur identification et de l’impact éventuel sur la structure de leur rémunération.

Les principes de rémunération applicables aux Personnels Identifiés sont les suivants :

- Equilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable : la rémunération variable des collaborateurs Personnels Identifiés ne peut être supérieure à deux fois leur rémunération fixe ;
- Règles applicables aux rémunérations variables attribuées aux Personnels Identifiés : conformément à l’Opinion EIOPA, lorsque la composante variable de la rémunération d’un collaborateur qualifié de Personnel Identifié est supérieure à 50 000 EUR et excède le tiers de sa rémunération annuelle totale, les règles décrites ci-dessous s’appliquent ;

- Une partie au moins égale à 50 % de la rémunération variable est attribuée sous forme d’instruments financiers ;
- La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d’actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans (66 % en année n+2 et 34 % en année n+3) :
  - Un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d’une composante variable de la rémunération d’un montant total supérieur ou égal à 500 000 GBP,
  - Un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d’une composante variable de la rémunération d’un montant inférieur à 500 000 GBP.

Enfin, HSBC Assurances Vie (France) ne fournit pas aux membres du Conseil d’Administration, aux dirigeants effectifs et aux représentants des fonctions clés un régime de retraite complémentaire ou anticipée différent de celui de l’ensemble des collaborateurs de la compagnie.

## **B.2. Exigences de compétence et d’honorabilité**

La réglementation Solvabilité 2 exige que les entreprises d’assurance veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l’entreprise, les membres du Conseil d’Administration et les personnes qui occupent d’autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité) ;
- Leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence).

La politique de compétence et d’honorabilité, approuvée par le Conseil d’Administration, décrit le dispositif mis en œuvre pour s’assurer du respect sur base continue des critères de compétence, d’expérience et d’honorabilité des personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d’Administration ;
- Les dirigeants effectifs ;
- Les responsables des fonctions clés ;
- Les personnes qui occupent une fonction impactant le profil de risque de l’entreprise (le Directeur Financier, le Directeur des Opérations/*Chief Operating Officer*).

## Section B : Système de gouvernance (suite)

### B.2.1. Procédures initiales d'évaluation des compétences et d'honorabilité

Le dispositif d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est un dispositif appliqué dans le cadre de la nomination et du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants et des responsables des fonctions clés :

- Les membres du Conseil d'Administration : les vérifications couvrent à la fois l'honorabilité, les compétences et l'expérience. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences. Le périmètre s'étend aux qualifications, aux connaissances et à l'expérience, ainsi que tout autre aspect considéré comme pertinent et notamment dans les domaines suivants :
  - Connaissance du marché de l'assurance et des marchés financiers,
  - Stratégie métier et modèle économique,
  - Système de gouvernance,
  - Analyse financière et actuarielle,
  - Cadre et exigences réglementaires,
  - Autres aspects spécifiques à l'activité ;
- Les dirigeants effectifs : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences ;
- Les personnes assurant des fonctions clés ou critiques : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR.

### B.2.2. Suivi de l'évolution des compétences et critères de réévaluation

Certaines situations doivent conduire à une réévaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes concernées (membres du Conseil, dirigeants effectifs, responsables d'une fonction clé). Il s'agit notamment des situations suivantes :

- En cas de renouvellement de fonction ou de mandat ;
- En cas de démission ou de non-renouvellement de fonction ou de mandat (dans le cadre de l'appréciation collective des compétences et de l'expérience) ;
- En cas d'évolution significative affectant la compétence, l'expérience ou l'honorabilité d'une personne concernée.

En dehors des situations spécifiques définies dans la politique, le dispositif prévoit la vérification continue de l'aptitude.

### B.3. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de HSBC Assurances Vie (France) a pour objectif d'identifier et de suivre les risques, ainsi que le respect de l'appétence aux risques. Il est organisé de manière à veiller au respect du principe de la gestion prudente, en ligne avec les orientations stratégiques de la compagnie.

Le système de gestion des risques intègre tous les risques principaux auxquels la compagnie fait face et permet une prise en compte des risques dans l'ensemble des décisions de l'entreprise. Ils sont identifiés grâce à une cartographie des risques qui permet de dresser le profil de risque de la compagnie (profil qui sera détaillé en [Partie C](#) de ce rapport).

Le système de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), mécanisme d'évaluation des risques destiné à aider à la prise de décision des dirigeants.

---

### B.3.1. Description du système de gestion des risques

#### B.3.1.1. Principes, organisation et gouvernance du système de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place une stratégie de gestion des risques qui repose sur plusieurs principes :

- Un capital solide qui se matérialise par une large couverture de l'exigence de capital ;
- Une gestion disciplinée et conservatrice de la liquidité définie par une structure de placements de maturités diversifiées afin qu'une large partie des placements soit cessible à court terme ;
- Une mise en œuvre des principes éthiques et des valeurs du Groupe HSBC permettant de conforter la bonne réputation du Groupe et de s'appuyer sur une marque forte ;
- Des entités légales du Groupe HSBC robustes qui doivent mettre en place les moyens nécessaires pour atténuer la contagion des risques en situation de crise ;
- Un nouveau distributeur solide (CCF) avec lequel a été mis en place un accord de partenariat sur le long terme ;
- Une croissance de revenu durable au travers d'activités suffisamment diversifiées pour produire un revenu prévisible et peu volatil ;
- Une diversification des risques dont l'efficacité est évaluée en permanence et se reflète dans les exigences de capital.

Afin de respecter ces principes, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur un dispositif global de gouvernance du système de gestion des risques qui fait intervenir les acteurs des trois lignes de défense définies par la compagnie et est encadré par des comités.

#### B.3.1.2. Identification, évaluation, gestion et reporting des risques

Afin de garantir l'exhaustivité du périmètre des risques, HSBC Assurances Vie (France) élabore une cartographie des risques liés à son activité en s'assurant que l'ensemble de son périmètre et de ses risques soient couverts.

Pour ce faire, la compagnie considère à la fois les risques opérationnels et non opérationnels. La cartographie reprend les risques auxquels les établissements financiers sont confrontés avec un ajout de risques spécifiques à l'activité assurance, tels que les risques de souscription ou de réassurance.

Cette cartographie permet d'identifier et d'évaluer les risques, et d'engager et de suivre les actions d'atténuation nécessaires.

En plus du suivi des risques financiers (qui sont les risques choisis par la compagnie), l'accent est mis sur le suivi des risques non financiers qui sont les risques inhérents à la conduite des opérations de la compagnie.

Le Directeur des Risques procède mensuellement à l'évaluation de chaque risque, démarche le conduisant à considérer les cas suivants :

- Le risque est géré dans des limites de risques acceptables ;
- Un renforcement de la surveillance est nécessaire : le risque est en dehors des limites de l'appétence au risque et des actions peuvent être nécessaires pour le ramener dans ces limites ;
- Le risque est significativement en dehors des limites acceptables et des actions sont requises pour le ramener dans ces limites.

Pour procéder à cette évaluation et selon la nature du risque, le Directeur des Risques tient notamment compte de l'environnement macroéconomique, de la volatilité des marchés, du niveau des indicateurs de risques, des incidents survenus, des rapports d'audit et de l'évolution de la réglementation.

Par ailleurs, le Directeur des Risques assume, avec le support des membres du *Risk Management Meeting*, la responsabilité d'identifier les risques émergents et les risques majeurs, en anticipant l'évolution de l'environnement économique et réglementaire afin d'apprécier son impact potentiel sur le profil de risques de HSBC Assurances Vie (France).

La cartographie des risques incluant les risques émergents et les risques majeurs est partagée par le Directeur des Risques avec le *Senior Management* de l'entreprise à l'occasion du *Risk Management Meeting*.

Ces différents éléments sont également présentés aux membres du Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration afin de leur rendre compte du niveau de risques de l'entreprise.

## Section B : Système de gouvernance (suite)

Compte tenu de la nature de son activité, le profil de risques de la compagnie s'établit selon le schéma repris dans le tableau ci-dessous :

Type de risque	Description
1- Marché.....	Le risque de marché regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers. Les risques de marché ont plusieurs origines telles que la fluctuation des taux d'intérêt, les hausses de <i>spread</i> de crédit des actifs obligataires, les variations des marchés actions ou du marché immobilier.
2- Crédit .....	Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations.
3- ALM.....	Le risque de gestion actif-passif ( <i>Asset and Liability Management</i> ) est le risque que les actifs détenus par la compagnie ne permettent pas de faire face aux flux des engagements du passif d'assurance.
4- Liquidité.....	Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de ne pouvoir le faire qu'à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles.
5- Souscription.....	Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il inclut notamment les risques de décès, de rachats et de frais généraux.
6- Modèle.....	Le risque qu'une mauvaise utilisation des modèles ou que des données de modèle incorrectes ou inappropriées amènent la compagnie à s'exposer à des pertes financières potentielles, à prendre des décisions incorrectes ou à communiquer des informations erronées.
7- Opérationnel.....	Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou d'événements extérieurs. La gestion du risque opérationnel inclut également la lutte contre la criminalité financière ainsi que les aspects de conformité réglementaire.
8- Réputation.....	Le risque de réputation correspond à la perte de confiance des clients, des actionnaires ou des partenaires à la suite d'un événement, d'un comportement, d'une action ou d'une inaction de la compagnie, de ses employés ou d'entités avec qui la compagnie est associée.
9- Stratégique.....	Le risque stratégique est le risque que la compagnie ne parvienne pas à identifier des opportunités et des menaces issues de changements dans son environnement économique politique ou réglementaire, dans les comportements de la clientèle ainsi que dans les possibilités technologiques, ou bien qu'elle ne soit pas en mesure d'y réagir de manière appropriée.
10- Risque d'appartenance au Groupe HSBC....	Les risques découlant de l'appartenance au Groupe HSBC sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le risque que les changements stratégiques du Groupe aient un impact sur la stratégie de HSBC Assurances Vie (France) ;</li> <li>– Le risque lié à la dépendance aux infrastructures fournies par le Groupe ;</li> <li>– Le risque lié aux processus externalisés au sein du Groupe ;</li> <li>– Le risque de réputation lié à l'image du Groupe.</li> </ul>
11- Risques émergents.....	On entend par le terme "risques émergents" des risques incertains qui peuvent se matérialiser dans plus d'un an et dont les effets pourraient avoir un impact significatif sur la compagnie. Cette incertitude provient d'un manque de données historiques, mais également de changements macroéconomiques, sociopolitiques ou réglementaires susceptibles de produire des effets de rupture ou de transformation des risques. Ces risques peuvent donc toucher n'importe lequel des domaines listés précédemment.

#### **B.3.1.4. Cadre d'appétence**

L'approche de l'appétence au risque chez HSBC Assurances Vie (France), en ligne avec celle définie par le Groupe, se traduit par :

- La capacité de prise de risque en fonction du capital disponible et de la régularité du bénéfice ;
- La prise en compte des impacts éventuels de la totalité des risques afin d'opérer une sélection et une évaluation de ces derniers en ligne avec la stratégie ;
- Des mesures quantitatives et qualitatives ;
- Une définition de l'appétence basée sur la mesure des risques pris individuellement afin de s'assurer d'un niveau de risque global acceptable ;
- Une définition claire, applicable, pragmatique et simple à communiquer (en interne et en externe) ;
- La reconnaissance de l'interdépendance entre le risque, le bénéfice et la croissance de l'activité.

L'identification, la documentation et les méthodes de gestion des risques décrites ci-dessus sont également illustrées par l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) qui constitue un outil stratégique pour HSBC Assurances Vie (France). En effet, cette évaluation interne des risques et de la solvabilité a pour objectif de prendre en compte les risques dans le pilotage stratégique. De fait, les travaux d'identification et de cartographie des risques sont un préalable à sa mise en place.

---

#### **B.3.2. L'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)**

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus instaurant une dynamique entre le système de gestion des risques et la stratégie de l'entreprise. Il s'agit d'un processus permanent de collecte d'informations, d'analyses, de conclusions et de recommandations qui permettent d'ajuster le niveau des fonds propres à la réalité des risques auxquels est exposée l'entreprise à un moment donné, et tels qu'ils se déformeront dans le temps avec la mise en œuvre de sa stratégie.

La finalité de l'ORSA est de permettre au Conseil d'Administration d'évaluer les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie et de décider du niveau des fonds propres nécessaires, en cohérence avec les obligations réglementaires, pour garantir la résilience de HSBC Assurances Vie (France).

Il convient de noter que le processus ORSA fait l'objet d'une amélioration continue afin de s'intégrer au mieux dans le processus de gestion des risques et peut ainsi être amené à évoluer tant au niveau de sa gouvernance que de son utilisation.

#### **B.3.2.1. Fréquence d'évaluation de l'ORSA et calendrier de production**

L'ORSA est produit annuellement. Un ORSA hors du cycle annuel peut cependant être requis dans les cas suivants :

- Si le profil de risque ou l'environnement externe de HSBC Assurances Vie (France) a sensiblement évolué et sur décision du Conseil d'Administration ;
- Si l'autorité de contrôle le demande.

Dans le cadre de l'ORSA, trois évaluations sont effectuées :

- Evaluation de la solvabilité globale ;
- Surveillance de la conformité aux exigences de fonds propres et provisions techniques ;
- Evaluation de l'écart du profil de risque de la Société avec la formule standard.

Au fur et à mesure de leur production, les différents éléments découlant des processus concourant à la réalisation de l'ORSA font l'objet d'une validation par les différents responsables concernés.

#### **B.3.2.2. Besoin Global de Solvabilité (BGS) et formule standard du SCR (*Solvency Capital Requirement*, besoin de capital réglementaire)**

HSBC Assurances Vie (France) procède trimestriellement au calcul de son BGS à date. Il correspond à l'évaluation de l'ensemble des moyens dont doit disposer la compagnie pour assurer la pérennité de son activité, compte tenu de ses objectifs stratégiques et de son appétence au risque ; il constitue donc un outil décisionnel et stratégique pour HSBC Assurances Vie (France).

Le BGS couvre les calculs suivants :

- Le calcul de l'exigence de fonds propres ;
- L'évaluation du bilan économique ;
- L'analyse des mouvements des postes du bilan économique ;
- L'analyse de l'évolution du ratio de couverture de l'exigence de fonds propres ;
- Le suivi des indicateurs d'appétence au risque.

Une évaluation prospective est également réalisée annuellement dans le cadre de l'ORSA et fait l'objet de tests de résistance (*stress tests*). Cet exercice permet de procéder à l'évaluation de la solvabilité prospective de la compagnie à l'horizon du plan stratégique (en fonction du *business plan* de l'entreprise et en fonction des scénarios de crises).

## Section B : Système de gouvernance (suite)

### B.3.2.3. Intégration dans le système de gestion des risques des mesures de contrôles et d'analyse

HSBC Assurances Vie (France) a déterminé des métriques et des limites, révisées annuellement, qui permettent à la compagnie de suivre et de gérer son profil de risque de façon permanente, de manière à rester dans le cadre des tolérances aux risques.

Ces limites de risque incluent :

- Des métriques quantitatives qui définissent les mesures de solvabilité, de résultats et de capital (exemples de métriques utilisées : ratios de couverture Solvabilité 2, besoin de capital pour couvrir le risque de rachats massifs, volatilité des revenus, etc.) ;
- Des limites d'appétence pour les risques qualitatifs, comme pour le risque réputationnel ou le risque de modèle.

Un dispositif de suivi régulier permet à la compagnie de s'assurer du respect permanent de son appétence aux risques et de ses limites :

- Mensuellement, un suivi du budget est réalisé, permettant de porter un regard sur l'évolution du plan stratégique, et donc sur le cadre de projection des activités de HSBC Assurances Vie (France). Un suivi des hypothèses non économiques du *business plan* est par ailleurs réalisé, il vise à évaluer la pertinence des hypothèses retenues et à réviser éventuellement le cadre d'appétence ;
- Trimestriellement, la production des calculs du BGS est remontée, conjointement aux indicateurs de risques, au *Risk Management Meeting* ainsi qu'aux autres comités spécialisés de deuxième ligne de défense. Ce *reporting* permet de communiquer régulièrement sur le respect du cadre d'appétence. En cas de dépassements des limites définies sur chacun des indicateurs et sur le montant du BGS, les calculs de sensibilités sont utilisés pour estimer plus en détail l'exposition de la compagnie aux différents risques ;
- Enfin, annuellement, les comités de deuxième ligne de défense procèdent à un *reporting* des résultats de l'ORSA et à une réévaluation des limites d'appétence aux risques de la compagnie.

Les résultats sont communiqués au Conseil d'Administration afin que ses membres puissent les prendre en compte dans leurs décisions stratégiques. De même, le processus ORSA fait l'objet d'un rapport destiné au Conseil d'Administration et remis à l'ACPR.

En particulier, le rapport ORSA rappelle les informations suivantes :

- Les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation interne du risque et de la solvabilité, et les conclusions tirées par l'entreprise d'assurance ;
- Les méthodes et principales hypothèses utilisées dans l'évaluation interne du risque et de la solvabilité ;
- La décomposition du besoin global de solvabilité de l'entreprise sur les différents risques et une comparaison entre ces besoins, les exigences de fonds propres réglementaires et les fonds propres de l'entreprise ;
- En cas d'écart important identifié, des informations sont fournies sur l'adéquation des hypothèses retenues dans le calibrage de la formule standard avec le profil de risque de HSBC Assurances Vie (France).

## B.4. Contrôle interne

### B.4.1. Description du système de contrôle interne

#### B.4.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne en vigueur chez HSBC Assurances Vie (France) a pour objet :

- De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise, par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- De prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes.

#### B.4.1.2. Organisation du contrôle interne

Le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les "trois lignes de défense", qui définit la répartition des rôles et responsabilités au regard des activités sous-jacentes.

Cette structure contribue à attribuer clairement les responsabilités en matière d'identification, d'évaluation, de mesure, de surveillance et d'atténuation des risques pour soutenir le renforcement de la gestion des risques. A cette fin, elle établit une séparation entre la propriété du risque (première ligne de défense), la surveillance du risque (deuxième ligne de défense) et la revue indépendante (troisième ligne de défense).

La première ligne de défense est le propriétaire (*owner*) des risques et des contrôles. Elle est constituée des métiers et fonctions qui sont responsables de leurs activités au quotidien, de la gestion des risques associés et des contrôles de premier niveau mis en place pour prévenir ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités en externe ou en interne, cette responsabilité s'étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d'assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Au sein de la première ligne de défense, les responsabilités des différents acteurs sont les suivantes :

- Les propriétaires des risques, *Risk owners*, sont situés dans les métiers, et sont responsables du respect du *risk appetite*, de l'identification et de la gestion des risques opérationnels dans les limites définies ;
- Les propriétaires de contrôle, *Control owners*, qui peuvent faire partie d'un métier, d'une fonction, ou d'une tierce partie, sont responsables de l'évaluation du bon fonctionnement des processus, des activités ou des systèmes dans leur périmètre. Ils collaborent avec les *Risk owners* pour comprendre les risques et les gérer.
- Les équipes de gestion des contrôles (*Chief Control Office - CCO*) fournissent des conseils sur la gestion des risques opérationnels, maintiennent la cartographie des risques de l'entreprise et travaillent en étroite collaboration avec les *Risk Owners*, les *Risk Stewards* et les *Control Owners* pour s'assurer que les activités de gestion du risque opérationnel sont effectivement exécutées.

Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et fonctions, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés et couverts par un dispositif de contrôle de second niveau.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions indépendantes (risques, conformité, juridique et fiscal) dont le rôle est de s'assurer que les risques du domaine qu'elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC Assurances Vie (France) sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites du *risk appetite* tel que défini par la compagnie.

Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC Assurances Vie (France) satisfait à ses responsabilités de gestion des risques et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d'expertise et s'assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées. Elles ont également la charge de déployer le plan de contrôle indépendant de second niveau (incluant le plan de contrôle de la Conformité) coordonné par le *Chief Risk Officer* depuis 2022.

Enfin, le *Chief Risk Officer* est responsable de la fonction de gestion des risques et, à ce titre, s'appuie notamment sur les *risk stewards*. Un ensemble de comités parachève le dispositif, au sein desquels le *Risk Management Committee* joue un rôle faîtière.

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne.

Cette activité de contrôle périodique a pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la deuxième ligne (cf. [Partie B.5](#)).

---

#### B.4.2. Fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité a pour mission principale de veiller au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance et à la maîtrise du risque de non-conformité (Lutte contre la criminalité financière et conformité réglementaire) au sein de HSBC Assurances Vie (France) et notamment aux règles de bonne conduite et de protection de la clientèle. Son responsable élabore une politique de conformité et un plan de conformité. Cette fonction joue également un rôle de conseil et de veille réglementaire auprès des organes dirigeants et de surveillance sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives et évalue les conséquences sur les opérations de l'entreprise résultant d'éventuels changements dans l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'organisme soient identifiées et qu'un plan d'action soit implémenté dans des délais raisonnables.

## Section B : Système de gouvernance (suite)

Le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité communique avec tous les membres de HSBC Assurances Vie (France), a accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission et dispose de l'indépendance nécessaire à la production d'un travail exempt de conflits d'intérêts. L'indépendance permet à la fonction clé de jouer pleinement son rôle de conseil et d'information auprès du Conseil d'Administration dans le respect du pouvoir hiérarchique dont dispose le Directeur Général. En conséquence, son responsable informe les membres du Conseil d'Administration et le Comité d'Audit et des Risques de la Société de l'identification et de l'évaluation du risque de Conformité de l'entité, ainsi que des actions correctrices, avec leurs dates de mises en œuvre, de toutes les problématiques substantielles de la compagnie. Pour cela, le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité est positionné à un niveau hiérarchique lui permettant concrètement et de façon réaliste de remplir sa mission.

Les principaux risques entrant dans le champ d'intervention de la fonction sont notamment :

- Les risques liés au non-respect des règles de bonne conduite vis-à-vis des clients (exemple : commercialisation d'instruments et de produits d'assurance couvrant le domaine de l'épargne et de la protection) ;
- Les risques liés au non-respect des dispositions relatives au secret professionnel, aux conflits d'intérêts, aux barrières d'information et à la protection des données à caractère personnel ;
- Les risques liés au non-respect des dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs ;
- Les risques liés au non-respect des règles inhérentes à la protection de la clientèle et les risques liés aux réclamations ;
- Les risques liés au non-respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme ;
- Les risques liés à la fraude interne et externe ;
- Les risques liés aux sanctions financières internationales et à la lutte contre la corruption ;
- Les risques liés à la politique de rémunération.

L'activité de la conformité de la Société s'exerce dans tous les domaines de l'activité de HSBC Assurances Vie (France) : produits d'assurance épargne et protection proposés à une clientèle de personnes physiques et morales, quels que soient le réseau et le canal de distribution.

### B.4.2.1. Organisation de la fonction de vérification de la conformité

Si le champ d'intervention de la fonction clé de vérification de la conformité s'étend à l'ensemble des dispositions applicables aux activités d'assurance, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe, en premier niveau, à d'autres directions spécialisées de HSBC Assurances Vie (France) ou HSBC Continental Europe (Ressources Humaines, Finance, Crédit, Gestion...) disposant d'une expertise et de moyens adaptés.

Néanmoins, la fonction clé de vérification de la conformité a vocation à être informée, dans le cadre des procédures de *reporting* ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

Tout comme le dispositif de contrôle interne, le dispositif du risque de non-conformité s'articule autour des trois lignes de défense. Le contrôle interne de la compagnie d'assurances participe à la maîtrise des risques en première ligne de défense, y compris celui de non-conformité, en procédant à des contrôles indépendants et en proposant des recommandations. Le responsable de la conformité est donc en relation régulière avec l'équipe du contrôle interne dans le cadre des missions de suivi et de synthèse des travaux de contrôle permanent des fonctions risques.

Le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité est considéré comme acteur de deuxième ligne de défense et donc considéré comme un "*risk steward*". Le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité dispose de l'expertise et des moyens nécessaires. A cet égard, il s'appuie sur une équipe Conformité dédiée à la compagnie d'assurance et délègue certaines activités de conformité à des équipes spécialisées au sein de sa maison-mère HSBC Continental Europe, tout en assurant une surveillance et une maîtrise de ces activités déléguées.

A cet égard, il est important de noter que certaines activités de conformité ont été externalisées au Groupe HSBC. En effet, les activités de contrôle de conformité de deuxième niveau sont externalisées à deux équipes distinctes au sein du Groupe HSBC (une équipe en charge des risques de Conformité de niveaux faible et moyen et une équipe en charge des risques de Conformité de niveaux élevé et très élevé) ainsi que les activités d'investigations en matière de LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme), réalisation des examens renforcés et des déclarations de soupçon pour HSBC Assurances Vie (France), et la prestation de traitement des alertes issues du filtrage de la base client HSBC Assurances Vie (France) (Sanctions et LCB-FT), laquelle a été externalisée à HSBC Continental Europe en France. Pour le traitement des alertes Sanctions, HSBC Continental Europe a recours également à des entités internes au Groupe HSBC situées respectivement au Caire et à Hyderabad (incluant le contrôle de la qualité du traitement des alertes sanctions).

Le responsable de la fonction participe également à plusieurs instances de gouvernance et à plusieurs comités.

L'organisation de la fonction de vérification de la conformité et le dispositif l'entourant sont détaillés dans la politique de conformité, approuvée par le Conseil d'Administration et mise à jour annuellement. La dernière mise à jour a eu lieu en octobre 2023.

## **B.5. Fonction d'Audit interne**

### **B.5.1. Modalités de mise en œuvre de la fonction d'Audit interne**

La fonction d'Audit interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit interne approuvée chaque année par le Conseil d'Administration. Cette politique est conforme au cadre issu de la directive Solvabilité 2 ainsi qu'aux principes et standards établis par l'équipe *Global Internal Audit* (GIA).

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la politique sont précisées dans une charte d'audit conforme aux standards internationaux en matière d'audit interne.

Le Directeur de l'Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de HSBC Assurances Vie (France) et fonctionnellement au Directeur de l'Audit Assurances pour les régions Europe et Amérique latine, basé à Londres. Il rapporte également au Président du Comité d'Audit et des Risques et présente chaque année un rapport d'activité au Conseil d'Administration.

La fonction Audit interne constitue la troisième ligne de défense au sein de HSBC Assurances Vie (France).

Son responsable est le représentant de l'Audit interne et le garant de son activité, en totale indépendance et libre de toute influence. De ce fait, la fonction dispose de l'autorité pour accéder à toutes les opérations, tous les dossiers et à tout le personnel pour mener à bien ses missions.

L'Audit interne réalise différents types de travaux selon une approche basée sur les risques :

- Audit de risques et contrôles conduits sous forme des types d'audit suivants :
  - Audits *Risk Governance Framework* : cible les structures de gouvernance et la méthodologie de contrôle interne utilisée pour évaluer la manière dont chaque catégorie de risques est gérée,
  - Audits de processus et de contrôles : évaluation de toute la chaîne de production,
  - Audits thématiques : évalue la gestion d'un risque ou d'un processus en particulier,
  - Audit de validation des recommandations d'audit afin de suivre la remédiation sur certains sujets lorsque plusieurs points d'audit significatifs ont été soulevés ;
- Audits de projet : évalue la mise en place de changements matériels et de nouveaux programmes ;
- Audit en temps réel dont l'objectif est d'effectuer des revues sur des sujets précis généralement dans un contexte évolutif ;
- Audits réglementaires : en fonction des demandes de l'autorité de contrôle et des risques inhérents à l'activité d'assureur ;
- Audits d'investigation et spécifiques.

Ces missions sont conduites en cohérence avec les modalités définies dans la charte d'audit. Elles ciblent un thème précis couvrant une ou plusieurs activités de la Société et ont pour objectifs d'évaluer l'efficacité des procédures de contrôle interne et de s'assurer du respect des normes du Groupe et des réglementations en vigueur. Elles s'appuient également sur les travaux des activités de contrôle permanent de première et seconde lignes de défense.

Les missions réalisées par l'Audit interne donnent lieu à l'émission de constats et de recommandations repris dans des rapports présentés à différents organes de gouvernance comme le Comité d'Audit et des Risques. Le management dispose d'un délai de six à douze mois pour mettre en place les changements demandés selon le risque lié ainsi que la difficulté de mise en œuvre.

Un suivi de l'avancement de la mise en place des recommandations par le management de l'entreprise est présenté tous les trimestres au Comité d'Audit et des Risques.

## Section B : Système de gouvernance (suite)

### B.6. Fonction Actuarielle

#### B.6.1. Missions et organisation de la Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance, son rôle étant décrit par l'article 48 de la Directive Solvabilité 2 (2009/138/CE) et complété dans l'article 272 du règlement délégué. Ses missions sont articulées autour de quatre pôles :

- Coordination du calcul des provisions techniques : garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Emission d'un avis sur la politique de souscription (y compris la politique de revalorisation) : évaluation de la suffisance des primes pour couvrir les sinistres et dépenses à venir compte tenu des risques sous-jacents, analyse de l'évolution du profil de risque du portefeuille de contrats, identification d'éventuels effets d'anti-sélection, etc. ;
- Emission d'un avis sur la politique de réassurance : analyse du caractère adéquat de la couverture de réassurance, de la cohérence avec l'appétit aux risques et les politiques de souscription et de provisionnement, des risques de contrepartie et de la couverture attendue en scénarios de crise ;
- Contribution à la mise en place d'un système de gestion des risques.

Au sein de HSBC Assurances Vie (France), le responsable de la Fonction Actuarielle est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de l'entreprise, ce qui lui permet de préserver son indépendance.

Les principaux livrables, attestant du respect du périmètre réglementaire affecté à la Fonction Actuarielle, sont les suivants :

- La rédaction du rapport de la Fonction Actuarielle : réalisé annuellement à destination du Conseil d'Administration, il rend compte du cadre d'intervention, du suivi des recommandations des précédents rapports, des travaux réalisés sur l'exercice, ainsi que des conclusions et recommandations afférentes ;

- La contribution au système de gestion des risques : les travaux de revue des provisions techniques de la Fonction Actuarielle contribuent à la validation d'une partie calculatoire importante du processus ORSA. De plus, la Fonction Actuarielle est partie prenante du système de gestion des risques de la compagnie au travers de sa participation à un certain nombre de comités *Asset and Liability Committee* (ALCO), Comité d'Audit et des Risques (CAR), *Financial Reporting Committee* (FRC), *Model Management Meeting* (MMM), *Product Control Committee* (PCC), *Risk Management Meeting* (RMM), Comité des taux).

### B.7. La gestion des activités sous-traitées

#### B.7.1. Politique de sous-traitance

HSBC Assurances Vie (France) fait appel à des prestations réalisées par des fournisseurs extérieurs, et s'est dotée d'un dispositif d'évaluation et de gestion des risques associé à ces prestations afin d'assurer la mise en place de contrôles et mesures de couverture adéquats, dispositif mis en place en conformité notamment avec les procédures du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, la politique générale d'externalisation et de sous-traitance a pour objectif de :

- encadrer le processus d'externalisation en adéquation avec l'appétit aux risques et les objectifs commerciaux et de rentabilité de HSBC Assurances Vie (France) ;
- définir les rôles et responsabilités pour la mise en place et le contrôle des activités sous-traitées ;
- détailler les critères d'éligibilité des sous-traitants ;
- décrire l'évaluation des risques en tenant compte notamment de la dépendance vis-à-vis d'un prestataire et du risque de concentration ;
- détailler le processus de suivi et de contrôle de l'externalisation.

Cette politique, validée par le Conseil d'Administration, est revue annuellement et réévaluée si des changements importants sont effectués durant l'année. Elle fait intervenir les équipes HSBC Assurances Vie (France), qui peuvent s'appuyer sur les fonctions du Groupe le cas échéant, que ce soit lors de la mise en place de la prestation ou de son renouvellement ou lors du suivi de la prestation.

---

#### B.7.2. Détails sur les prestataires de service

Le recours à des prestations, totalement ou en partie, peut être dicté par des considérations industrielles, économiques ou relatives à la politique de gestion des risques, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne.

HSBC Assurances Vie (France) traite avec deux types de prestataires, prestataires externes et prestataires internes :

- Prestataires externes : les activités sont sous-traitées à des prestataires ne faisant pas partie du Groupe HSBC ;
- Prestataires internes : les activités sont sous-traitées au sein du Groupe HSBC afin de capitaliser sur ses pôles d'expertise et de mutualiser les moyens.

## Section C : Profil de risque

L'analyse du profil de risque de HSBC Assurances Vie (France) comprend, d'une part, un recensement exhaustif des risques auxquels la compagnie est exposée compte tenu de son activité d'assureur vie et de son environnement, et d'autre part un exposé des politiques, mécanismes et processus mis en place afin de réduire et de maîtriser ces différents risques. A ce titre, la cartographie des risques décrite dans la Partie B.3 est l'outil principal d'identification et de recensement des risques. Les risques décrits ci-après reflètent donc les grands enseignements de cette cartographie.

La plupart des risques identifiés dans le profil de risques sont intégrés dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis (SCR – *Solvency Capital Requirement*) selon la formule standard. L'utilisation de la formule standard permet de disposer d'une méthode d'évaluation homogène pour les différents risques. Les résultats des calculs, après diversification, sont présentés en détail dans la Partie E ; ils permettent de souligner globalement le poids des principaux risques dans le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie (France).

La composition du SCR net détaillée ci-dessous, met en lumière les natures de risques les plus significatives pour HSBC Assurances Vie (France) :

Capital de solvabilité requis net au 31.12.2023  
(en pourcentage)

Risque de marché .....	51,3 %
Risque de souscription (vie et santé) .....	41,4 %
Risque opérationnel .....	6,9 %
Risque de contrepartie .....	0,4 %

Le risque de marché prend en compte les variations des marchés actions, des taux et des *spreads* de crédit. Le risque de souscription inclut les risques liés aux variations des rachats et des dépenses, comme détaillé plus bas.

Le calcul du SCR prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés notamment à l'absorption des chocs par le passif et les impôts différés. HSBC Assurances Vie (France), du fait de son activité principalement axée sur l'épargne, est sensible à cette capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques qui lui permet de réduire son SCR de 42 %.

Cependant, comme évoqué précédemment, la formule standard n'intègre pas tous les éléments qui composent le profil de risque de HSBC Assurances Vie (France). A ce titre, certains risques sont détaillés en Partie C.6 de ce rapport.

La présente partie du rapport vise à détailler les principaux risques auxquels est exposée HSBC Assurances Vie (France). Les principales techniques d'atténuation des risques ainsi que les sensibilités utilisées seront également indiquées afin de mettre en avant la gestion prudente de la compagnie.

Par ailleurs et afin de faciliter la lecture du rapport, les catégories de risque suivantes ont été distinguées :

- Risque de souscription ;
- Risque de marché ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque opérationnel ;
- Autres risques importants.

## C.1. Risque de souscription

### C.1.1. Présentation des risques de souscription

#### Exposition et concentration du risque de souscription

Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il couvre dans cette section à la fois les risques de souscription vie et santé.

HSBC Assurances Vie (France) commercialise des contrats/supports/options couvrant les assurés contre certains risques en leur offrant des garanties :

Type de produit	Type de contrat/support	Garanties
Epargne/Retraite. .	Poche en euros	Garantie en Capital (brute de frais de gestion)
	Poche en unités de compte (UC)	Garantie Plancher (option)
	Rentes immédiates/différées	Rentes viagères
Protection . . . . .	Temporaire décès	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité (option)
	Emprunteur	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité, invalidité (option)

Le principal risque de souscription auquel HSBC Assurances Vie (France) pourrait faire face est une sous-estimation de ses engagements envers son portefeuille d'assurés. Ce cas peut survenir en raison d'une fréquence ou d'une sévérité de la sinistralité plus importante en réalité qu'estimée. En effet, les événements d'assurance sont aléatoires, le nombre réel de sinistres et leur montant précis peuvent varier d'une année à l'autre ou d'une population assurée à l'autre, et donc s'éloigner des résultats des méthodes d'évaluations statistiques utilisées.

Les risques principaux sont ceux liés aux dépenses et aux rachats décrits en [section C.1.2.](#)

Les autres risques liés à la souscription sont les suivants :

- Risque de morbidité (Protection seulement) : risque de perte technique lié à une forte augmentation des prestations consécutive à une hausse du nombre d'assurés en état d'incapacité/invalidité ou à une recrudescence de la sinistralité sur des assurés ayant des mensualités de remboursement importantes ;
- Risque de mortalité : risque de perte technique lié à une sinistralité du portefeuille plus importante qu'estimée initialement (due à une fréquence ou une intensité de la sinistralité dégradée) ;

- Risque de longévité : risque de perte technique lié à une mortalité du portefeuille plus faible qu'estimée initialement ;
- Risque de catastrophe : risque de surmortalité/morbidité instantanée lié à un événement catastrophique.

#### Méthodes d'atténuation communes aux différents sous-risques

HSBC Assurances Vie (France) gère le risque de souscription par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs, dont :

- Des limites strictes en matière de souscription et de gestion des sinistres ;
- Des procédures d'approbation pour les nouveaux produits et les évolutions des produits existants ;
- Des révisions tarifaires ;
- Une politique de réassurance et un plan de réassurance couvrant les risques des activités Protection (proportionnel pour l'écrêtement des sinistres et non proportionnel sur les risques catastrophe et pandémie) ;
- Une surveillance des risques sous-jacents.

## Section C : Profil de risque (suite)

Plus spécifiquement, la gestion du risque de souscription auquel est exposée HSBC Assurances Vie (France) est encadrée par sa politique écrite de souscription et ses politiques de revalorisation des supports en euros des contrats (d'une part épargne et d'autre part PERin). Ces documents, révisés annuellement et approuvés par le Conseil d'Administration, définissent et encadrent les activités de souscription au regard à la fois des orientations stratégiques, des objectifs commerciaux et de l'appétence aux risques. Ils traitent entre autres des risques de pertes liés à la tarification et à la sélection des risques (anti-sélection), ainsi que des risques commerciaux (par exemple le fait de proposer un produit non concurrentiel) et des risques de réputation liés à la non-atteinte des attentes raisonnables des clients. La gestion de ces risques se traduit par plusieurs principes et processus :

- Chaque étape de la conception et de la mise à jour des produits est validée par un comité dédié ;
- La conception et la tarification des produits prennent en compte l'ensemble des flux de trésorerie mis en jeu et l'ensemble des incertitudes pesant sur ces flux, *via* des méthodes conformes aux pratiques du marché ;
- La sélection des risques comporte un certain nombre de contrôles ainsi que des études médicales et financières, dont résultent des limites strictes en matière d'acceptation ;
- Il existe plusieurs dispositifs de suivi des risques, notamment en ce qui concerne les produits significatifs, les indicateurs d'inventaire, de sinistralité et d'exercice des options, la performance de gestion, et les évolutions marketing, actuarielles, juridiques et fiscales.

Concrètement, HSBC Assurances Vie (France) continue de limiter ses engagements en termes de taux garantis sur le fonds en euros pour ses contrats d'épargne. Depuis 1997, la compagnie n'accorde plus de garantie de taux pour les nouveaux contrats, et depuis 2018 seules des garanties en capital brutes de frais de gestion sont commercialisées. HSBC Assurances Vie (France) propose à ses clients, dans le respect de leur profil de risque, de diversifier leur épargne grâce à l'investissement en unités de compte.

En matière de tarification, des procédures sont applicables tant pour les contrats individuels que collectifs.

La Direction de l'Actuariat établit la tarification de l'ensemble des produits. Celle-ci est ensuite présentée au *Product Control Committee* pour validation. Des études de rentabilité annuelles sont menées sur la production pour s'assurer de l'adéquation de la tarification.

Enfin, il convient également de noter que HSBC Assurances Vie (France) n'effectue pas d'acceptation ou de transfert de risque *via* des véhicules de titrisation.

### Sensibilités

Tous les résultats de sensibilités indiqués dans la Partie C ont la même base de calcul, à savoir le scénario central à fin 2023.

Sur le périmètre Epargne, les hypothèses utilisées se basent sur une déviation à la hausse de 50 % des taux de rachat, ainsi que sur une déviation à la hausse de 50 % de la mortalité.

Globalement, les calculs intégrant une déviation de ces hypothèses ont un impact faible en termes de *best estimate* épargne, inférieur à 1 % du montant de *best estimate* global à la date de calcul.

Sur le périmètre Protection, une déviation de 10 % des taux de décès, d'incapacité et de résiliations a un impact limité sur le ratio global de solvabilité.

---

### C.1.2. Analyse spécifique des risques majeurs

#### C.1.2.1. Risque de dépenses

Le risque de dépenses est le risque que les dépenses courantes de fonctionnement augmentent significativement au regard du résultat généré par les activités d'assurances (résultat financier et chargements).

La compagnie est exposée au risque d'évolution des dépenses découlant essentiellement des frais de personnel et des coûts informatiques.

Une forte gouvernance relative au contrôle du niveau des frais généraux permet d'en limiter le risque d'augmentation.

#### C.1.2.2. Risque de rachat

Le risque de rachat correspond au risque résultant d'une modification du comportement des assurés en matière d'exercice de leur option de rachat de contrat.

Le risque de rachat, auquel la compagnie est plus sensible, provient essentiellement des produits d'épargne et est lié à trois causes potentielles de pertes :

- Une mauvaise rentabilisation des coûts d'acquisition des contrats si ceux-ci ne restent pas en portefeuille aussi longtemps que prévu lors de la tarification des produits ;
- Un manque à gagner sur les produits financiers et chargements à prélever dans le futur sur les contrats ayant été rachetés ;

- Un risque de réalisation de moins-values reflète le lien important entre le risque d'adossement actif-passif et le risque de sorties anticipées. Des sorties importantes peuvent en effet conduire la compagnie à vendre des actifs en moins-values, ce qui pourrait entraîner une dégradation du rendement servi et éventuellement une perte financière pour la compagnie.

La forte hausse des taux débutée en 2022 et qui s'est poursuivie sur la majeure partie de l'année 2023 a augmenté l'exposition de la compagnie au risque de rachat en raison du possible manque de compétitivité du fonds euro par rapport à d'autres produits d'épargne (par exemple les dépôts terme, les fonds monétaires ou le Livret A).

Ce risque a déjà été identifié depuis plusieurs années et des mesures ont été mises en place pour permettre à la compagnie de proposer un taux de rémunération attractif à ses assurés (achat de produits dérivés apportant un surcroît de rendement en cas de hausse des taux, dotation de la Provisions pour Participation aux Bénéfices permettant de rehausser le taux servi et réduction de la durée de la partie obligataire du portefeuille pour optimiser la gestion de son taux de rendement).

Ces mesures ont pour objectif de réduire les mouvements de rachats qui pourraient être consécutifs à la hausse des taux.

## C.2. Risque de marché

### C.2.1. Présentation générale des risques de marché

#### Nature du risque

Le risque de marché, auquel HSBC Assurances Vie (France) est exposée à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif, regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers.

HSBC Assurances Vie (France) assure la gestion administrative et comptable de ses portefeuilles financiers ainsi que la gestion financière avec la détermination de l'allocation stratégique et tactique. La compagnie a confié les interventions sur les marchés financiers à HSBC Global Asset Management pour la gestion des obligations classiques et pour la gestion actions en direct, et cela en son nom et pour son compte selon les modalités et les conditions définies dans les mandats de gestion signés et revus annuellement. S'agissant des investissements en immobilier en direct, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur l'expertise de HSBC REIM pour la gérance d'un véhicule dédié (SCI, Société Civile Immobilière), selon les modalités

définies dans le cadre d'une convention. HSBC Assurances Vie (France) assume par ailleurs directement les décisions d'investissement sur les autres actifs (souscription de fonds d'investissement, *Private Equity*, infrastructures, titres structurés) ainsi que pour la couverture des risques de marché.

#### Exposition globale aux risques de marché

Le principal risque lié aux marchés financiers est le risque que les investissements de la compagnie ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements adossés aux différents contrats d'assurance et à la demande des assurés en termes de rendement.

Les risques de marché auxquels sont exposés les portefeuilles de HSBC Assurances Vie (France) ont plusieurs origines :

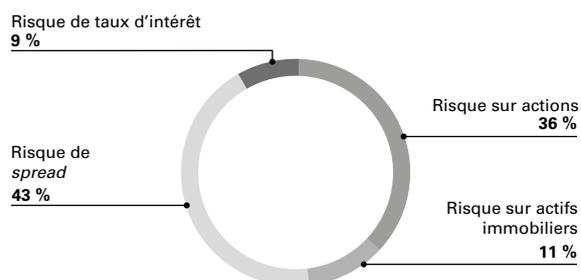
- Fluctuation des taux d'intérêt ;
- Hausse des *spreads* de crédit des actifs obligataires ;
- Baisse du marché actions ;
- Baisse du marché immobilier ;
- Hausse de la volatilité des marchés financiers.

En lien avec son portefeuille et le niveau de risque inhérent à chaque classe d'actif (comme indiqué dans la formule standard), HSBC Assurances Vie (France) est principalement exposée au risque de *spread* de crédit, au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

Enfin, il est important de noter que HSBC Assurances Vie (France) n'est exposée au risque de change que de façon résiduelle en raison d'une politique d'investissement tournée presque exclusivement vers des actifs libellés en euros.

Le graphique ci-après illustre le niveau important de l'exigence en capital dans le sous-module "risque de *spread*" de Solvabilité 2. Compte tenu de la forte proportion du portefeuille investie en titres obligataires à taux fixes dont une partie significative en titres émis par des entreprises, ce risque est prépondérant par construction dans le portefeuille.

#### Décomposition du risque de marché net au 31 décembre 2023 (en pourcentage)



## Section C : Profil de risque (suite)

Chacun de ces risques sera développé dans cette section du rapport afin de mettre en lumière l'exposition et les méthodes de gestion et d'atténuation du risque.

Par ailleurs, le passif de HSBC Assurances Vie (France) contient des options et garanties intégrées dans les contrats d'épargne commercialisés. Les produits financiers assurent le financement de ces options. Les actifs financiers étant susceptibles d'enregistrer de manière définitive des moins-values latentes en cas de cession anticipée, le coût des options et des garanties peut être substantiel.

### Techniques de gestion ou réduction des risques communes à l'ensemble des risques de marché

L'exposition aux risques de marché reflète la prudence de HSBC Assurances Vie (France) dans sa stratégie d'investissement. Cette dernière est définie de manière à limiter les risques, notamment grâce à l'utilisation de produits dérivés réduisant l'impact des fluctuations des taux mais aussi à la prépondérance des titres obligataires présentant une qualité de crédit élevée, et cela au détriment des titres à plus forts rendements. Par ailleurs, une stratégie de couverture a été mise en place afin de se prémunir d'une baisse importante des marchés actions. Ces choix stratégiques mettent en lumière la faible appétence pour le risque de la compagnie en termes de risque de marché.

HSBC Assurances Vie (France) a mis en place un suivi régulier des risques de marché. Des limites strictes sont ainsi imposées aux gestionnaires d'actifs au sein

de leurs mandats. De même, la compagnie gère ses actifs de manière à atteindre un taux de rendement compétitif en respectant des contraintes en termes de risque mais aussi en fonction de limites sur la liquidité des actifs, sur leur qualité de crédit et sur l'adéquation actif-passif.

Un suivi trimestriel du programme d'investissement effectif et des stratégies de couverture en place est effectué par le comité ALM (ALCO).

La politique de taux servi permet également de limiter les impacts de fluctuation de taux sur les passifs de HSBC Assurances Vie (France). Le risque de taux est en effet un risque particulièrement important pour la compagnie compte tenu de son impact sur le résultat. La compagnie surveille son exposition par un examen périodique de sa stratégie actif-passif et a mis en œuvre des stratégies d'atténuation.

### Sensibilités aux risques

HSBC Assurances Vie (France) calcule son exposition aux risques de marché trimestriellement en utilisant la méthodologie et l'agrégation des risques de la formule standard Solvabilité 2.

En complément, HSBC Assurances Vie (France) effectue des calculs de sensibilités du *Best estimate* (actualisation des engagements prospectifs envers les assurés) aux risques de marché. La méthodologie de calcul est identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires.

HSBC Assurances Vie (France) effectue des simulations de chocs spécifiques pour les risques de taux (hausse ou baisse de la courbe des taux d'intérêts), le risque action (baisse de l'indice) et le risque de *spread* (écartement des *spreads* de crédit). L'impact sur les *Best estimates* a été quantifié pour ces différents chocs :

Hypothèse	Test de sensibilité	Impact <i>Best Estimates</i> (en millions d'euros)	Impact <i>Best Estimates</i> (en %)
Base (T4 2023) .....		19 790	
Hausse <i>spread</i> .....	+ 100 bps	(539)	(3) %
Hausse taux.....	+ 100 bps	(820)	(4) %
Baisse taux .....	- 100 bps	1 004	5 %
Choc Action.....	(10) %	(486)	(2) %
Choc Action.....	(40) %	(1 971)	(10) %

## C.2.2. Analyse spécifique des risques majeurs

### C.2.2.1. Risque de *spread*

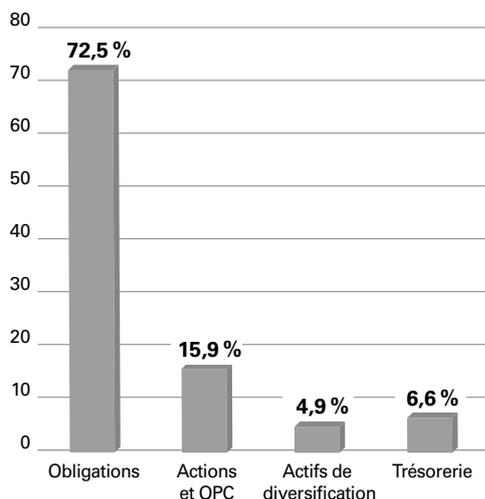
#### *Nature du risque*

HSBC Assurances Vie (France) détient majoritairement des obligations européennes d'Etats ou d'entreprises. Le portefeuille de la compagnie est sensible à travers ces dernières aux variations des *spreads* de crédit des actifs obligataires résultant de mouvements de marché, de dégradation de notation ou de défaut.

#### *Exposition et concentration*

HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'investir une part importante de ses actifs dans les titres obligataires. La répartition de l'exposition de la compagnie en fonction des actifs illustre cette prépondérance :

#### Allocation d'actifs au 31 décembre 2023 (hors UC)



Le portefeuille d'investissements est diversifié afin de réduire le risque de subir des pertes significatives. HSBC Assurances Vie (France) est soumise au risque de concentration de ses produits financiers en fonction des :

- Emetteurs ;
- *Ratings* ;
- Zones géographiques ;
- Secteurs d'activité.

Enfin, il convient de rappeler que, dans l'évaluation du risque de *spread* pour le calcul du SCR, la probabilité de défaut des Etats membres de l'Union européenne et de leurs banques centrales et de certaines institutions internationales est fixée à zéro par la réglementation.

#### *Techniques de gestion ou de réduction du risque de spread*

HSBC Assurances Vie (France), du fait de l'importance de son exposition au risque de *spread*, a mis en place des techniques d'atténuation et de gestion de ce risque. Les investissements sont réalisés sur des obligations avec une bonne qualité de crédit avec une cible de *rating* moyen du portefeuille de "A". Aussi, plus de 30 % du portefeuille obligataire est investi dans des obligations émises ou garanties par des Etats (principalement de la zone euro) et aucun investissement n'est réalisé dans des dérivés de crédit en tant que preneur de risque.

#### Répartition des obligations par notation

AAA .....	6,6 %
AA.....	31,2 %
A .....	47,5 %
BBB.....	14,1 %
< BBB .....	0,6 %

### C.2.2.2. Risque de taux

#### *Nature du risque*

Le risque de taux est le risque de pertes consécutif aux fluctuations des taux d'intérêt. Il y a un risque de taux d'intérêt par exemple lorsque le rendement du portefeuille d'actifs peut varier à la baisse, compromettant la capacité de HSBC Assurances Vie (France) à payer aux assurés les montants liés aux garanties dont ils bénéficient.

#### *Exposition et concentration*

HSBC Assurances Vie (France) est sensible aux fluctuations suivantes des taux :

- Risque de hausse des taux :
  - En cas de hausse rapide des taux, risque de pertes liées à une vague de rachats déclenchée par des taux de participation aux bénéfices servis inférieurs au rendement d'autres produits d'épargne, notamment du fait de l'inertie du portefeuille obligataire,
  - Fluctuation à la baisse des valeurs de marché des actifs obligataires ;
- Risque de baisse des taux : risque, pour la compagnie, de ne plus pouvoir honorer une partie des engagements pris envers ses assurés en raison d'un rendement à l'actif insuffisant.

## Section C : Profil de risque (suite)

L'exposition de HSBC Assurances Vie (France) aux fluctuations de taux d'intérêts est concentrée au sein de son portefeuille de contrats ayant des garanties de taux ou des garanties de capital.

### *Techniques de gestion ou de réduction du risque de taux*

Les fluctuations de valeurs dues aux taux d'intérêts sont partiellement atténuées par les fluctuations de valeurs contraires des provisions techniques. La compagnie effectue un suivi de son exposition à travers une revue périodique de sa stratégie actif-passif.

Par ailleurs, la compagnie a mis en place les dispositifs suivants :

- Revue de la politique de revalorisation pour limiter l'impact des fluctuations de taux sur le passif ;
- Revue périodique de ses positions en termes d'actifs et de passifs, afin d'assurer une durée de l'actif plus courte que la durée du passif ;
- Gestion des réserves statutaires françaises sous forme de coussins contracycliques avec plus-values provisionnées sur cessions d'obligations (Réserve de capitalisation) et Réserve de participation aux bénéfices (Provision pour Participation aux Excédents) ;
- Gestion, avec l'approbation du régulateur, de la Provision Mathématique Globale Complémentaire dédiée aux contrats à plus haute garantie ;
- Souscription de produits dérivés afin de limiter l'impact potentiel de la hausse ou la baisse des taux. En ce qui concerne les couvertures à la hausse des taux, un programme supplémentaire de 2 milliards EUR a été réalisé : achat de cap avec un départ dans deux ans et à maturité dans huit ans, avec un *strike* de protection de 4 % *versus* le CMS 10 et le CMS 20 ans, mais aussi une vente de cap avec les mêmes caractéristiques que précédemment mais avec un *strike* de 6 %.

### **C.2.2.3. Risque action**

#### *Nature du risque*

HSBC Assurances Vie (France), comme investisseur dans des actions cotées ou des OPCVM Actions, est exposée à une possible baisse de la valeur des actions qu'elle détient.

#### *Exposition et concentration*

La proportion des actions, en termes de montant dans le bilan de HSBC Assurances Vie (France), est relativement faible par rapport aux obligations

(6,4 % de l'encours en actions en direct). Cependant, la contribution au SCR du risque action est significative.

HSBC Assurances Vie (France) est sensible à la baisse des actions puisque le portefeuille de la compagnie contient des supports avec participation aux bénéfices discrétionnaire (risque de moins-values latentes et du provisionnement associé pour servir la participation aux bénéfices) et des supports en unités de compte (risque de baisse des chargements sur encours prélevés avec des frais constants).

#### *Techniques de gestion ou de réduction du risque action*

Afin de limiter l'impact du risque action, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place les techniques de gestion et d'atténuation du risque suivantes :

- L'établissement et le suivi d'une politique d'investissement destinée à limiter l'exposition de HSBC Assurances Vie (France) à ces différents risques au moment d'acheter ces actifs (allocation tactique en ligne avec l'allocation stratégique prédéfinie dans la politique d'investissement) ;
- La diversification des investissements en termes géographique et sectoriel ;
- L'achat de produits dérivés destinés à limiter l'impact potentiel d'une baisse des marchés actions tout en respectant le cadre de limites de risques définies par la compagnie, *via* le processus du MRM (*Market Risk Mandate*) et du CRM (*Credit Risk Mandate*).

### **C.2.2.4. Risque immobilier**

#### *Nature du risque*

La compagnie a fait le choix d'investir dans des actifs immobiliers car ils assurent un rendement récurrent et en partie indépendant des variations des autres actifs financiers. Cependant, HSBC Assurances Vie (France) est exposée à une baisse éventuelle de la valeur de ces actifs de placement qu'elle détient et au non-paiement des loyers.

#### *Exposition et concentration*

HSBC Assurances Vie (France) a investi prioritairement dans des immeubles de bureaux à Paris intra-muros et en proche banlieue dans le respect de son appétence au risque.

Afin de limiter cette exposition aux risques, HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'investir dans des biens de qualité, notamment en choisissant des gestionnaires d'actifs immobiliers spécialistes et reconnus, et de mettre en place une politique de diversification des biens.

#### *Techniques de gestion ou de réduction du risque immobilier*

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie (France) s'est fixé des critères de qualité élevée :

- Des locataires de qualité, dont la solvabilité et les caractéristiques sont examinées minutieusement (core/core+/prime) ;
- Des baux fermes et de longue durée ;
- Des immeubles neufs ou récents.

Ces critères permettent de limiter l'exposition aux risques de non-paiement des loyers, de vacance des biens ou de détérioration rapide des immeubles, sans pour autant les faire disparaître.

#### **C.2.2.5. Risque de volatilité**

##### *Nature du risque*

La hausse de la volatilité des instruments de marché détenus par HSBC Assurances Vie (France) a pour effet d'augmenter le coût des garanties en capital délivrées aux clients et donc d'augmenter le besoin en capital de la compagnie.

##### *Exposition et concentration*

L'exposition de HSBC Assurances Vie (France) à la hausse de la volatilité est concentrée au sein de son portefeuille de contrats bénéficiant de garanties de taux ou de garanties de capital.

Le coût que représentent ces garanties pour la compagnie est en effet calculé en fonction de simulations aléatoires portant sur les variations futures des actifs du portefeuille. Ces simulations sont effectuées sur la base des paramètres de marché, dont la volatilité. Plus la volatilité d'un actif est élevée, plus les simulations de sa valeur future incluront des trajectoires de forte amplitude.

Ainsi, en cas de hausse de la volatilité des taux d'intérêt, une part plus importante des trajectoires simulées conduira à des situations où le portefeuille obligataire affiche une forte baisse. Cela se traduira par une hausse du coût des garanties pour la compagnie et donc par un besoin en capital plus élevé.

De la même manière, une hausse de la volatilité du marché des actions aura également pour effet d'augmenter le besoin en capital de la compagnie.

#### *Techniques de gestion ou de réduction du risque de volatilité*

Les techniques de réduction du risque de taux et du risque action décrites ci-dessus permettent de réduire les variations des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) lors de fortes variations de ces marchés.

Elles ont donc également pour effet de réduire les variations futures simulées de la valeur de ces actifs. Cela a pour conséquence de limiter la hausse du besoin en capital de la compagnie en cas de hausse de la volatilité et donc de réduire l'exposition au risque de volatilité.

Afin de mieux appréhender l'exposition de la compagnie au risque de volatilité, en particulier en situation de scénario extrême, le scénario de stress simulé dans l'ORSA 2023 a pris en compte une forte hausse de la volatilité des marchés de taux et d'actions.

### **C.3. Risque de liquidité**

---

#### **C.3.1. Nature du risque**

HSBC Assurances Vie (France) est soumise au risque de liquidité, c'est-à-dire au risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles. Ce risque est lié aux investissements réalisés sur les marchés financiers qui peuvent ne pas correspondre aux besoins de liquidité liés aux engagements pris par HSBC Assurances Vie (France).

Le risque de liquidité auquel est soumis HSBC Assurances Vie (France) présente deux composantes :

- Le risque que les actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) soient illiquides et qu'ils ne permettent pas de faire face aux engagements de la compagnie ;
- Le risque que des demandes de remboursements, dues à des rachats, arbitrages ou décès, plus importantes qu'anticipées obligent HSBC Assurances Vie (France) à céder des actifs en moins-value latente et entraînent une perte financière.

---

#### **C.3.2. Exposition et concentration**

La hausse des taux constatée au cours de l'année 2022 et qui s'est poursuivie sur une partie de l'année 2023 avant une baisse en fin d'année a augmenté l'exposition de HSBC Assurances Vie (France) au risque de liquidité en raison de l'écart entre le taux servi aux assurés et les rendements d'autres produits d'investissement présentant un niveau de risque équivalent (par exemple les dépôts à terme, les fonds monétaires ou le Livret A). Cet écart pourrait en effet conduire les assurés à liquider leurs contrats d'épargne, en tout ou partie. Cette décollecte entraînerait un besoin de liquidité pour la compagnie, l'obligeant à vendre une partie de ses actifs obligataires (actuellement en moins-values latentes en raison de la hausse des taux sur ces dernières années) et entraînant une perte financière.

## Section C : Profil de risque (suite)

Le risque de liquidité est mesuré par quatre types d'indicateurs :

- Des indicateurs du niveau de liquidité des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) : qualité de crédit des obligations du portefeuille supérieur à A, niveau de trésorerie du portefeuille, produits structurés avec lettre de liquidité et cash en banque ;
- Des indicateurs liés au risque de décollecte : ces indicateurs (taux de rachats, taux d'intérêts, gap de duration actif/passif) sont suivis grâce à des seuils d'alerte ;
- Retour d'experts sur les risques de liquidités du marché ;
- Des *stress tests* de liquidité effectués trimestriellement afin de vérifier la capacité de HSBC Assurances Vie (France) à générer des liquidités en quantité et en temps voulus.

### C.3.3. Atténuation du risque de liquidité

HSBC a mis en place un cadre de gestion du risque de liquidité revu annuellement. Il définit les indicateurs et les seuils d'alerte associés, les scénarios des *stress tests* trimestriels de liquidité, les niveaux de stress critiques (*reverse stress tests*), et les actions à mener en cas de crise avérée de liquidité.

Les mécanismes d'atténuation du risque de liquidité mis en place par HSBC Assurances Vie (France) prennent les formes suivantes :

- Rédactions de clauses spécifiques lors de la commercialisation des contrats afin de limiter les risques de rachats et d'arbitrages massifs ;
- Suivi régulier du risque de liquidité, *via* notamment les indicateurs chiffrés ;
- Politique d'investissement destinée à limiter le risque de liquidité des actifs ;
- Part significative de l'actif investie en monétaire ;
- Utilisation de la réserve de capitalisation pour absorber la réalisation de moins-values latentes en cas de vente d'obligations dans un contexte de taux supérieur à celui qui prévalait lors de leur achat ;
- Pilotage annuel de la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) afin de pallier une diminution de rendement des actifs pour rester compétitif dans le marché ;
- Utilisation de dérivés de couverture de taux.

### C.3.4. Sensibilités

HSBC Assurances Vie (France) réalise des *stress tests* trimestriels de liquidité en prenant des hypothèses sur les aspects suivants :

- Réduction de production nouvelle ;
- Hausse du taux de rachat ;
- Décote des actifs vendus ;
- Délai de vente des actifs.

L'objectif est de vérifier que même dans des circonstances très défavorables, la compagnie pourrait satisfaire ses engagements sans coût excessif.

HSBC Assurances Vie (France) vérifie le risque de liquidité à différents horizons (de 1 à 12 mois).

De plus, un *reverse stress test* est effectué annuellement pour déterminer les situations amenant à une impasse de trésorerie sur un mois et pour estimer si elles sont suffisamment lointaines ou si des actions préventives doivent être menées. Deux scénarios extrêmes sont considérés :

- Une rumeur sur la possible faillite du Groupe HSBC incite les clients à racheter en masse leurs contrats d'assurance et à ne plus investir dans les fonds du Groupe HSBC ;
- Une importante et soudaine hausse des taux d'intérêt encourage les clients à racheter massivement leurs contrats d'assurance afin de réinvestir sur des placements plus attractifs, forçant à la réalisation de moins-values potentielles sur le portefeuille obligataire.

Les simulations basées sur ces scénarios ont conduit à définir des actions de gestion qui permettraient de renforcer la résilience de la Compagnie. En outre, le deuxième scénario a été testé dans le cadre du processus ORSA, ce qui a permis de vérifier la résistance de la structure à cette éventualité.

## C.4. Risque de contrepartie

### C.4.1. Nature du risque

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit incapable d'honorer ses engagements vis-à-vis de HSBC Assurances Vie (France).

---

#### C.4.2. Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) est exposée au risque de contrepartie *via* la détention des actifs suivants :

- Produits dérivés (produit de couverture actions et taux) : risque de défaut des contreparties ;
- Provisions techniques cédées aux réassureurs : risque de défaut des réassureurs ;
- Créances : risque de contrepartie vis-à-vis des clients ;
- Comptes de dépôts : risque de défaut des banques.

HSBC Assurances Vie (France) est principalement exposée au risque de défaut des contreparties avec lesquelles elle traite des produits dérivés. Néanmoins, ce risque est très fortement atténué par des contrats d'appels de marge quotidiens pour chacune des contreparties. Pour rappel, le risque de défaut des obligations est intégré pour partie dans le risque de *spread*.

Le besoin en capital net lié au risque de contrepartie au 31 décembre 2023 reste relativement faible et est présenté dans la suite de ce rapport.

---

#### C.4.3. Atténuation du risque de contrepartie

La politique de gestion du risque de contrepartie de HSBC Assurances Vie (France) intègre des seuils d'alerte et des processus d'atténuation stricte des risques ; processus pouvant être matérialisés par :

- Une sélection stricte des réassureurs visant à limiter l'exposition aux risques de contrepartie. La revue du *rating* des réassureurs est effectuée annuellement dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance ;
- Les investissements, notamment concernant les actifs obligataires, sont réalisés en respectant les limites de crédits du *Credit Risk Mandate* (CRM). Ce dernier vise à diversifier le portefeuille pour limiter le risque de concentration en termes d'émetteurs, de *ratings*, de zones géographiques et de secteurs d'activité.
- Une revue mensuelle de l'exposition au risque de contrepartie du portefeuille d'investissement par le Comité des Investissements.

---

#### C.4.4. Sensibilités

Le risque de contrepartie étant faible et peu volatil, HSBC Assurances Vie (France) ne réalise pas de sensibilités sur ce risque.

---

### C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque financier, réputationnel ou réglementaire résultant d'événements extérieurs ou de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de la défaillance de procédures ou processus internes (qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes informatiques).

Le risque opérationnel inclut notamment l'indisponibilité des systèmes informatiques, le risque de non-conformité, les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris des événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance.

Le contrôle permanent et la gestion des risques opérationnels relèvent en premier lieu de la responsabilité des responsables des métiers et des fonctions qui doivent :

- Identifier les risques engendrés par les opérations qu'ils traitent ;
- Effectuer des actions de prévention (en particulier grâce à des formations suivies par les collaborateurs) ;
- Suivre le risque d'obsolescence des outils informatiques ;
- S'assurer de la mise en place de contrôles de 1<sup>er</sup> niveau en adéquation avec les activités exercées et veiller à leur bonne exécution par les équipes opérationnelles ;
- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du dispositif de contrôle en s'appuyant sur l'équipe de gestion des risques opérationnels sous le contrôle du *Chief Control Officer* (CCO) ou les équipes de contrôles indépendantes de second niveau (équipe de contrôle interne (*INFR Assurance Team*) sous le contrôle du *Chief Risk Officer* (CRO) et autres *Assurance Teams* du Groupe).

---

#### C.5.1. Exposition

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en différentes catégories de risques. Ces catégories figurent ci-dessous, avec les différents risques qu'elles recouvrent.

- Stratégie :
  - Orientation stratégique,
  - Risque d'exécution,
  - Risque réputationnel ;

## Section C : Profil de risque (suite)

- *Reporting* financier et risque fiscal ;
- Résilience :
  - Risques sur les tierces-parties,
  - Risque technologique et cybersécurité,
  - Traitement des transactions,
  - Interruption de service,
  - Risques sur les données,
  - Mise en œuvre du changement,
  - Disponibilité, sûreté et sécurité des locaux ;
- Criminalité financière et fraude :
  - Blanchiment et financement du terrorisme,
  - Non-respect des sanctions internationales,
  - Corruption,
  - Fraude (interne et externe),
  - Evasion fiscale ;
- Conformité réglementaire :
  - Non-respect des obligations réglementaire envers les clients et les autres contreparties,
  - Comportements inappropriés sur les marchés,
  - Non-respect des réglementations ;
- Juridique :
  - Risque contractuel,
  - Infraction au droit de la concurrence,
  - Infraction à la propriété intellectuelle,
  - Mauvaise gestion des litiges ;
- Ressources humaines :
  - Pratiques et relations en matière d'emploi,
  - Gestion des ressources humaines ;
- Risques de modèle.

Les métiers en lien avec le CCO et les *Risk Stewards* veillent à l'établissement et l'actualisation régulière de cartographies recensant les risques opérationnels identifiés.

L'exigence de capital relative au risque opérationnel suivant la formule standard s'élève à 69 millions EUR au 31 décembre 2023.

HSBC Assurances Vie (France) effectue également sa propre évaluation des risques grâce à l'analyse de scénarios identifiés par le métier afin de mesurer l'impact financier, client, réputationnel et réglementaire des risques ainsi que leur probabilité d'occurrence.

Ces scénarios font l'objet d'estimations de pertes liées à trois configurations :

- Typique : risque pouvant se manifester dans l'année et ayant un impact modéré ;
- Sévère (ou grave) : risque pouvant survenir dans la décennie et ayant un impact significatif ;
- Extrême : risque se présentant une fois tous les 100 ans et ayant un impact très grave en termes de perte opérationnelle.

Cette évaluation est complétée par des données internes au Groupe HSBC et des données externes qui sont combinées afin de déterminer le montant de capital économique relatif au risque opérationnel dans le cadre du calcul de l'*Economic Capital* (EC).

---

### C.5.2. Atténuation des risques

Afin d'établir les cartographies des risques opérationnels, les métiers en lien avec le CCO déploient une méthodologie dénommée *Operational Risk Management Framework* (ORMF). Elle s'appuie sur une nomenclature des risques et des contrôles, des scénarios de risques et une *Risk Priorisation Matrix* (RPM) se basant sur la combinaison d'une probabilité d'occurrence et d'impacts qui permet d'évaluer le niveau de risque inhérent et résiduel de chacun des risques.

La gestion du risque opérationnel est un processus intégré au sein de HSBC Assurances Vie (France), régi par un ensemble de procédures écrites et s'appuyant sur une séparation des tâches appropriée et efficace.

Un système informatique dédié, appelé HELIOS, centralise l'enregistrement du RCA (*Risk and Control Assessment*), du plan de contrôle, des résultats de contrôles (défaillances et recommandations) et des incidents opérationnels.

En complément et pour piloter la gestion du risque opérationnel, les MSII (*Management Self Identified Issues*) permettent aux managers de toutes les équipes de déclarer des déficiences et de proposer des plans d'action pour y remédier.

De plus, pour atténuer le risque opérationnel, des revues indépendantes sont respectivement réalisées par :

- l'équipe INFR *Assurance Team*, au sein de la Direction des Risques ;
- les *Risk Stewards*, et notamment le CRO ;
- différentes équipes "*Assurance Teams*" du groupe HSBC ;
- IT Security ;
- *Independent Model Review* (IMR) ;
- l'équipe Audit interne.

HSBC Assurances Vie (France) s'appuie également sur sa politique de gestion des prestataires pour limiter le risque opérationnel lié à l'externalisation. De plus, conformément aux exigences de Solvabilité 2, des plans de continuité de l'activité et de rétablissement ont été établis et sont mis à jour régulièrement.

Enfin, pour garantir l'intégration du processus de gestion des risques opérationnels au niveau de l'ensemble des collaborateurs, des formations internes (*e-learning*) sont régulièrement suivies par ces derniers.

## C.6. Autres risques importants

---

HSBC Assurances Vie (France), du fait de son activité, est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. Les sections suivantes présentent la nature de ces risques et les méthodes d'atténuation.

### C.6.1. Risque de durabilité

#### Nature du risque et exposition

Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) comme "un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement".

S'agissant du domaine environnemental, on distingue deux facteurs de risques :

- Le risque physique, lié à l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques tels que les ouragans et les inondations (risque aigu), ou à l'évolution de plus long terme des tendances météorologiques (risque chronique) ;
- Le risque de transition, découlant du processus de transition vers une économie à faible émission de carbone. Il inclut les conséquences des changements dans les politiques publiques, les technologies, la demande finale des consommateurs et la réputation (changement dans les attentes du public ou d'autres intervenants).

HSBC Assurances Vie (France) est exposée à ces risques à travers son portefeuille d'investissement et les entreprises émettrices des titres qu'elle détient, mais elle est aussi exposée à ces risques de manière directe, dans le cadre de ses activités opérationnelles et de son développement stratégique.

L'exposition de HSBC Assurances Vie (France) au risque de durabilité se présente comme suit :

- Exposition de la compagnie à travers son portefeuille d'investissements :
  - Risque physique : ce risque dépend étroitement de l'activité de l'entreprise émettrice du titre considéré, de la nature de ses infrastructures et de la zone géographique dans laquelle elles sont implantées. Ces éléments font partie de ceux qui sont considérés dans le processus d'investissement, dans le cadre du risque de marché et du risque de crédit,
  - Risque de transition : outre la nature des activités des entreprises émettrices des titres, ce risque considère leurs stratégies et leurs projets d'évolution. Il est également pris en compte dans la gestion du risque de marché et du risque de crédit ;
- Exposition au titre des activités opérationnelles et du développement stratégique :
  - Risque physique : ce risque est pris en compte dans le cadre du risque de résilience et plus particulièrement au niveau du risque de disponibilité des immeubles où opère HSBC Assurances Vie (France) et de la continuité d'activité,
  - Risques de transition : les conséquences de la transition vers une économie à faible émission de carbone vont modifier le profil de risques de la compagnie, en particulier le risque réglementaire, le risque de souscription, le risque stratégique et le risque de réputation.

#### Méthode de gestion et d'atténuation du risque

Les facteurs de risque liés à la durabilité ont un impact sur plusieurs risques présents dans la cartographie des risques de la compagnie.

L'impact le plus important concerne les actifs gérés par la compagnie, il est considéré dans le cadre de la gestion du risque de marché et du risque de crédit. En outre, des études sont en cours pour estimer l'exposition du portefeuille de la compagnie au risque climatique. Cela permettra entre autres d'ajuster sa composition pour réduire cette exposition.

### C.6.2. Risque de réputation

#### Nature du risque et exposition

Le risque de réputation est défini comme l'incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes à la suite d'un événement, d'un comportement, d'une action ou inaction, par HSBC Assurances Vie (France), ses employés ou par ceux avec qui la compagnie est associée, pouvant induire une vision négative de HSBC.

## Section C : Profil de risque (suite)

La concrétisation du risque de réputation peut entraîner des conséquences financières, non-financières et une perte de confiance.

Les risques matériels de réputation auxquels l'entreprise est exposée comprennent principalement :

- Le risque de ne pas atteindre les attentes raisonnables des clients ;
- Le risque de commercialisation inadaptée, relatif à l'absence de transparence de l'information au moment de la promotion d'un produit ou d'un service ou à l'absence de conseil approprié aux clients pour un produit ou un service ;
- Le risque client donnant lieu potentiellement à l'exposition du Groupe au blanchiment, au financement du terrorisme et aux pratiques non conformes des personnes ou des entreprises politiquement exposées ;
- Le risque de non-respect des réglementations et du code de déontologie, c'est-à-dire la non-conformité aux exigences législatives et réglementaires (incluant le Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD) ou au code de déontologie adopté par le Groupe HSBC ;
- Le risque lié à l'inexactitude et au caractère non exhaustif des informations financières ;
- Le risque de fraude, de corruption ;
- Le risque en matière de développement durable.

### Méthode de gestion et d'atténuation du risque de réputation

L'impact de la dégradation de la réputation est inclus dans la matrice d'évaluation des risques opérationnels.

L'équipe conformité en charge des périmètres *Financial Crime Compliance* (FCC) pour ce qui concerne la lutte contre la criminalité financière, et *Regulatory Compliance* (RC) pour ce qui concerne le non-respect des exigences réglementaires, notamment en termes de protection de la clientèle, assure, par sa fonction de conseil et d'accompagnement, la bonne maîtrise du risque de réputation par les équipes opérationnelles.

En fonction de cas spécifiques, les conseils et les directives sont apportés par les fonctions concernées afin de minimiser l'impact (Juridique, Communications, Relations investisseurs, Développement durable Groupe, Ressources humaines, etc.). Des indicateurs de risque de réputation sont suivis de manière régulière lors du *Risk Management Meeting*.

---

### C.6.3. Risques stratégiques

#### Nature du risque et exposition

Les risques stratégiques matériels auxquels l'entreprise est exposée comprennent principalement :

- Le risque de ne pas identifier des opportunités et des menaces issues de changements environnementaux ou d'y réagir de manière inappropriée ;
- Le risque de ne pas atteindre les objectifs fixés par l'entreprise ou de ne pas parvenir à implémenter des projets importants.

La vente de l'activité de Banque de détail par HSBC Continental Europe modifie de manière significative la stratégie de HSBC Assurances Vie (France) (cet élément est développé plus bas).

#### Méthode de gestion et d'atténuation des risques

Le risque de non-identification des opportunités et des menaces issues de changement dans l'environnement est réduit par un suivi régulier des tendances du marché, ainsi que par l'établissement annuel d'un business plan prenant en compte les évolutions de l'environnement économique, commercial et réglementaire.

Concernant la mise en œuvre de la stratégie et des projets, le risque est atténué par les structures de gouvernance de l'entreprise : si une étape d'un projet ne devait pas être franchie à temps, un système d'alerte et de remontée de la difficulté permettrait à HSBC Assurances Vie (France) de prendre les mesures nécessaires.

---

### C.6.4. Risque d'appartenance au Groupe HSBC

#### Nature du risque et exposition

Les risques découlant de l'appartenance au Groupe HSBC sont les suivants :

- Le risque que les changements stratégiques du Groupe aient un impact sur la Stratégie de HSBC Assurances Vie (France) ;
- Le risque lié à la dépendance aux infrastructures fournies par le Groupe ;
- Le risque lié aux processus externalisés au sein du Groupe ;
- Le risque de réputation lié à l'image du Groupe.

#### Méthode de gestion et d'atténuation des risques

Afin d'atténuer les risques liés à d'éventuelles décisions stratégiques adverses du Groupe, HSBC Assurances Vie (France) s'efforce d'impliquer ce dernier dans la mise en place de sa stratégie.

Le *Financial Resources Planning*, plan annuel de gestion du capital, est ainsi développé en association avec le Groupe et les structures décisionnelles sont profondément liées tant au niveau local qu'au niveau mondial : le Directeur Général de HSBC Assurances Vie (France) siège au Comité Exécutif de HSBC Continental Europe, tandis que le Directeur Général de HSBC Continental Europe siège au Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie (France), les décisions stratégiques finales revenant à ce dernier.

Le risque lié à la dépendance aux infrastructures et à l'externalisation de processus au niveau du Groupe est limité par un cadre contractuel bien défini (*Service Level Agreement* et *Performance Level Agreement*).

Le risque de réputation lié à l'image du Groupe est géré à deux niveaux :

- Au niveau du Groupe, la politique de la protection de la clientèle permet de limiter ce risque ;
- Au niveau local, la politique de souscription de HSBC Assurances Vie (France) ainsi que sa politique de conformité mettent au centre de l'activité la protection de l'intérêt des assurés. Cette politique, accompagnée de l'action des équipes de conformité, permet d'atténuer les répercussions d'un événement nuisant à l'image du Groupe.

#### C.6.5. Risques liés à la cession de l'activité de Banque de détail par HSBC Continental Europe

##### **Nature du risque et exposition**

La cession de l'activité de Banque de détail par HSBC Continental Europe est de nature à modifier le profil de risque de la compagnie, en particulier s'agissant du risque commercial, du risque de résilience, du risque people et du risque de conformité.

- Risque commercial : risque de dépendance vis-à-vis d'un distributeur externe et unique :
  - Risque de divergence entre la stratégie de HSBC Assurances Vie (France) et la stratégie du distributeur en termes de produits et de segments de clientèle,
  - Risque de décalage entre les calendriers de HSBC Assurances Vie (France) et du distributeur dans le cadre du lancement de nouveaux produits,
  - Risque d'augmentation du nombre des clients *stand-alone* (sans courtier) et de la charge de travail afférente ;
- Risque de résilience : de nombreux flux d'information qui circulaient de manière interne utiliseront désormais des réseaux externes. D'où un accroissement des cyber-risques : risques liés à l'accès non autorisé aux systèmes d'information, partage des données (problèmes de confidentialité),

risque de non-conformité à la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), risque de fuite de données personnelles, risque lié à la qualité des données et risque lié à l'externalisation.

- Risque lié aux personnes : certaines tâches précédemment réalisées par le réseau seront intégrées au sein de HSBC Assurances Vie (France), telles que la veille marketing ou la gestion de la relation client. Il faudra par conséquent recruter des compétences spécifiques.
- Risque de non-conformité réglementaire : le futur modèle de distribution implique pour HSBC Assurances Vie (France) l'obligation de mettre en place à partir de sa propre base client un outil pour évaluer le profil de risque de criminalité financière de ses clients ainsi que l'obligation de filtrer le nom des clients avant chaque entrée en relation d'affaires, alors que dans le modèle banque/assureur précédent, la banque transmettait directement les notes et filtrage à la compagnie. Ce changement de modèle implique pour HSBC Assurances Vie (France) d'adapter son système d'information et de veiller à la qualité des données reçues dans ses systèmes d'informations desquels elle demeure responsable. Le maintien d'échanges d'informations de qualité est un des enjeux de la cession pour l'efficacité du dispositif de surveillance des transactions et des déclarations de soupçon ainsi que du dispositif de respect des sanctions internationales. Par ailleurs, compte tenu d'une moindre proximité avec notre réseau distributeur, l'organisation du contrôle interne devra être complétée pour vérifier la bonne application des engagements de l'accord de distribution et, notamment, la réalisation des obligations de connaissance client, l'adaptation des formations délivrées aux forces de vente et la bonne conformité des processus de vente.

##### **Méthode de gestion et d'atténuation des risques**

Afin d'atténuer les risques, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place des actions suivantes :

- Adaptation de la stratégie de distribution numérique et plus diversifiée ;
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle en capitalisant sur les diagnostics des parcours clients ;
- Amélioration des processus et de l'architecture informatiques ;
- Maintien d'une offre de produits compétitive en lien avec la stratégie Marchés et produits ;
- Rationalisation du processus de gouvernance pour offrir des nouveaux produits plus rapidement ;
- Sécurisation des échanges informatiques.

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie (France) concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir. Ces éléments sont détaillés dans la Partie E du rapport.

La valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2 s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient principalement en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché. En termes de valorisation des actifs et des passifs, on substitue donc une méthode de "juste valeur" à la méthode de "coût historique" applicable en normes comptables françaises.

La directive Solvabilité 2 précise que les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché, et correspondent au montant d'actif qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Les provisions sont donc calculées comme la somme du *best estimate* des flux futurs (*best estimate*) et de la marge de risque (*risk margin*). Le *best estimate* des engagements adossés à une marge de risque remplace donc l'estimation suffisante prônée en normes comptables françaises.

Malgré les différences inhérentes à chaque poste du passif ou de l'actif, les méthodes de valorisation définies par la directive Solvabilité 2 sont de trois types :

- Montant des actifs ou passifs échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- Montant des actifs ou passifs similaires échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- Si aucun prix de marché n'est disponible, la valorisation des actifs ou passifs pourra se faire sur la base d'un modèle utilisant des valeurs alternatives obtenues en se fondant autant que possible sur des données de marché.

HSBC Assurances Vie (France) utilise donc ces méthodes pour valoriser les postes de son bilan prudentiel Solvabilité 2 ; ces méthodes seront décrites au sein des Parties D.1, D.2 et D.3 portant sur l'actif, les provisions techniques et les autres passifs.

La Partie D.4 rappelle les principaux postes pour lesquels des méthodes de valorisation alternatives à la valeur déterminée sur un marché actif sont utilisées.

## D.1. Actifs

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie d'actifs, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Solvabilité 2 31.12.2022	Valeur Solvabilité 2 31.12.2023	Ecart 2023-2022 Valeur S2	Normes comptables françaises 31.12.2023	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Goodwill .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'acquisition différés .....	0,00	0,00	0,00	0,24	(0,24)
Immobilisations incorporelles .....	0,00	0,00	0,00	0,08	(0,08)
Actifs d'impôts différés .....	65,20	40,93	(24,26)	0,00	40,93
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENTS</b> (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC et indexés) ...	<b>15 279,36</b>	<b>15 610,98</b>	<b>331,63</b>	<b>16 637,80</b>	<b>(1 026,82)</b>
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b> .....	<b>725,78</b>	<b>726,01</b>	<b>0,23</b>	<b>548,23</b>	<b>177,78</b>
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Actions</b> .....	<b>208,03</b>	<b>240,55</b>	<b>32,52</b>	<b>217,91</b>	<b>22,64</b>
Actions – cotées .....	208,03	240,55	32,52	217,91	22,64
Actions – non cotées .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Obligations</b> .....	<b>11 375,54</b>	<b>11 131,45</b>	<b>(244,09)</b>	<b>12 378,47</b>	<b>(1 247,02)</b>
Obligations d'Etat .....	3 437,79	3 285,07	(152,71)	3 851,96	(566,89)
Obligations d'entreprise .....	5 658,73	5 514,38	(144,34)	5 984,25	(469,87)
Titres structurés .....	2 279,03	2 332,00	52,97	2 542,26	(210,26)
Titres garantis .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b> .....	<b>2 819,05</b>	<b>3 424,03</b>	<b>604,98</b>	<b>3 412,78</b>	<b>11,25</b>
<b>Produits dérivés</b> .....	<b>150,96</b>	<b>88,94</b>	<b>(62,02)</b>	<b>80,41</b>	<b>8,53</b>
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés .....	5 753,04	6 067,70	314,66	6 067,70	0,00
Prêts et prêts hypothécaires .....	0,00	48,27	48,27	48,27	0,00
Avances sur police .....	0,00	48,27	48,27	48,27	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance .....	0,00	0,00	0,00	1,77	(1,77)
Non-vie et santé similaire à la non-vie .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés .....	0,00	0,00	0,00	1,77	(1,77)
Vie UC et indexés .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires .....	23,21	21,43	(1,78)	22,28	(0,85)
Créances nées d'opérations de réassurance .....	2,15	12,37	10,21	13,44	(1,07)
Autres créances (hors assurance) .....	39,15	42,64	3,50	58,86	(16,22)
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	341,51	340,82	(0,69)	340,82	0,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....	<b>21 503,62</b>	<b>22 185,14</b>	<b>681,53</b>	<b>23 191,27</b>	<b>(1 006,12)</b>

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Les principaux postes de l'actif du bilan, en termes de montant, sont les suivants :

- Placements autres qu'unités de compte ou indexés :
  - obligations, notamment souveraines et d'entreprise,
  - fonds d'investissement (incluant les Fonds de prêt à l'économie),
  - immobilier,
  - actions ;
- Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés.

Afin de faciliter la lecture et d'aborder uniquement les éléments significatifs du bilan, les méthodes de valorisation de ces postes de l'actif seront décrites ci-après.

### D.1.1. Placements (autres qu'unités de compte ou indexés)

Les placements sont valorisés à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur un marché actif, si ces derniers sont disponibles. Le marché est considéré comme actif si des cours présentant une dispersion limitée peuvent être obtenus aisément et régulièrement auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un service de cotation ou d'autres sources externes et qu'ils reflètent des transactions réelles. En pratique, HSBC Assurances Vie (France) utilise le dernier cours coté connu ; ce dernier est obtenu auprès d'un fournisseur de données financières.

Les actifs dont la valorisation n'est pas déductible d'un marché actif sont évalués sur la base de techniques alternatives de valorisation. Elles intègrent une part de jugement, liée aux choix des méthodes et des hypothèses retenues, même si les données observables sont toujours privilégiées.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) considère que l'essentiel de ses placements ne présente pas d'incertitudes significatives.

L'écart constaté entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan normes comptables françaises correspond au montant des plus ou moins-values latentes, les placements étant évalués au coût amorti net d'éventuelles dépréciations en normes françaises.

### D.1.1.1. Obligations souveraines et d'entreprises

Les obligations souveraines regroupent les obligations et les titres de créance négociables émis ou garantis par :

- des autorités publiques ;
- des administrations centrales ;
- des institutions publiques supranationales ;
- des administrations régionales ou municipales.

Les obligations de sociétés sont constituées des obligations et titres de créances négociables ainsi que les titres participatifs et subordonnés émis par des entreprises.

Dans le bilan Solvabilité 2, les obligations sont valorisées à la juste valeur grâce au cours communiqué par le fournisseur de données financières. Ce dernier correspond aux moyennes des différentes contributions.

Pour les produits structurés, HSBC Assurances Vie (France) utilise des cours publiés ou calculés par des contreparties externes avec prise en compte d'une double valorisation indépendante.

En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées sur la base du prix d'achat, ajusté de surcotes et décotes, amorties sur la durée du titre et d'éventuelles dépréciations en cas de difficultés financières de l'émetteur.

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, la valeur Solvabilité 2 des obligations a reculé de 244 millions EUR, avec une baisse de 153 millions EUR des obligations souveraines ou garanties et 91 millions EUR des obligations d'entreprise.

Plusieurs effets se conjuguent : l'impact positif de la baisse des taux d'intérêt sur la valeur de marché des obligations dans un contexte de stabilité des *spreads* de crédit qui restent des niveaux moyens observés historiquement, compensé par un solde négatif entre l'arrivée à maturité de certaines obligations détenues et des décisions d'investissement prises (achats et ventes de titres obligataires sur l'exercice).

Concernant l'évolution des taux d'intérêt :

- Le rendement des obligations souveraines a été très sensible à la dynamique de l'inflation sur l'ensemble de l'année 2023 dans un environnement monétaire porté sur la dépendance au flux de données économiques. Ainsi, après un pic observé au cours

de l'automne 2023 (à 3,56 %), le rendement à dix ans français (OAT) a ensuite reflué significativement pour atteindre un point bas à 2,41 % en décembre. Au total, sur l'ensemble de l'année 2023, l'OAT a observé une baisse de - 56 points de base (de 3,12 % en 2022 à 2,56 %). Cette baisse s'est traduite par un renchérissement important des obligations souveraines en portefeuille ;

- Les *spreads corporate* ont évolué dans un corridor relativement étroit sur l'ensemble de l'année 2023, sur des niveaux structurellement supérieurs à ce qui était observé au cours de l'année 2022. Cette tendance s'est principalement expliquée par une politique monétaire plus restrictive, conduisant les analystes à se focaliser davantage sur les fondamentaux des entreprises. Néanmoins, ce réajustement à la hausse s'est déroulé en l'absence de volatilité majeure, en raison d'une qualité de bilans d'entreprise globalement solide en Europe. Au total, le *spread corporate* euro A 7-10 s'est établi à 90 pbs en moyenne sur l'année (88 pbs en fin d'année), contre 84 pbs une année plus tôt (80 pbs en fin d'année 2022). L'effet d'une hausse des *spreads* est légèrement négatif sur la valeur de marché des obligations d'entreprise.

#### **D.1.1.2. Fonds d'investissement (incluant les Fonds de prêt à l'économie)**

Les fonds d'investissement regroupent l'ensemble des organismes dont l'objectif est le placement collectif en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs.

En normes comptables françaises, les parts de fonds sont comptabilisées au prix d'achat, ajusté d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, la valeur Solvabilité 2 des organismes de placements collectifs a augmenté de 605 millions EUR, enregistrant notamment un retour vers des investissements en OPCVM Monétaires, véhicule d'investissement privilégié pour investir les liquidités notamment issues des ventes d'obligations en fin d'année et d'autres actifs de diversification moins rémunérateurs. À noter, plus spécifiquement, une hausse de la valeur des fonds actions européens et américains, dans un contexte de performances favorables des marchés après une année 2022 en repli, compensé partiellement par une baisse de certains fonds immobiliers.

Plus particulièrement sur la part investie en fonds actions, HSBC Assurances Vie (France) réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. En 2023, des arbitrages

ont été effectués sur cette classe d'actifs en quasi-neutralité en termes de réalisation de plus ou moins-values. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés.

#### **D.1.1.3. Immobilier (autre que pour usage propre)**

Les immeubles de placement que détient HSBC Assurances Vie (France), dans le cadre d'une SCI, ont les caractéristiques suivantes :

- Immeubles de bureaux, situés à Paris ou proche banlieue avec une diversification sur le secteur de l'hôtellerie et du loisir initiée depuis 2014 ;
- Dans l'objectif de respecter les normes environnementales les plus élevées (notamment BBC et HQE), soit en achetant des actifs déjà labellisés, soit en effectuant des travaux visant l'obtention de labels ;
- Si possible mono-locataires ;
- Dotés de baux de long terme.

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie (France) s'est fixé des critères de qualité élevée. Ces immeubles de qualité permettent de bénéficier d'un rendement récurrent et sûr pendant la durée de leur détention. Le risque de baisse de la valeur d'expertise est également moindre dans le temps.

Les immeubles de placement et les parts de SCI sont comptabilisés en juste valeur grâce à un rapport de gestion audité incluant la valorisation du bien détenu en direct, reçu une fois par an.

En normes comptables françaises, ces actifs sont valorisés au coût historique, corrigé des amortissements et d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, la valeur en normes françaises de l'immobilier est restée stable. La valeur Solvabilité 2 de l'immobilier est aussi restée stable à 726 millions EUR fin 2023 (contre 725,8 millions EUR à fin 2022) grâce à une bonne tenue de la valorisation de nos immeubles et une très faible vacance permettant encore en 2023 de distribuer un dividende au bénéfice de la participation aux bénéfices du fonds en euros. L'actif net réévalué correspond à la somme des valorisations et de l'actif circulant dont on déduit les dettes, restant lui stable. Cela traduit d'une résilience de notre portefeuille d'immeubles en direct qui bénéficie de son positionnement en termes de localisation et de qualité environnementale dans un marché chahuté en 2023.

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

### D.1.1.4. Actions

Les actions sont valorisées au dernier cours coté. Les derniers cours cotés du mois sont transmis par un fournisseur de données financières à HSBC Assurances Vie (France).

En normes comptables françaises, les actions sont valorisées au coût historique, corrigé des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, la valeur Solvabilité 2 des actions s'est appréciée de 32 millions EUR. Cette augmentation reflète la hausse de marché des cours des actions européennes, l'indice Eurostoxx 50 ayant gagné + 19 % entre fin 2022 et fin 2023. Le but de la stratégie "actions en direct" de HSBC Assurances Vie (France) consiste en la recherche de titres de qualité présentant un objectif de rendement, bénéficiant du potentiel de revalorisation et de croissance de certaines zones géographiques ou secteurs économiques. Dans ce cadre, HSBC Assurances Vie (France) réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements en actions en direct, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés.

### D.1.2. Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés

Les placements en représentation de contrats UC ou indexés correspondent, dans le portefeuille HSBC Assurances Vie (France), à des OPC, des actions ou des produits structurés.

Ces actifs sont valorisés selon les cas de figure ci-dessous :

- Au cours coté sur un marché actif et à la cotation mensuelle extraite pour les actions et les OPC ;
- En utilisant des cours publiés ou calculés par des contreparties externes, avec prise en compte d'une double valorisation indépendante pour les produits structurés.

En normes comptables françaises, les placements en représentation de contrats unités de compte sont également valorisés à la juste valeur.

## D.2. Valorisation des provisions techniques

Le tableau ci-dessous présente les valorisations au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 des provisions techniques Solvabilité 2 par ligne d'activité. Il intègre également une comparaison entre les valorisations des provisions techniques en normes Solvabilité 2 et en normes comptables françaises au 31 décembre 2023.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2022	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2023	Ecart 2023-2022 Solvabilité 2	Normes comptables françaises au 31.12.2023	Ecart entre S2 et normes comptables françaises
<b>(1) PROVISIONS TECHNIQUES VIE</b>					
(hors UC et indexés).....	<b>13 867</b>	<b>14 126</b>	<b>258</b>	<b>15 302</b>	<b>(1 176)</b>
<b>Provisions techniques santé</b>					
<b>(similaire à la vie) dont :</b> .....	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>22</b>
Best estimate.....	12	11	(1)	na	na
Marge de risque.....	14	13	(1)	na	na
<b>Provisions techniques vie</b>					
<b>(hors santé, UC et indexés) dont :</b> .....	<b>13 842</b>	<b>14 102</b>	<b>260</b>	<b>15 300</b>	<b>(1 198)</b>
Best estimate.....	13 552	13 971	419	na	na
Marge de risque.....	290	131	(159)	na	na
<b>(2) PROVISIONS TECHNIQUES</b>					
(UC et indexés).....	<b>5 498</b>	<b>5 928</b>	<b>430</b>	<b>6 075</b>	<b>(147)</b>
Best estimate.....	5 380	5 808	428	na	na
Marge de risque.....	118	120	2	na	na
<b>Total Best estimate</b> .....	<b>18 943</b>	<b>19 790</b>	<b>846</b>	<b>na</b>	<b>na</b>
Total Marge de risque.....	423	264	(158)	na	na
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES = (1) + (2).....</b>	<b>19 366</b>	<b>20 054</b>	<b>688</b>	<b>21 377</b>	<b>(1 323)</b>

La contribution des contrats en unités de compte dans les provisions techniques Solvabilité 2 a augmenté et passe de 28 % à 30 % sur l'année 2023. Notons la baisse de la marge de risque due à la réduction des risques de souscription.

Concernant les différences entre les comptes en normes comptables françaises et les comptes Solvabilité 2, deux raisons principales expliquent l'écart de - 1 323 millions EUR :

- L'incorporation dans les comptes Solvabilité 2 de tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices actualisés futurs (y

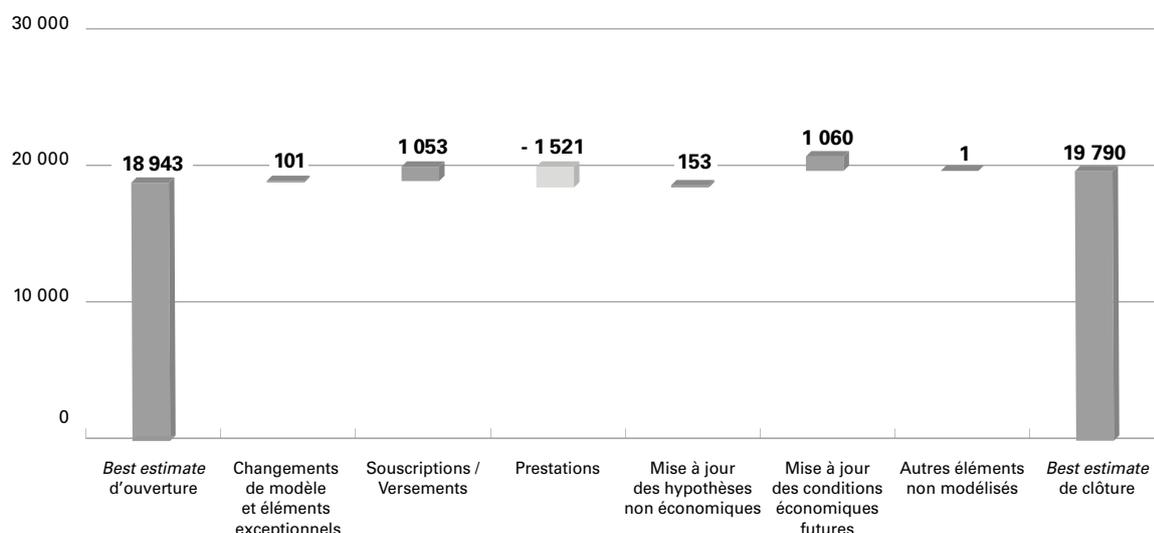
compris discrétionnaire) que l'assureur incorporerait en moyenne dans les prestations (décès et rachats), ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties ;

- L'utilisation d'hypothèses réalistes (sans marges de prudence).

### Evolution du *best estimate*

Le *best estimate* HSBC Assurances Vie (France) augmente de 5 % (846 millions EUR) entre 2022 et 2023. L'évolution du *best estimate* sur l'année peut se décomposer de la manière suivante :

#### Evolution du *best estimate* sur l'année 2023 (en millions d'euros)



Cette décomposition contient les éléments suivants :

- Changements de modèle :
  - la disparition de la clause contractuelle relative à l'absorption des pertes techniques entre la compagnie d'assurance et le distributeur RBWM,
  - mise en place d'un traité de réassurance ;
- Souscriptions/Versements : prise en compte du chiffre d'affaires de l'année ;
- Prestations : prise en compte des rachats, décès et frais de l'année ;
- Mises à jour annuelles des hypothèses non économiques :
  - stratégie d'allocation des actifs (SAA),
  - base des dépenses et du taux d'inflation,
  - taux de la Participation aux Bénéfices,
  - tables de rachats,
  - frais d'arbitrage et frais de commissions sur les unités de compte (nouveau distributeur CCF) ;
- Mise à jour des conditions économiques futures : prise en compte du niveau des indices action, des taux d'intérêt, du *spread* de crédit et des volatilités ;
- Autres éléments non modélisés.

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

### D.2.1. Principe de valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques représentent au passif du bilan les engagements réglementés de l'entreprise d'assurance vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats tout en intégrant les frais généraux et les commissions.

Sur les lignes d'activité "assurance avec participation aux bénéficiaires" et "unités de compte", les provisions techniques en normes comptables françaises et en Solvabilité 2 sont évaluées selon les principes suivants :

- En normes comptables françaises, les provisions mathématiques représentent une vision patrimoniale de l'engagement de la compagnie d'assurances envers ses assurés, aucun élément prospectif n'est intégré en dehors de certains risques spécifiques ;
- Dans le référentiel Solvabilité 2, l'engagement de l'assureur envers ses assurés est évalué en intégrant les événements probables qui surviendront sur le portefeuille (versement de certaines primes périodiques dans la limite des règles définies par la réglementation, rachats, prestations de décès, participation des bénéficiaires futurs, etc.), ainsi que les frais et commissions encourus pour la gestion des engagements d'assurance à la date de valorisation.

HSBC Assurances Vie (France) applique une méthode d'évaluation classique autour des deux notions suivantes :

- La meilleure estimation (*best estimate*) : elle correspond à la moyenne des engagements de la compagnie d'assurances envers ses assurés, pondérée par la probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent. Des techniques actuarielles et statistiques permettent de calculer ces *best estimates* en intégrant des informations actualisées et crédibles, ainsi que des hypothèses réalistes ;
- La marge de risque (*risk margin*) : elle correspond au coût du capital immobilisé par la compagnie par rapport à ses engagements d'assurance. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance envers les assurés de HSBC Assurances Vie (France).

Sur le périmètre prévoyance des provisions techniques Solvabilité 2, les différences principales par rapport aux normes comptables françaises portent sur l'intégration des flux futurs de primes, sinistres, frais généraux, commissions et taxes.

### D.2.2. Valorisation des provisions techniques

Le *best estimate* est calculé pour chaque ligne d'activité en estimant les flux futurs (ou *cash-flows*) à l'aide d'un modèle développé par HSBC Assurances Vie (France) et complété par des ajustements réalisés en dehors du modèle.

Ce modèle prend également en compte les options et garanties des contrats :

- Sur le périmètre épargne, les garanties liées aux engagements en Euros et Unités de Compte sont modélisées avec un outil de projection actif-passif permettant de tenir compte des interactions entre le portefeuille des actifs et les engagements envers les assurés. Ce modèle constitue la référence de l'ensemble des travaux de la gestion actif-passif de HSBC Assurances Vie (France) (réalisation des *reportings* internes et externes, calcul des exigences réglementaires, *stress tests*, allocation d'actifs stratégique, évaluation du besoin du capital économique) ;
- Sur le périmètre prévoyance, sont modélisées avec un modèle de passif :
  - assurance des emprunteurs : les garanties liées au remboursement du capital restant dû en cas de décès d'un emprunteur, et, en option, les garanties liées à la prise en charge des mensualités en cas d'arrêt de travail prolongé,
  - assurance temporaire décès : les garanties liées au paiement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de l'assuré.

#### D.2.2.1. Méthodes

##### Frontière des contrats

La frontière des contrats permet de définir si la reconduction du contrat, l'extension de la couverture d'assurance à une autre personne, l'allongement de la période d'assurance, l'élargissement de la couverture d'assurance ou la souscription de garanties complémentaires donne lieu à un nouveau contrat ou relève du contrat existant.

Les primes futures versées sont retenues dans le calcul du *best estimate* si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Existence d'un contrat d'assurance ;
- Impossibilité pour l'assureur de s'opposer au paiement de la prime ;
- Impossibilité pour l'assureur d'augmenter le montant de la prime (hormis inflation ou indexation) ;
- Impossibilité de modifier les prestations qui seront versées à l'assuré.

Sur la base de ces éléments, les solutions retenues par HSBC Assurances Vie (France) sont les suivantes :

- Epargne (Euros et UC) : seuls les versements périodiques bénéficiant d'un taux garanti strictement supérieur à 0 % (net de frais de gestion) ont été pris en compte dans le calcul du *best estimate* des contrats Euros et UC ;
- Emprunteur : les primes dues à chaque échéance et déterminées à l'adhésion pour chaque contrat sont projetées sur la durée restante du crédit assuré (distinction par risque : décès et incapacité de travail) ;
- Temporaire décès : les primes dues à chaque échéance sont projetées jusqu'à la prochaine échéance annuelle à laquelle l'assureur peut unilatéralement résilier les adhésions ou réviser le tarif, pour les produits prévoyant explicitement cette faculté de résiliation ou de révision du tarif au bénéfice de l'assureur (analyse par produit).

#### *Flux de trésorerie*

Le *best estimate* correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Pour les contrats épargne, l'horizon de projection des *cash-flows* est de 40 ans. Il a été calibré dans le cadre d'une étude interne jugeant cette durée de projection suffisante pour que la valeur temps des options et garanties présentes au passif soit correctement estimée.

Pour les contrats prévoyance, l'extinction des polices au-delà de l'horizon de projection est caractérisée par :

- Emprunteur : limite de durée des crédits à 30 ans ;
- Temporaire décès : âge limite des polices à 75 ans, hypothèse d'extinction totale des polices au bout de 25 ans.

Les différents flux entrants et sortants sont modélisés à mi-année sur l'épargne, mensuellement sur la prévoyance, avec une valorisation des éléments bilanciaux en fin de période. Les flux de trésorerie pris en compte dans le calcul du *best estimate* sont les suivants :

- Pour les contrats d'épargne : primes périodiques, prestations de décès, rachats totaux et partiels, frais généraux et financiers (dont coûts de renouvellement des dérivés et coûts des TSR), commissions, impôts et taxes ;
- Pour les contrats de prévoyance : primes futures, prestations de décès, prestations liées à l'incapacité/invalidité, frais généraux et commissions, flux de réassurance, impôts et taxes.

En fin de projection, des traitements sont réalisés pour attribuer les éléments résiduels (provisions et actifs) entre le *best estimate* et la réserve de réconciliation, sur la base des exigences du Code des Assurances, des engagements contractuels et des pratiques de gestion.

La valorisation économique du montant admissible des provisions pour participation aux bénéfices est soustraite du *best estimate* pour être inscrite en fonds propres excédentaires.

#### **D.2.2.2. Hypothèses utilisées pour calculer les *best estimates***

Le calcul du *best estimate* impose de définir un ensemble d'hypothèses afin de pouvoir projeter l'activité de la compagnie, le comportement des assurés et les conditions futures de marché.

#### *Scénarios économiques*

HSBC Assurances Vie (France) utilise des scénarios stochastiques pour la valorisation des options et garanties présentes dans les engagements vis-à-vis des assurés détenant des contrats d'épargne.

Les modèles de diffusion des actifs proposés par l'outil sont adaptés à des projections sur le long terme en risque neutre.

En outre, le choix de ces modèles est cohérent avec la spécificité des actifs de HSBC Assurances Vie (France) que cela soit en termes de marché des produits de taux, de marché actions ou de marché immobilier.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'utiliser la mesure de correction de la volatilité (VA) grâce à laquelle le taux sans risque utilisé pour actualiser les provisions techniques contient un élément contracyclique destiné à limiter la volatilité d'une crise des *spreads* sur le passif. Le ratio de solvabilité avec et sans prise en compte de la correction pour la volatilité est respectivement de 287 % et 270 %. L'utilisation de la correction pour volatilité a un impact de :

- + 49 millions EUR sur les fonds propres ;
- - 72 millions EUR sur les provisions techniques ;
- - 19 millions EUR sur le SCR.

HSBC Assurances Vie (France) n'utilise pas de mesure transitoire S2 dans le cadre du calcul du *best estimate*.

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

### Frais et commissions

Les frais et commissions pris en compte dans le modèle de HSBC Assurances Vie (France) couvrent le périmètre suivant :

- Les commissions aux apporteurs d'affaires et délégataires de gestion calculées sur les activités emprunteur et temporaire décès exprimées en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- Les frais d'expertise de sinistres sur l'activité emprunteur exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- Les frais généraux sur les activités épargne et prévoyance calculés comme étant le coût unitaire par le nombre de polices en portefeuille sur l'année, avec prise en compte d'un taux d'évolution ; ces frais généraux sont composés de :
  - coûts de gestion des contrats,
  - coûts de gestion des sinistres et prestations (rachats, décès, etc.),
  - coûts de gestion des placements,
  - autres frais généraux.
- Les commissions sur encours.

### Décisions de gestion

Les décisions de gestion modélisées concernent :

- Les règles d'investissement ;
- La détermination du taux de revalorisation appliqué aux contrats en Euros ;
- La gestion des emprunts subordonnés.

### Comportement des assurés (rachats/résiliations)

Les lois de sortie (rachats/résiliations) sont construites à partir d'études de la sinistralité des contrats gérés par HSBC Assurances Vie (France). Elles sont révisées annuellement.

Afin d'intégrer les tendances observées sur les différents portefeuilles de contrats, les taux de sortie (rachats totaux, rachats partiels) retenus sont construits sur une moyenne des 2 ou 3 dernières années d'observation en fonction de la conjoncture observée. Un suivi de ces lois de sortie est effectué trimestriellement dans le cadre des comités "Insurance Risk Committee" afin de vérifier que les taux de sortie du *best estimate* sont conformes aux taux de sortie mensuels constatés sur le portefeuille.

### Hypothèses non économiques

#### (mortalité et incapacité/invalidité)

La pertinence des différentes lois liées à la sinistralité (table de mortalité, table d'incidence et de maintien en incapacité/invalidité) est analysée annuellement sur chacune des activités épargne et prévoyance. Un *back-testing* est réalisé sur les données techniques de l'exercice précédent et, en cas d'écart significatif entre la sinistralité constatée et les hypothèses du *best estimate*, de nouvelles tables sont construites en tenant compte des dernières données techniques. Un suivi de ces lois est effectué trimestriellement dans le cadre des *Insurance Risk Committee* afin de vérifier que les taux de mortalité/incidence/maintien sur chaque périmètre sont conformes aux taux mensuels constatés sur le portefeuille.

#### Hypothèses en matière de réassurance

Sur le périmètre prévoyance, les *best estimates* sont calculés brut et net de réassurance grâce à la projection des primes et des gains liés à la réassurance en excédent de plein. Le plan de réassurance en vigueur sert de base à la définition des hypothèses de projection : identification des traités de réassurance applicables aux adhésions (selon le produit, la date d'adhésion...), des conditions de réassurance (plein, plafond, grilles de tarifs...) et des règles de calcul des participations aux bénéfices de réassurance (taux de PB...).

Sur le périmètre épargne, un traité de réassurance a été mis en place pour mieux couvrir les risques de la compagnie.

### D.2.3. Marge de risque

Le calcul de la *risk margin* est basé sur la méthode du coût du capital. Le calcul est réalisé estimant le SCR au global à chaque pas de temps *via* une approche proportionnelle par rapport au *best estimate*.

Ce choix de modélisation est justifié par les éléments suivants :

- L'approche consistant à projeter l'intégralité des données permettant d'effectuer un calcul complet du SCR à chaque pas de temps implique la mise en œuvre de calculs complexes et très longs ; devant cette complexité opérationnelle, HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'utiliser le troisième niveau de simplification proposé par l'EIOPA ;
- La *risk margin* représente 1,3 % du total des provisions techniques.

La *risk margin* globale est ensuite réallouée par ligne d'activité (ou *Line of Business – LoB*) au prorata du SCR selon les modalités décrites dans les spécificités techniques Solvabilité 2.

#### D.2.4. Limites et simplifications

Des simplifications sont effectuées dans l'évaluation des provisions techniques, les éléments suivants ne sont pas modélisés :

- Les arbitrages ;
- Les rentes ;
- La transposition des fonds d'investissement (approche par regroupement retenue).

Par ailleurs, les produits PERin cantonnés dans leur gestion ne font pas l'objet d'un cantonnement lors de l'évaluation des provisions techniques.

#### D.2.5. Incertitude dans la valorisation des provisions techniques

Le niveau d'incertitude des provisions techniques peut être apprécié au travers des différentes sensibilités réalisées sur les *best estimates*.

L'ensemble des méthodes et hypothèses utilisées, ainsi que les contrôles de première et de deuxième lignes, assurent la fiabilité et l'adéquation du caractère de *best estimate* des engagements.

### D.3. Autres éléments de passif

Comme mentionné auparavant, HSBC Assurances Vie (France) valorise les autres éléments de passif en utilisant une approche économique et cohérente avec les données de marché, sans toutefois prendre en compte les effets des variations du risque de crédit de HSBC Assurances Vie (France).

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie des autres éléments de passif, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

(en millions d'euros)	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2022	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2023	Ecart 2023-2022 des valeurs Solvabilité 2	Normes comptables françaises 31.12.2023	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Provisions autres que les provisions techniques .....	2	2	0	3	(1)
Provisions pour retraite .....	2	3	1	3	0
Dépôts des réassureurs .....	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés .....	0	0	0	0	0
Produits dérivés .....	34	69	35	1	68
Dettes financières envers les établissements de crédit .....	110	64	(46)	92	(28)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires .....	91	97	6	98	(1)
Dettes nées d'opérations de réassurance ..	3	3	0	15	(12)
Autres dettes (hors assurance) .....	83	74	(9)	61	13
Passifs subordonnés dont .....	472	423	(49)	420	3
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base .....	0	0	0	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base .....	472	423	(49)	420	3
<b>Total .....</b>	<b>797</b>	<b>734</b>	<b>(63)</b>	<b>693</b>	<b>41</b>

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Les principaux postes du passif, en dehors des provisions techniques, sont les suivants :

- Passifs d’impôts différés ;
- Produits dérivés ;
- Dettes financières envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d’opération d’assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Autres dettes (hors assurance) ;
- Passifs subordonnés.

Les méthodes de valorisation de ces postes seront détaillées ci-dessous.

### D.3.1. Passifs d’impôts différés

Ce poste regroupe les impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs, y compris les provisions techniques, comptabilisés à des fins fiscales ou de solvabilité. Ces impôts différés sont calculés sur la base de la différence entre les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs comptabilisés et valorisés conformément à l’article 75 de la directive 2009/138/CE et, en ce qui concerne les provisions techniques, aux articles 76 à 85 de ladite directive, et les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs tels que comptabilisés et valorisés à des fins fiscales. Les actifs d’impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu’il est probable qu’un bénéfice imposable, sur lequel cet actif d’impôt différé pourra être imputé, sera disponible à l’avenir, compte tenu des dispositions légales et réglementaires relatives aux limites temporelles applicables au report en avant de crédits d’impôts non utilisés et au report en avant de pertes fiscales non utilisées.

Pour HSBC Assurances Vie (France), les impôts différés proviennent essentiellement de la différence entre les valeurs comptables et fiscales portant sur les instruments financiers et sur les provisions techniques. Les méthodes de valorisation des instruments financiers et des provisions techniques sont détaillées dans les parties dédiées du présent rapport. Aucun impôt différé ne résulte du report en avant de crédits d’impôts non utilisés ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

A fin de l’année 2023 comme c’était le cas en 2022, aucun passif d’actif différé n’est comptabilisé, HSBC Assurances Vie (France) étant en position nette d’actif d’impôt différé.

### D.3.2. Produits dérivés et Dettes financières envers les établissements de crédit

Le poste “Produits dérivés” correspond à la valeur des produits dérivés passifs. Dans le référentiel Solvabilité 2, ces dérivés passifs sont valorisés à leur juste valeur. En normes comptables françaises, ils sont enregistrés au coût amorti et ce poste correspond aux primes à l’achat non amorties.

Le poste “Dettes financières envers les établissements de crédit” regroupe les autres passifs financiers envers les établissements de crédit, hors dettes subordonnées. Ils sont enregistrés dans les deux référentiels au coût amorti. L’écart de - 28 millions EUR entre les deux normes est dû au *netting* des appels de marge actif et passif en S2 mais non compensés en normes françaises.

Le poste “Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit” correspond à des appels de marge sur produits dérivés et, depuis 2023, ce poste inclut également une opération de mise en pension de titres.

La variation des postes en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2022 et fin 2023 (- 11 millions EUR pour le total des deux postes) s’explique par les évolutions des conditions de marché impactant notamment à la baisse les montants des appels de marge, partiellement compensés par l’initialisation de l’opération de mise en pension de titres pour 48 millions EUR.

### D.3.3. Dettes nées d’opérations d’assurance et montants dus aux intermédiaires

Les dettes nées d’opérations d’assurance correspondent aux montants dus aux assurés, autres assureurs, et entreprises en lien avec l’activité d’assurance, hors provisions techniques. Ceci comprend les montants dus aux intermédiaires d’assurance. Ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les dettes nées d’opération d’assurance sont comptabilisées pour leur valeur nominale. L’écart de - 1 million EUR avec le référentiel Solvabilité 2 est dû à des reclassements effectués entre les deux normes : certains éléments nettés au passif en référentiel S2 sont reclassés à l’actif en normes françaises (en particulier les commissions sur encours) ; en contrepartie, certains soldes (notamment les charges à payer) sont enregistrés en “Dettes nées d’opération d’assurance” en référentiel Solvabilité 2 mais en “Autres dettes” en normes comptables françaises.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2022 et fin 2023 n’est pas matérielle (6 millions EUR).

---

#### D.3.4. Autres dettes (hors assurance)

Les autres dettes regroupent principalement les dettes à caractère fiscal, salarial et social, ainsi que les dettes fournisseurs qui ne sont pas directement liées aux opérations d'assurance ou de réassurance. Comme le poste précédent, ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les autres dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. L'écart de 13 millions EUR avec le référentiel Solvabilité 2 provient essentiellement des reclassements entre les postes "Dettes d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires" et "Autres dettes" évoqués précédemment.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2022 et fin 2023 correspond à une baisse de 9 millions EUR liée principalement à la baisse de la dette d'impôt sur les sociétés (- 9 millions EUR du fait de la réduction du résultat fiscal).

---

#### D.3.5. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés correspondent à des dettes qui se classent à un rang inférieur à d'autres dettes spécifiées lorsque l'entreprise est liquidée. Il s'agit de dettes envers les établissements de crédit, telles les banques, en excluant les obligations émises par l'entité et détenues par les institutions de crédit (car il n'est pas possible pour l'entreprise d'identifier tous les porteurs des obligations émises) et les dettes subordonnées.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ils sont comptabilisés à leur juste valeur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tandis qu'en normes comptables françaises, ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2022 et fin 2023 s'explique essentiellement par le remboursement d'un TSR de 50 millions EUR arrivé à maturité en 2023.

Pour HSBC Assurances Vie (France), ces passifs regroupent à fin 2023 trois emprunts subordonnés à durée déterminée pour un nominal total de 320 millions EUR et deux emprunts subordonnés à durée indéterminée pour un nominal total de 100 millions EUR, tous souscrits par HSBC Continental Europe.

---

#### D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation alternatives correspondent à des méthodes autres que celles qui s'appuient sur la valeur de cotation sur un marché actif (pour l'actif principalement) ou un actif ou un passif similaire.

HSBC Assurances Vie (France) utilise une méthode de valorisation alternative pour valoriser ses biens immobiliers détenus en direct au sein de la SCI HSBC ASSURANCES IMMO. En effet, elle fait appel à une société experte dans la valorisation des biens immobiliers. Cette dernière fournit annuellement un rapport indiquant la valorisation de chaque bien. Elle est par ailleurs mandatée pendant cinq ans, période après laquelle un nouvel appel d'offres est lancé et une nouvelle société choisie.

La société experte retient des méthodes d'évaluation par comparaison et par le rendement. La valeur locative de chaque bien, les correctifs (notamment en termes de budget travaux) et le taux de rendement sont calculés et transmis annuellement à HSBC Assurances Vie (France).

## Section E : Gestion du capital

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. Objectifs et procédures de gestion du capital

Les fonds propres représentent les ressources financières à la disposition de la compagnie qui garantissent sa solvabilité. Ils appuient notamment la stratégie de la compagnie (pilotage de la performance, développement de produits, tarification, politique d'investissement, etc.) et son plan de gestion du capital.

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) sont gérés de manière à disposer d'un ratio de couverture dans ses limites d'appétence aux risques.

Afin de respecter la politique de gestion du capital, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place les processus suivants :

- Evaluation trimestrielle du BGS et du SCR (complétée par des estimations mensuelles voire hebdomadaires du SCR) ;
- Evaluation prospective de la solvabilité *via* notamment l'exercice annuel de l'ORSA ;
- Analyse de l'adéquation du profil de risque aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard réglementaire, *via* également l'exercice annuel de l'ORSA.

Par ailleurs, un pilotage de la consommation du capital est assuré grâce à un suivi des risques par typologie. De plus, les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétence et de tolérance aux risques définies.

La mise à jour de ces limites est faite annuellement sur la base des projections réalisées dans le cadre du plan stratégique et dans des scénarios de stress. En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques.

La politique de gestion de capital est validée par le Conseil d'Administration. Il s'assure qu'elle est bien en ligne avec la stratégie de l'entreprise et veille à sa mise en application. Il est responsable des choix stratégiques ci-après :

- Distribution de dividendes ;
- Augmentation de capital ;
- Emission de dette subordonnée ;
- Décisions actuelles et futures relatives à la gestion de l'entreprise, aux risques sous-jacents pris, aux besoins en capitaux requis associés et aux niveaux de fonds propres nécessaires.

En fonction du niveau de bénéfice distribuable réalisé par HSBC Assurances Vie (France), des dividendes peuvent être versés aux actionnaires tout en s'assurant de maintenir un niveau de fonds propres permettant le respect des obligations réglementaires. Une vision prospective est aussi intégrée dans le processus décisionnel avec l'analyse du plan de distribution à moyen terme et le calcul des ratios de couverture post-distribution de dividendes.

HSBC Assurances Vie (France) n'a pas versé de dividendes en 2023 au titre de l'exercice 2022.

#### E.1.2. Structure du capital

##### Fonds propres en normes comptables françaises

A fin 2023, les fonds propres en normes comptables françaises s'élèvent à 1 121 millions EUR, soit 77 millions EUR de plus qu'en 2022. Le détail des fonds propres en normes françaises ainsi que la variation par rapport à l'année 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023	Variation
Capital social.....	115	115	0
Autres réserves, Réserve pour Fonds de Garantie, Réserves statutaires .....	78	78	0
Réserves de Capitalisation (nettes d'impôt) .....	134	129	(5)
Report à nouveau.....	644	718	74
Evolution Résultat (N).....	73	81	8
<b>Total fonds propres normes comptables françaises .....</b>	<b>1 044</b>	<b>1 121</b>	<b>77</b>

## Fonds propres Solvabilité 2

Au 31 décembre 2023, les fonds propres disponibles dans le référentiel Solvabilité 2 s'élèvent à 1 684 millions EUR, en baisse de 60 millions EUR par rapport à fin 2022. Le détail des fonds propres ainsi que les variations des différents postes par rapport à l'année 2022 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	Variation
Capital en actions ordinaires .....	115	115	0
Réserve de réconciliation .....	713	796	83
Fonds excédentaires .....	440	378	(62)
Passifs subordonnés .....	472	395	(77)
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets .....	4	0	(4)
<b>Total fonds propres de base .....</b>	<b>1 744</b>	<b>1 684</b>	<b>(60)</b>

Au 31 décembre 2023, la baisse des fonds propres s'explique principalement par les mouvements suivants :

- Hausse de la réserve de réconciliation de 83 millions EUR grâce à la hausse de la valeur des profits futurs (+ 26 millions EUR) et des autres fonds propres (+ 91 millions EUR). Les impôts différés actifs contribuent également à cette hausse (+ 25 millions EUR). Les dividendes à verser au titre de l'exercice 2023 viennent diminuer la réserve de réconciliation (- 60 millions EUR) ;
- Baisse des fonds excédentaires de 62 millions EUR due à une reprise de la provision pour participations aux excédents (- 155 millions EUR) ;
- Baisse des passifs subordonnés de 77 millions EUR liée principalement à l'arrivée à maturité d'une dette subordonnée de 50 millions EUR classée en Tier 2 (voir détail dette subordonnée en section E.1.3). La réduction de l'exigence de capital SCR induit une baisse des dettes subordonnées éligibles (27 millions EUR), ce qui participe aussi à la baisse des passifs subordonnés.

## Passage aux fonds propres Solvabilité 2

Le passage des fonds propres en normes comptables françaises dans le référentiel Solvabilité 2 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	Variation
<b>Fonds propres normes comptables françaises .....</b>	<b>1 044</b>	<b>1 121</b>	<b>77</b>
Annulation réserve de capitalisation .....	(134)	(129)	5
Ajout dette subordonnée .....	472	423	(49)
Ajout de la PPE dans les Fonds excédentaires .....	440	378	(62)
Mise à la juste valeur des actifs et relâchement des provisions	(111)	(110)	2
Autres éléments (actifs incorporels et ajustement Canton) .....	(9)	(8)	1
Valeur des profits futurs .....	42	68	26
Dividendes à verser .....	0	(60)	(60)
<b>Fonds propres Solvabilité 2 .....</b>	<b>1 744</b>	<b>1 684</b>	<b>(60)</b>

## Section E : Gestion du capital (suite)

### E.1.3. Structure des fonds propres disponibles par niveau

Les fonds propres se composent, dans le référentiel Solvabilité 2, des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base correspondent à l'actif net auquel s'ajoutent les dettes subordonnées ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent de certains éléments hors bilan.

HSBC Assurances Vie (France) ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Le tableau suivant détaille la décomposition des fonds propres disponibles et leur part éligible pour couvrir les montants de capitaux de solvabilité réglementaires SCR et MCR :

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues) .....	115	115			
Réserve de réconciliation .....	796	796			
Fonds excédentaires .....	378	378			
Dettes subordonnées .....	423		101	322	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets .....	41				41
<b>Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements .....</b>	<b>1 753</b>	<b>1 289</b>	<b>101</b>	<b>322</b>	<b>41</b>
<b>Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR .....</b>	<b>1 684</b>	<b>1 289</b>	<b>101</b>	<b>294</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR .....</b>	<b>1 443</b>	<b>1 289</b>	<b>101</b>	<b>53</b>	<b>0</b>

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) sont composés à 77 % d'éléments Tier 1 non restreint, ils permettent la couverture du SCR à hauteur de 287 % au 31 décembre 2023. Le MCR est couvert à hauteur de 546 %.

Les règles d'écrêtement de la dette subordonnée reconnue comme fonds propres éligibles sous Solvabilité 2 sont les suivantes :

- La dette hybride éligible en Tier 1 restreint ne peut être supérieure à 20 % du montant total des éléments classés en Tier 1 ;
- Au moins 50 % des éléments de fonds propres doivent être classés en Tier 1 ;
- Le Tier 2 et le Tier 3 ne peuvent être supérieurs à 50 % du SCR ;

- Le Tier 3 ne peut excéder 15 % du SCR ;
- Le MCR doit être couvert par un minimum de 80 % d'éléments Tier 1.

(en pourcentage)	Seuil
Rapport Tier 1 restreint / Tier 1 .....	< 20 %
Rapport Tier 1 / fonds propres disponibles .....	> 50 %
Rapport Tier 2 + Tier 3 couvrant le SCR / SCR .....	< 50 %
Rapport Tier 3 couvrant le SCR / SCR .....	< 15 %
Rapport Tier 1 MCR / MCR .....	> 80 %

Au 31 décembre 2023, le SCR est estimé à 587 millions EUR, et le MCR est estimé à 264 millions EUR, limitant à 53 millions EUR les éléments de Tier 2 éligibles à la couverture du MCR.

Le détail de la dette subordonnée est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Nominal	Durée déterminée/ indéterminée	Date de maturité	Tiering
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 29.12.2008 (A) .....	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 16.12.2013 (B) .....	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 19.12.2018 (C) .....	100	durée déterminée	19.12.2028	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 24.07.19 (D) .....	100	durée déterminée	24.07.2029	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit Le 24.07.2019 (E) .....	120	durée déterminée	07.11.2029	Tier 2

Les deux premiers emprunts subordonnés ont été souscrits avant l'entrée en vigueur de la réglementation Solvabilité 2. Leur classification (*tiering*) a été déterminée en appliquant la mesure transitoire de *grandfathering* relative aux fonds propres (applicable jusqu'en 2026) qui permet de reconnaître ces emprunts subordonnés en représentation de la marge de solvabilité.

Suite à la validation du Conseil d'Administration en 2019, les emprunts référencés A et B dans le tableau, de durée indéterminée, seront remboursés avant 2026, fin de la période transitoire de *grandfathering*.

## E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

### E.2.1. Calculs des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

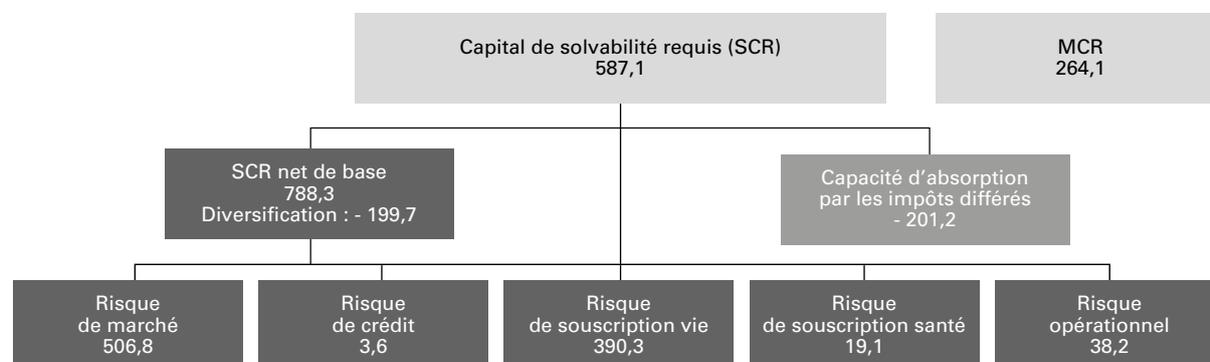
Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard, l'approche retenue est par conséquent modulaire.

Concernant les risques de marché et de souscription vie et santé, le besoin de capital est calculé en mesurant l'impact d'un stress par rapport à une situation centrale pour chacun des risques de la formule standard pour lequel HSBC Assurances Vie (France) est exposée (cf. cartographie ci-dessous). Concrètement, pour chaque

sous-module de risque, deux calculs de la valeur nette de l'actif après stress sont effectués :

- Le premier est réalisé sans impacter l'effet du stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital brute d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue ;
- Le second est réalisé en impactant le stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital nette d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue.

Ces besoins de capitaux sont agrégés par famille de risques (marché, crédit, souscription vie et souscription santé). Au 31 décembre 2023, l'architecture des risques est la suivante (montants en millions EUR) :



Montants bruts de capacité d'absorption par les impôts différés

## Section E : Gestion du capital (suite)

Au 31 décembre 2023, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis HSBC Assurances Vie (France) avec et sans prise en compte de la correction pour la volatilité (VA) est respectivement de 287 % et 270 %, assurant une bonne couverture des risques. La couverture de l'exigence réglementaire reste ainsi robuste. De même, le ratio de couverture du minimum de capital requis est de 546 % au 31 décembre 2023.

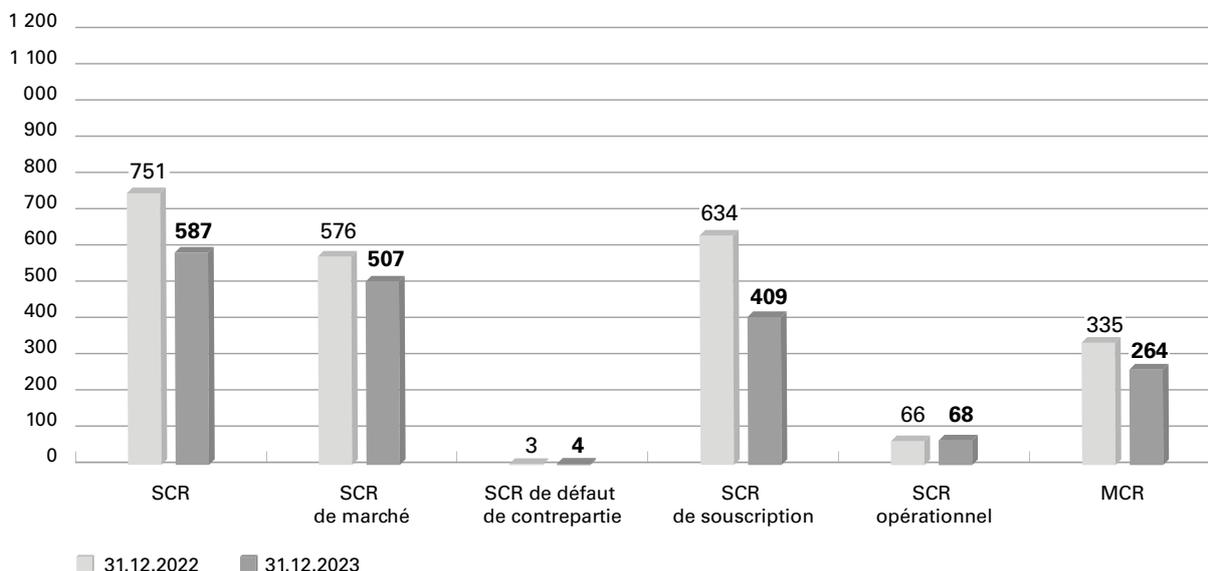
### Fonds cantonnés

Conformément aux exigences réglementaires, compte tenu de la faible proportion des fonds propres restreints et du SCR estimés au titre des contrats PERin relativement aux fonds propres et au SCR global de HSBC Assurances Vie (France), l'importance du fonds cantonné est limitée. Cela justifie ainsi l'application des mesures d'exécutions stipulant que les entreprises ne sont alors pas tenues de calculer le montant notionnel du SCR pour les fonds cantonnés. Les actifs et passifs de ce fonds sont inclus dans la partie restante de l'entreprise.

### Evolution du profil du SCR

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, le SCR, sa décomposition par modules de risques, ainsi que le MCR ont évolué comme ci-après :

**SCR net et MCR au 31.12.2022 et au 31.12.2023**  
(en millions d'euros)



La variation du SCR et du MCR sur l'année 2023 s'illustre essentiellement par la baisse des risques de souscription (due à la baisse du risque de rachat) et du risque de marché (en particulier *spread*, action et Immobilier).

### Méthodologie des calculs

Les impacts des stress de SCR sont mesurés à l'aide du modèle développé par HSBC Assurances Vie (France) pour projeter ses engagements vis-à-vis des assurés (cf. Partie D.2). Les exigences de capital correspondent aux consommations des excédents de l'actif au-delà du passif avant introduction de la marge pour risque dans le bilan prudentiel.

Sur l'année 2023, les principaux changements de modèle qui affectent le calcul de l'exigence de capital sont les suivants :

- La disparition de la clause contractuelle relative à l'absorption des pertes techniques entre la compagnie d'assurance et le distributeur RBWM ;
- La mise en place d'un traité de réassurance ;
- La mise à jour des frais de commissions sur les unités de compte (nouveau distributeur CCF) ;
- La mise à jour annuelle des hypothèses prospectives.

Les exigences de capitaux sont calculées en utilisant les courbes de taux sans risque fournies par l'organisme européen EIOPA et qui intègrent une correction pour volatilité (VA) de 0,2 % au 31 décembre 2023.

### **E.3. Utilisation du sous-module "Risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR**

---

HSBC Assurances Vie (France) n'utilise pas le sous-module Risque action fondé sur la durée et n'est donc pas concerné par cette partie.

### **E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

HSBC Assurances Vie (France) ne dispose pas de modèle interne et n'est donc pas concernée par cette partie.

### **E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR**

---

Aucun manquement à la couverture du SCR et du MCR n'a été constaté au cours de l'exercice. Les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétence et tolérances aux risques définies. La mise à jour de ces limites est faite annuellement par la Direction des Risques.

En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques. Le plan d'action peut par exemple consister à : revoir l'allocation stratégique du portefeuille d'actifs, compléter la stratégie de couverture et la stratégie de réassurance, adapter l'offre produits, restructurer/ augmenter le capital, etc.

Les décisions prises afin de limiter l'impact de l'environnement économique volatil et donc la baisse du ratio de solvabilité sont les suivantes :

- Agir sur la nature de l'activité et la gestion du fonds en euros :
  - mettre en place une gestion prudente du taux de rendement servi aux clients,
  - optimiser la diversification de l'allocation d'actifs dans le respect du *Risk Appetite*,
  - diminuer la part d'allocation diversifiée pour réduire le montant de capital nécessaire,
  - développer l'utilisation des techniques de couverture (réassurance du fonds Euro),
- Développer la collecte en unités de compte dans le respect du profil de risque des clients ;
- Développer l'activité de prévoyance.

## Annexes

## Annexe 1

## S.02.01.17 : Bilan

		Valeur Solvabilité II	Ajustement de reclassification
		<b>C0010</b>	<b>EC0021</b>
Actifs			
Goodwill	<b>R0010</b>		
Frais d'acquisition différés	<b>R0020</b>		
Immobilisations incorporelles	<b>R0030</b>	0,00	
Actifs d'impôts différés	<b>R0040</b>	40 934 152,73	
Excédent du régime de retraite	<b>R0050</b>	0,00	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	<b>R0060</b>	971,79	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	<b>R0070</b>	15 610 981 936,28	0,00
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	<b>R0080</b>	726 008 127,52	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	<b>R0090</b>	0,00	
Actions	<b>R0100</b>	240 552 471,84	0,00
Actions – cotées	<b>R0110</b>	240 552 471,84	
Actions – non cotées	<b>R0120</b>	0,00	
Obligations	<b>R0130</b>	11 131 454 835,05	0,00
Obligations d'Etat	<b>R0140</b>	3 285 073 860,05	
Obligations d'entreprise	<b>R0150</b>	5 514 383 684,24	
Titres structurés	<b>R0160</b>	2 331 997 290,76	
Titres garantis	<b>R0170</b>	0,00	
Organismes de placement collectif	<b>R0180</b>	3 424 030 501,87	
Produits dérivés	<b>R0190</b>	88 936 000,00	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	<b>R0200</b>	0,00	
Autres investissements	<b>R0210</b>	0,00	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	<b>R0220</b>	6 067 703 607,00	
Prêts et prêts hypothécaires	<b>R0230</b>	48 268 440,71	0,00
Avances sur police	<b>R0240</b>	48 268 440,71	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	<b>R0250</b>	0,00	
Autres prêts et prêts hypothécaires	<b>R0260</b>	0,00	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	<b>R0270</b>	0,00	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	<b>R0280</b>	0,00	
Non-vie hors santé	<b>R0290</b>	0,00	
Santé similaire à la non-vie	<b>R0300</b>	0,00	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	<b>R0310</b>	0,00	
Santé similaire à la vie	<b>R0320</b>	0,00	
Vie hors santé, UC et indexés	<b>R0330</b>	0,00	
Vie UC et indexés	<b>R0340</b>	0,00	
Dépôts auprès des cédantes	<b>R0350</b>	0,00	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	<b>R0360</b>	21 428 912,41	
Créances nées d'opérations de réassurance	<b>R0370</b>	12 366 948,87	
Autres créances (hors assurance)	<b>R0380</b>	42 641 154,98	
Actions propres autodétenues (directement)	<b>R0390</b>	0,00	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	<b>R0400</b>	0,00	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>R0410</b>	340 818 690,19	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	<b>R0420</b>	0,00	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>22 185 144 814,97</b>	<b>0,00</b>

	Valeur Solvabilité II	Ajustement de reclassification	
<b>Passifs</b>			
Provisions techniques non-vie	R0510	0,00	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00	
Meilleure estimation	R0540	0,00	
Marge de risque	R0550	0,00	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,00	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00	
Meilleure estimation	R0580	0,00	
Marge de risque	R0590	0,00	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	14 125 624 129,36	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	23 767 485,60	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00	
Meilleure estimation	R0630	10 984 457,80	
Marge de risque	R0640	12 783 027,80	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	14 101 856 643,76	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00	
Meilleure estimation	R0670	13 970 835 703,76	
Marge de risque	R0680	131 020 940,01	
Provisions techniques UC et indexé	R0690	5 928 111 030,91	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00	
Meilleure estimation	R0710	5 807 742 013,79	
Marge de risque	R0720	120 369 017,13	
Autres provisions techniques	R0730		
Passifs éventuels	R0740	0,00	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 602 170,96	
Provisions pour retraite	R0760	2 641 529,84	
Dépôts des réassureurs	R0770	341 745,07	
Passifs d'impôts différés	R0780	0,00	
Produits dérivés	R0790	68 988 000,00	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	63 925 206,30	0,00
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801	48 448 206,30	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	6 507 000,00	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	8 970 000,00	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	0,00	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812		
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813		
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le reste du monde	ER0814		
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815		
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	96 680 807,63	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 069 694,16	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	74 163 065,34	
Passifs subordonnés	R0850	422 564 043,75	0,00
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit résidant sur le territoire national	ER0851	422 564 043,75	
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit résidant dans la zone euro, autres que nationaux	ER0852		
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0853		
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit non résidents sur le territoire national	ER0854		
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit non résidents dans la zone euro autres que nationaux	ER0855		
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit non résidents dans le reste du monde	ER0856		
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	422 564 043,75	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880		
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>20 787 711 423,33</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 397 433 391,64</b>	<b>0,00</b>

## Annexes (suite)

## Annexe 2

## S.05.01.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Engagements de réassurance vie		
	Assurance avec participation aux bénéfices			Assurance indexée et en unités de compte			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300				
<b>Primes émises</b>													
Brut.....	R1410	6 614 241,64	719 436 718,54	402 960 652,74	44 311 976,51								1 173 323 589,43
Part des réassureurs ..	R1420	241 033,18	971,57	0,00	2 470 075,73								2 712 080,48
Net .....	R1500	6 373 208,46	719 435 746,97	402 960 652,74	41 841 900,78								1 170 611 508,95
<b>Primes acquises</b>													
Brut.....	R1510	6 614 241,64	719 436 718,54	402 960 652,74	44 311 976,51								1 173 323 589,43
Part des réassureurs ..	R1520	241 033,18	971,57	0,00	2 470 075,73								2 712 080,48
Net .....	R1600	6 373 208,46	719 435 746,97	402 960 652,74	41 841 900,78								1 170 611 508,95
<b>Charge de sinistres</b>													
Brut.....	R1610	2 895 880,65	1 516 111 806,67	436 699 700,65	11 370 698,71								1 967 078 086,68
Part des réassureurs ..	R1620	11 755,82	0,00	0,00	1 165,96								12 921,78
Net .....	R1700	2 884 124,83	1 516 111 806,67	436 699 700,65	11 369 532,75								1 967 065 164,90
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	3 565 022,94	129 460 644,84	36 637 523,88	9 876 887,91								179 540 079,57
<b>Charges administratives</b>													
Brut.....	R1910	665 901,86	56 729 717,27	21 903 359,94	(546 350,07)								78 752 628,99
Part des réassureurs ..	R1920	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00
Net .....	R2000	665 901,86	56 729 717,27	21 903 359,94	(546 350,07)								78 752 628,99
<b>Frais de gestion des investissements</b>													
Brut.....	R2010	0,00	17 404 180,71	6 719 759,11	36 677,44								24 160 617,27
Part des réassureurs ..	R2020	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00
Net .....	R2100	0,00	17 404 180,71	6 719 759,11	36 677,44								24 160 617,27

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
										Assurance Maladie
<b>Frais de gestion des sinistres</b>										
Brut . . . . .	R2110	376 528,88	11 459 833,47	4 424 644,96	(352 378,51)					15 908 628,80
Part des réassureurs . . . . .	R2120	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Net . . . . .	R2200	376 528,88	11 459 833,47	4 424 644,96	(352 378,51)					15 908 628,80
<b>Frais d'acquisition</b>										
Brut . . . . .	R2210	2 522 592,20	36 644 374,21	801 135,44	10 723 718,33					50 691 820,18
Part des réassureurs . . . . .	R2220	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Net . . . . .	R2300	2 522 592,20	36 644 374,21	801 135,44	10 723 718,33					50 691 820,18
<b>Frais généraux</b>										
Brut . . . . .	R2310	0,00	7 222 539,18	2 788 624,43	15 220,73					10 026 384,33
Part des réassureurs . . . . .	R2320	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Net . . . . .	R2400	0,00	7 222 539,18	2 788 624,43	15 220,73					10 026 384,33
Solde - autres dépenses/revenus techniques . . . . .	R2510									0,00
Total des dépenses . . . . .	R2600									179 540 079,57
<b>Montant total des rachats</b> . . . . .	R2700	0,00	1 177 764 309,92	391 836 221,32	0,00					1 569 600 531,24

**Annexes** (suite)**Annexe 3**

## S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Provisions techniques calculées comme un tout...</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout...	<b>R0020</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque...</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	<b>13 987 672 335,04</b>		<b>5 807 742 013,79</b>			<b>(16 836 631,28)</b>
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	10 600 217,67					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – Total	<b>R0090</b>	13 977 072 117,37		5 807 742 013,79	0,00		(16 836 631,28)
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	<b>121 444 832,61</b>	<b>120 369 017,13</b>			<b>9 576 107,40</b>	
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0200</b>	<b>14 109 117 167,65</b>	<b>5 928 111 030,91</b>			<b>(7 260 523,88)</b>	

Autres assurances vie			Assurance santé (assurance directe)						
Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
			0,00						0,00
			0,00						0,00
			<b>19 778 577 717,55</b>		<b>10 984 457,80</b>				<b>10 984 457,80</b>
			10 600 217,67						0,00
0,00	0,00	0,00	19 767 977 499,87		10 984 457,80	0,00	0,00	0,00	10 984 457,80
			<b>251 389 957,13</b>		<b>12 783 027,80</b>				<b>12 783 027,80</b>
			<b>20 029 967 674,68</b>		<b>23 767 485,60</b>				<b>23 767 485,60</b>

**Annexes** (suite)**Annexe 4****S.22.01.01.01 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact de toutes les mesu	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt
		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>		<b>C0040</b>
Provisions techniques . . . . .	<b>R0010</b>	20 053 735 160,27	20 053 735 160,27	0,00		20 053 735 160,27
Fonds propres de base . . . . .	<b>R0020</b>	1 752 504 762,79	1 752 504 762,79	0,00		1 752 504 762,79
Excédent d'actif sur passif . . . . .	<b>R0030</b>	1 397 433 391,64	1 397 433 391,64	0,00		1 397 433 391,64
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur . . . . .	<b>R0040</b>	7 492 672,61	7 492 672,61	0,00		7 492 672,61
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR . . . . .	<b>R0050</b>	1 683 634 246,63	1 683 634 246,63	0,00		1 683 634 246,63
Niveau 1 . . . . .	<b>R0060</b>	1 390 073 610,11	1 390 073 610,11	0,00		1 390 073 610,11
Niveau 2 . . . . .	<b>R0070</b>	293 560 636,52	293 560 636,52	0,00		293 560 636,52
Niveau 3 . . . . .	<b>R0080</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
Capital de solvabilité requis . . . . .	<b>R0090</b>	587 121 273,04	587 121 273,04	0,00		587 121 273,04
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis . . . . .	<b>R0100</b>	1 442 914 524,68	1 442 914 524,68	0,00		1 442 914 524,68
Minimum de capital requis . . . . .	<b>R0110</b>	264 204 572,87	264 204 572,87	0,00		264 204 572,87
Ratio sur capital de solvabilité requis . . . . .	<b>R0120</b>	2,8676	2,8676	0,0000		2,8676
Ratio sur minimum de capital requis . . . . .	<b>R0130</b>	5,4614	5,4614	0,0000		5,4614

mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)

Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
<b>C0050</b>	<b>C0060</b>	<b>C0070</b>	<b>C0080</b>	<b>C0090</b>	<b>C0100</b>
0,00	20 125 252 845,49	71 517 685,21	20 125 252 845,49	0,00	71 517 685,21
0,00	1 713 383 997,71	(39 120 765,08)	1 713 383 997,71	0,00	(39 120 765,08)
0,00	1 357 780 773,34	(39 652 618,30)	1 357 780 773,34	0,00	(39 652 618,30)
0,00	6 960 819,39	(531 853,22)	6 960 819,39	0,00	(531 853,22)
0,00	1 635 115 565,51	(48 518 681,11)	1 635 115 565,51	0,00	(48 518 681,11)
0,00	1 332 127 194,87	(57 946 415,24)	1 332 127 194,87	0,00	(57 946 415,24)
0,00	302 988 370,65	9 427 734,13	302 988 370,65	0,00	9 427 734,13
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	605 976 741,30	18 855 468,26	605 976 741,30	0,00	18 855 468,26
0,00	1 386 665 101,58	(56 249 423,10)	1 386 665 101,58	0,00	(56 249 423,10)
0,00	272 689 533,58	8 484 960,72	272 689 533,58	0,00	8 484 960,72
0,0000	2,6983	(0,1693)	2,6983	0,0000	(0,1693)
0,0000	5,0851	(0,3762)	5,0851	0,0000	(0,3762)

## Annexes (suite)

## Annexe 5

## S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) . . . . .	<b>R0010</b>	115 000 000,00	115 000 000,00			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires . . . . .	<b>R0030</b>	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel . . . . .	<b>R0040</b>	0,00				
Comptes mutualistes subordonnés . . . . .	<b>R0050</b>	0,00				
Fonds excédentaires . . . . .	<b>R0070</b>	377 998 931,74	377 998 931,74			
Actions de préférence . . . . .	<b>R0090</b>	0,00				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence . . . . .	<b>R0110</b>	0,00				
Réserve de réconciliation . . . . .	<b>R0130</b>	796 007 634,56	796 007 634,56			
Passifs subordonnés . . . . .	<b>R0140</b>	422 564 043,75		101 067 043,81	321 496 999,94	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets . . . . .	<b>R0160</b>	40 934 152,73				40 934 152,73
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra . . . . .	<b>R0180</b>	0,00				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2 . . . . .	<b>R0220</b>					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers . . . . .	<b>R0230</b>	0,00				
<b>Total fonds propres de base après déductions . . . . .</b>	<b>R0290</b>	<b>1 752 504 762,79</b>	<b>1 289 006 566,30</b>	<b>101 067 043,81</b>	<b>321 496 999,94</b>	<b>40 934 152,73</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande . . . . .	<b>R0300</b>	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel . . . . .	<b>R0310</b>	0,00				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande . . . . .	<b>R0320</b>	0,00				

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE .....	R0340	0,00				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE .....	R0350	0,00				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE .....	R0360	0,00				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE .....	R0370	0,00				
Autres fonds propres auxiliaires .....	R0390	0,00				
<b>Total fonds propres auxiliaires .....</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..	R0500	1 752 504 762,79	1 289 006 566,30	101 067 043,81	321 496 999,94	40 934 152,73
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis ..	R0510	1 711 570 610,05	1 289 006 566,30	101 067 043,81	321 496 999,94	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..	R0540	1 683 634 246,63	1 289 006 566,30	101 067 043,81	293 560 636,52	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis ..	R0550	1 442 914 524,68	1 289 006 566,30	101 067 043,81	52 840 914,57	
<b>Capital de solvabilité requis .....</b>	<b>R0580</b>	<b>587 121 273,04</b>				
<b>Minimum de capital requis .....</b>	<b>R0600</b>	<b>264 204 572,87</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis .....</b>	<b>R0620</b>	<b>2,8676</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis .....</b>	<b>R0640</b>	<b>5,4614</b>				
		<b>C0060</b>				
<b>Réserve de réconciliation</b>						
Excédent d'actif sur passif .....	R0700	1 397 433 391,64				
Actions propres (détenues directement et indirectement) .....	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles .....	R0720	60 000 000,00				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	533 933 084,47				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés .....	R0740	7 492 672,61				
<b>Réserve de réconciliation .....</b>	<b>R0760</b>	<b>796 007 634,56</b>				
<b>Bénéfices attendus</b>						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie .....	R0770	31 818 893,87				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie .....	R0780	4 774 934,49				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) .....</b>	<b>R0790</b>	<b>36 593 828,36</b>				

**Annexes** (suite)**Annexe 6**

## S.25.04.11 : Capital de solvabilité requis

		<b>C0010</b>
Capital de solvabilité requis .....	<b>R0010</b>	587 121 273,04
Minimum de capital requis (MCR) .....	<b>R0020</b>	264 204 572,87

**Annexe 7**

## S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance vie uniquement

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0010</b>
Résultat MCR NL	<b>R0010</b>	0,00
Informations générales		
	Informations générales	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0020</b>	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0030</b>	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0040</b>	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0050</b>	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0060</b>	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0070</b>	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0080</b>	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0090</b>	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0100</b>	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0110</b>	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0120</b>	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente .....	<b>R0130</b>	
Réassurance santé non proportionnelle .....	<b>R0140</b>	
Réassurance accidents non proportionnelle .....	<b>R0150</b>	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle .....	<b>R0160</b>	
Réassurance dommages non proportionnelle .....	<b>R0170</b>	

## Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		<b>C0040</b>	
Résultat MCR L	<b>R0200</b>	405 448 072,64	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties . . . . .	<b>R0210</b>	12 396 563 764,74	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures . . . . .	<b>R0220</b>	1 958 507 284,37	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte . . . . .	<b>R0230</b>	5 807 742 013,79	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé. . . . .	<b>R0240</b>	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie . . . . .	<b>R0250</b>		11 376 282 914,20

## Calcul du MCR global

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	405 448 072,64
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	587 121 273,04
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	264 204 572,87
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	146 780 318,26
MCR combiné	<b>R0340</b>	264 204 572,87
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	3 200 000,00
<b>Minimum de capital requis . . . . .</b>	<b>R0400</b>	<b>264 204 572,87</b>

## Glossaire

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
ACC	Actuarial Control Committee	OPC	Organisme de Placement Collectif
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
ALCO	ALM Committee	ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
ALM	Asset Liability Management	PACTE	Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
BCE	Banque centrale européenne	PB	Participation aux Bénéfices
BE	Best Estimate	PER	Plan Epargne Retraite
BGS	Besoin Global de Solvabilité	PERP	Plan Epargne Retraite Populaire
C3S	Contribution sociale de solidarité des sociétés	PPB	Provision pour Participation aux Bénéfices
CCO	Chief Control Office	pb	Point de base
CMB	Commercial Market Banking	PVFP	Present Value of Futur Profits
CRO	Chief Risk Officer	QIS	Quantitative Impact Study
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority	QRT	Quantitative Reporting Templates
ESG	Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	RC	Regulatory Compliance
FCC	Financial Crime Compliance	RBWM	Retail Bank Wealth Management
FFA	Fédération Française de l'Assurance	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
FLRC	First Line Risk and Control	RH	Ressources Humaines
HGAM	HSBC Global Asset Management	RM	Risk Margin
HQE	Haute qualité environnementale	RMC	Risk Management Committee
IDD	Insurance Distribution Directive	S2	Solvabilité 2
IFRS	International Financial Reporting Standards	SCI	Société Civile Immobilière
ISR	Investissement Socialement Responsable	SCR	Solvency Capital Requirement
MCR	Minimum Capital Requirement	SFCR	Solvency and Financial Conditions Report
MMG	My Money Group	TSR	Titres Subordonnés Remboursables
OAT	Obligation Assimilable du Trésor	UC	Unité de compte
		WPB	Wealth and Personal Banking

© Copyright HSBC Assurances Vie (France) 2024  
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Assurances Vie (France).

Publié par la Direction Financière, HSBC Assurances Vie (France)

Réalisé par Sequoia, Boulogne-Billancourt, France

Fabrication : Paragon Transaction

Impression et fabrication en France

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.



**HSBC Assurances Vie (France)**

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros

SIREN 338 075 062 RCS Paris

Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie  
France